

**RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
2013**



Merci à l'ensemble des personnes ayant permis de réaliser cette édition 2013, et à toutes celles et ceux qui ont contribué à sa production.

Directeur de la publication : Pierre-René Lemas. Directeur de la rédaction : Clément Lecuire. Responsables éditoriaux : Nicolas Blanc, Jean-Yves Cornu. Rédactrices en chef : Marie-Alexandra Coste, Pauline Renard. Conception et réalisation : Nathalie Gallet et Emmanuel Picard.

Crédits photos : p. 4 Jean-Marc PETTINA/Caisse des Dépôts 2014, p. 6/7 Sylvain BONNIOL/Architecte Philippe CHIAMBARETTA/Caisse des Dépôts, p. 23, 45, 48, 62, 70/71, 75, 89, 103, 116,118 Jean-Marc PETTINA/Caisse des Dépôts, p. 32/33 Jean-Dominique BILLAUD/Samoa, p. 35 Groupe SNI – Direction de la communication/Hervé THOUROUDE, p. 36 Joëlle LAGRANGE/Caisse des Dépôts, p. 38 Francis RHODES, p. 41 Marseille Fabien DE CHAVANES, Res Publica MCCCHANTRAIT, p. 42 Architecte : Daufresne/Le Garrec & associés/photo. Jon ONGKIEHONG, p. 42/43 C. MOIRENC/photothèque CNR, p. 47, 90 Olivier LONDE/Caisse des Dépôts, p. 50 BEGAWATTS_CLC, p. 51 Jean-Luc ABRAINI, p. 58/59 Michel GARNIER pour Liséa 2013, p. 62 Franck BADAIRE, p.63 ForVEI, p. 64 Communauté urbaine du Grand Nancy, p. 65 Léonard DE SERRES, p. 67 Stéphane AUDRAS/REA, p. 69 Compagnie des Alpes, p.75 Europlace, PRI, IPE, Novethic, p. 86 AEM brûleur, p. 94/95 Eric DEXHEIMER/Caisse des Dépôts, p. 110 © Pierre CHRISTOPH, p. 114 Julien DANIEL.

Sommaire

PAGE 04

Edito

PAGE 06

Gouvernance

- 08 Profil du Groupe
- 13 Organisation du Groupe et des organes de gouvernance
- 18 Stratégie développement durable
- 24 Les relations du Groupe avec ses parties prenantes

PAGE 32

Logement

- 34 Les métiers du Groupe au service du logement
- 35 Trois questions à André Yché
- 36 Quatre ambitions pour le groupe Caisse des Dépôts

PAGE 44

Transition énergétique et écologique

- 46 Les métiers du Groupe au service de la transition énergétique et écologique
- 47 Trois questions à Pierre Ducret
- 48 Quatre ambitions pour le groupe Caisse des Dépôts

PAGE 58

Infrastructures, mobilité durable, tourisme

- 60 Les métiers du Groupe au service du développement de territoire
- 61 Trois questions à Dominique Marcel
- 62 Quatre ambitions pour le groupe Caisse des Dépôts

PAGE 72

Investir responsable et développer les entreprises

- 74 Faits marquants IR 2013
- 76 Une démarche d'investisseur responsable qui se construit dans la durée
- 78 Les investissements de la Caisse des Dépôts
- 79 Une politique d'investissement responsable transversale
- 81 Une organisation intégrée
- 82 Panorama des pratiques 2013
- 89 Les Investissements à fort impact ESG
- 91 Le Groupe se mobilise pour promouvoir l'investissement responsable

PAGE 94

Responsabilité interne

- 96 Ressources humaines
- 110 Fonctionnement interne
- 123 Loyauté des pratiques et transparence

PAGE 128

Méthodologie et périmètre de reporting 2013

PAGE 132

Table de correspondance des indicateurs

PAGE 138

Rapport des commissaires aux comptes



**Pierre-René
Lemas**

Directeur général
de la Caisse des
Dépôts

A l'heure où la Caisse des Dépôts met en œuvre ses nouvelles orientations stratégiques, quelle est la place pour les enjeux relatifs au développement durable ?

Le groupe Caisse des Dépôts fait de la responsabilité sociale, environnementale et de la transparence en matière de gouvernance un enjeu transversal, qui doit se retrouver dans l'ensemble des priorités du Groupe. Cette responsabilité fait pleinement partie de notre mission au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

En 2013, la Caisse des Dépôts a remis à plat ses priorités. Les orientations stratégiques du Groupe sont à la fois réalistes et exigeantes. Elles se situent dans la continuité de l'histoire de la Caisse des Dépôts et permettent au Groupe de se projeter vers l'avenir en fixant un cadre d'intervention adapté et souple pour répondre à l'urgence économique, sociale et environnementale auxquelles notre pays est confronté.

Les objectifs ambitieux que se fixe la Caisse des Dépôts dans son plan stratégique, en accompagnement du logement, des entreprises, de la transition énergétique et des infrastructures, de la mobilité et du tourisme seront assortis d'un pilotage des enjeux extra-financiers : les projets d'investissement étudiés en comité des engagements du Groupe font l'objet d'une analyse des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. C'est une pratique qu'il faut généraliser.

Je m'engage à ce que la Caisse des Dépôts améliore sa capacité à rendre compte des impacts extra-financiers de ses interventions, quelles qu'en soient les modalités. Cela est particulièrement vrai pour les activités exercées au service des territoires, dans des domaines aussi variés que la mobilité, l'ingénierie, l'immobilier ou le financement des entreprises.

Je voudrais aussi insister sur le fait que le développement durable concerne aussi la vie de notre organisation et l'implication de l'ensemble des collaborateurs. A ce titre, la promotion de la diversité, le bien-être au travail, l'équilibre entre vie professionnelle et privée sont autant de sujets que j'entends promouvoir.

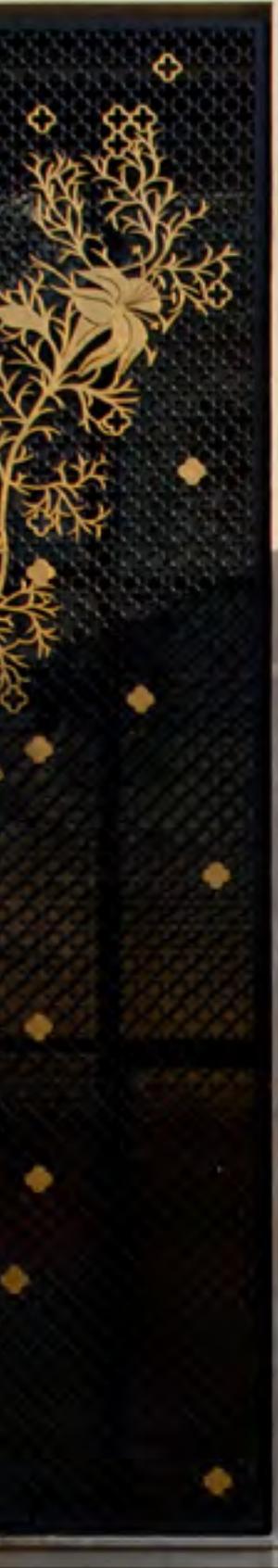
Quels sont aujourd'hui les axes forts de la politique de développement durable pour le Groupe ?

Je vois aujourd'hui trois orientations fortes qui concourent à faire progresser notre Groupe vers une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans ses interventions :

- En matière d'investissement responsable, la Caisse des Dépôts a pris de longue date des engagements sur le plan international et est un acteur de référence sur ces sujets. Elle poursuit le déploiement de sa Charte d'investissement responsable, adoptée en 2012, dans l'ensemble de ses activités et de ses décisions de gestion.
- En matière de pilotage du développement durable, je l'ai mentionné, le Groupe progresse vers une intégration toujours plus forte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa stratégie et ses décisions d'intervention. Ce rapport témoigne d'une transparence accrue dans ce domaine, et s'inscrit dans une démarche de progrès continu.
- Enfin, les objectifs d'intervention du groupe Caisse des Dépôts en faveur de la transition énergétique et écologique sont clarifiés et vont encore être renforcés. Les territoires requièrent aujourd'hui des solutions opérationnelles, innovantes et durables, au service desquelles nous devons rassembler nos capacités d'ingénierie financière, technique et sociale.

Cette mobilisation du Groupe en faveur d'une accélération de la transition énergétique et écologique, le développement d'outils innovants, sur l'efficacité énergétique et la biodiversité notamment, prouvent sa capacité à apporter des réponses opérationnelles. C'est le cap que j'entends lui donner.

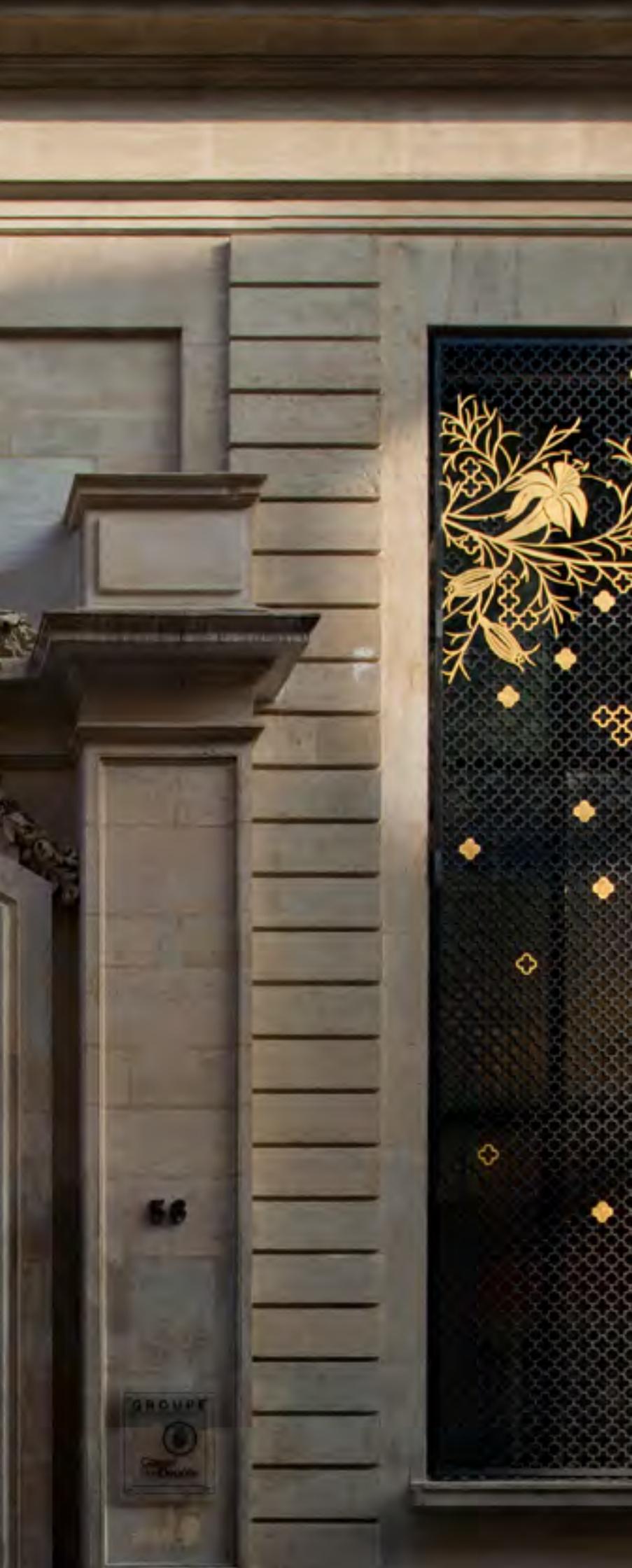
Plus largement, les Trophées de l'innovation et du développement durable, l'université d'été de l'innovation, mais aussi le laboratoire d'innovation (Lab CDC), commun aux filiales et directions de l'Etablissement public, constituent autant d'accélérateurs de projets innovants et à forte contribution sociétale au sein du Groupe. Ces initiatives sont aussi importantes au regard de la forte mobilisation des collaborateurs du Groupe qu'elles suscitent.



CAISSE DES DEPOTS



Gouvernance



Siège de la Caisse des Dépôts
rue de Lille

Profil du Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts est un « groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique ».

IDENTITÉ ET MISSIONS

Un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays

Le code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. [...]

La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. La Caisse des dépôts et consignations est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir **un établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel**. Toutes les entités du Groupe contribuent, chacune dans leur domaine, à l'intérêt général et au développement économique.

Ainsi, dans le respect de leurs intérêts propres et du droit de la concurrence, les filiales du Groupe concourent dans des proportions variables à la mise en œuvre de politiques publiques.

Identité d'investisseur de long terme et d'investisseur d'intérêt général

L'identité d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts est inscrite dans la loi de modernisation de l'économie (LME) : « La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises ».

Les mandats publics qui lui sont confiés participent à cet engagement de long terme. Qu'il s'agisse des retraites, des dépôts et consignations ou des fonds d'épargne, elle gère en toute sécurité les fonds privés dont elle a la charge et recherche en permanence à améliorer sa gestion.

L'adossement à un actionnaire de référence public garantit que les filiales accompagnent la mise en œuvre des politiques publiques tout en assurant la prise en compte des externalités extra-financières sur le territoire. Le Groupe privilégie, pour ses investissements, une perspective de long terme et de développement durable. Il accepte certains risques dans l'espérance de bénéfices financiers et sociétaux qui peuvent être éloignés dans le temps.

Les métiers du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts rassemble en son sein des activités financières, des opérateurs spécialisés dans des secteurs aussi différents que le transport, le tourisme, l'immobilier ou l'ingénierie.

LES MÉTIERS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAISSE DES DÉPÔTS

- La Caisse des Dépôts gère l'épargne réglementée des Français et la transforme en toute sécurité pour financer des priorités publiques, principalement le logement social ;
- Elle est le banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale ;
- Elle gère des régimes de retraite et de solidarité publics et semi-publics ;
- Elle contribue au développement des territoires aux côtés des collectivités locales ;
- Elle investit au service de l'économie en adoptant un horizon de long terme.

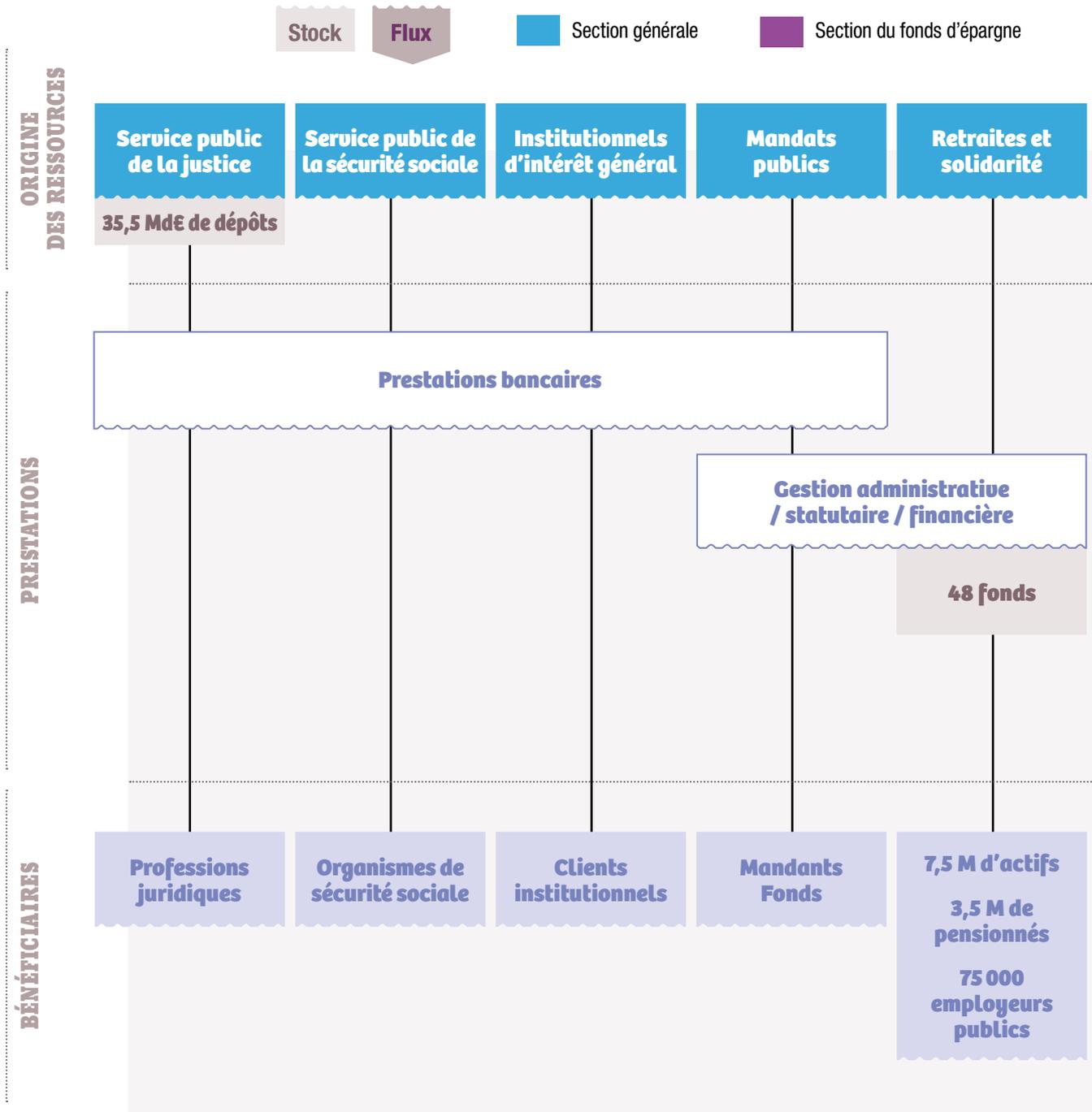
Organigramme complet du groupe
Caisse des Dépôts

Les modes d'intervention du groupe Caisse des Dépôts sur ses grands axes stratégiques

	Transition énergétique et écologique	Logement	Infrastructure, Mobilité, Tourisme	Entreprises	Gestionnaire de confiance
	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■
					■
	■				
	■				
					■
	■		■		
	■		■	■	
	■	■	■		
	■	■			
				■	
	■			■	
	■ ■			■ ■	
	■		■	■	■
	■ ■	■	■ ■		
	■		■		
	■	■	■		
			■		
			■		
					■
	■				
				■ ■	

■ Investisseur
 ■ Opérateur
 ■ Prêteur

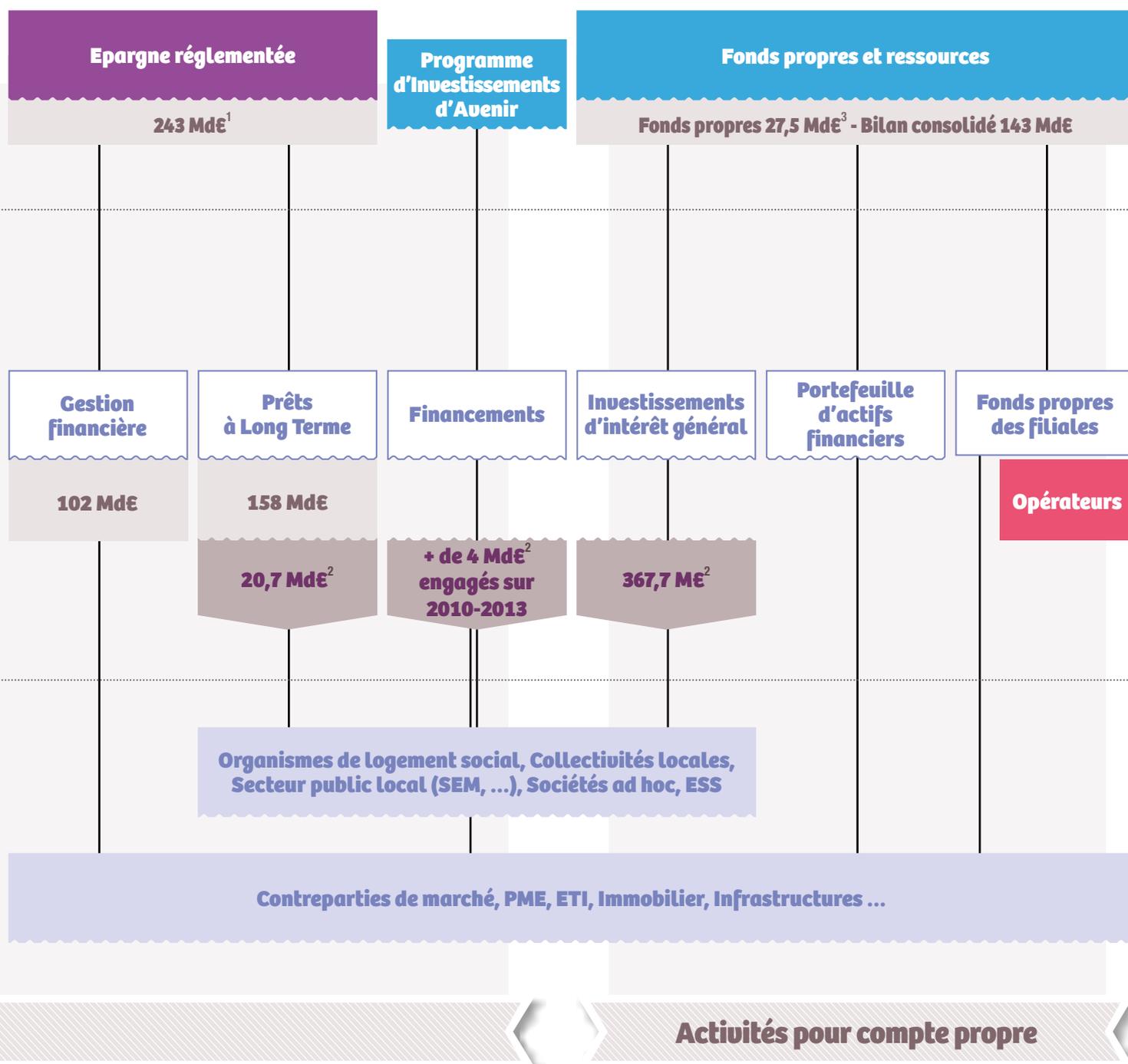
MODÈLE ÉCONOMIQUE DU GROUPE ET MODES D'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



Activités et prestations pour compte de tiers

La Caisse des Dépôts, créée dans le but de servir l'intérêt général, assure certaines missions via des mandats confiés par l'État. Ainsi, elle gère d'une part les fonds confiés par l'État à travers les différentes entités

de l'Établissement public et, d'autre part, ses fonds propres générés par toutes les activités du Groupe (sous mandat et via les filiales).



¹ Au 31/12/2013 - ² Flux d'investissement ou de prêts 2013 - ³ y compris plus ou moins valeurs latentes

LES RESULTATS DU GROUPE

Constitution du résultat du Groupe

Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. Son résultat provient de ressources stables et diversifiées, entre l'activité d'investisseur de l'Etablissement public et les revenus de ses filiales et participations stratégiques. L'Etablissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général.

En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres. Les filiales doivent mettre en œuvre une gestion financière rigoureuse et ambitieuse

caractérisée par la recherche d'une rentabilité des fonds propres et par une politique de versement de dividendes cohérente avec le modèle économique du Groupe, leur intérêt social et les références de marché.

Les résultats en quelques chiffres

En 2013, un résultat net part du Groupe est de 2,137 Md€ sous le double effet d'une bonne performance financière de l'Etablissement public et des contributions des filiales.

Le fonds d'épargne, géré par la Caisse des Dépôts mais qui fait l'objet d'une comptabilité séparée, présente également un résultat positif de 443 M€ confirmant sa solidité et sa capacité à répondre aux objectifs des pouvoirs publics. Avec 21 Md€ de nouveaux prêts signés en 2013 (12 % de plus qu'en 2012), l'activité du fonds s'établit à un niveau exceptionnel.

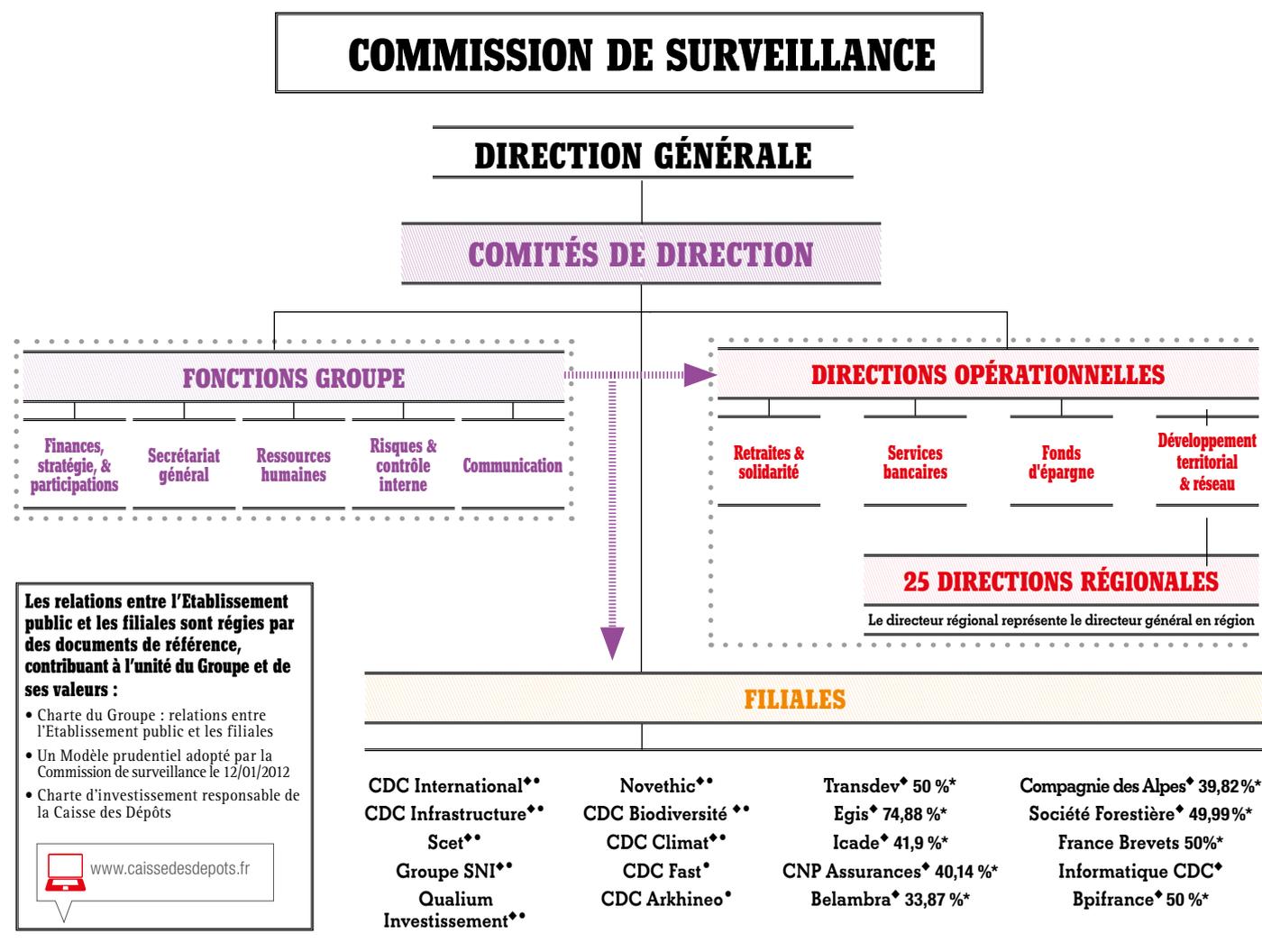


Organisation du Groupe et des organes de gouvernance

Le Groupe est constitué de l'Établissement public, créé en 1816 par la loi, qui assure les missions historiques de la Caisse des Dépôts au service de l'intérêt général du pays, et de ses filiales, qui interviennent dans le domaine concurrentiel.

Le Groupe fonctionne selon un principe de dialogue régulier entre ses entités. Ce dialogue se situe au niveau du Groupe pour les enjeux transversaux (stratégie, comptes, risques, ressources humaines...), entre les directions chargées du pilotage et chaque entité pour leur suivi. La fréquence et l'étroitesse des relations entre l'Établissement public et chaque

filiale sont fonction du niveau de contrôle, du niveau des risques associés à cette filiale et de la contribution à la création de valeur pour le Groupe. Chaque filiale contribue et s'intègre au processus stratégique selon des modalités compatibles avec sa propre gouvernance.



Les relations entre l'Établissement public et les filiales sont régies par des documents de référence, contribuant à l'unité du Groupe et de ses valeurs :

- Charte du Groupe : relations entre l'Établissement public et les filiales
- Un Modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance le 12/01/2012
- Charte d'investissement responsable de la Caisse des Dépôts



INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DU GROUPE

Spécificité de gouvernance de la Caisse des Dépôts : la Commission de surveillance

La loi de 1816, créant la Caisse des dépôts et consignations, a placé l'Etablissement « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative », avec un statut particulier destiné à assurer à sa gestion une indépendance complète, notamment en la faisant relever du Parlement par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance. Le Parlement exerce le contrôle de ses activités et garantit son autonomie. Les règles de gouvernance répondent à deux principes : l'indépendance de la Commission de surveillance et l'autonomie du directeur général.

Le contrôle de la Commission de surveillance

Publié dans le rapport au Parlement ces chiffres font l'objet d'une audition du Pré-

sident de la Commission de surveillance et du directeur général devant les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les rémunérations de la Commission de surveillance

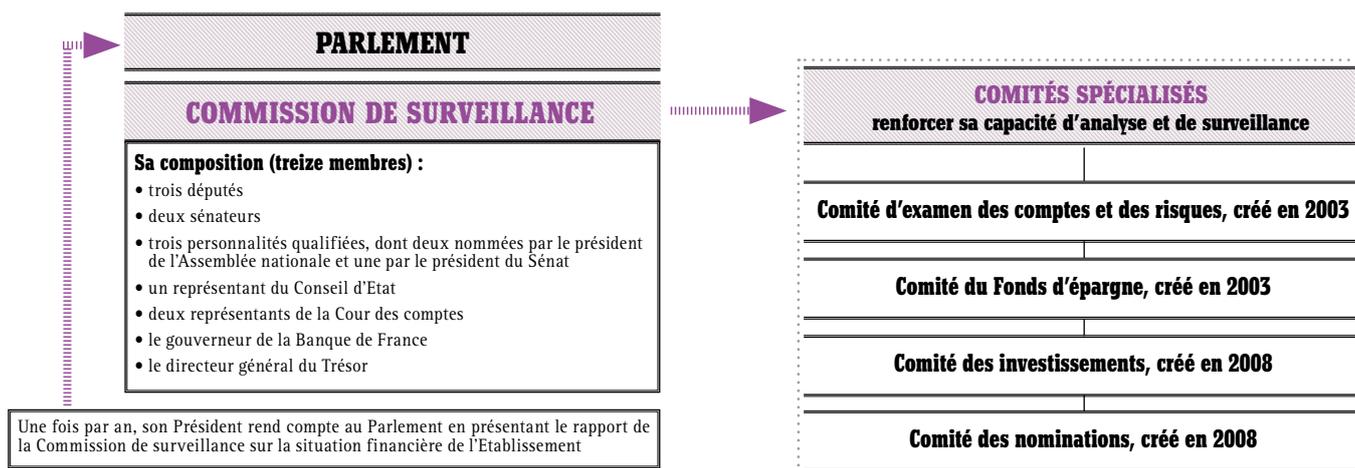
Les membres de la Commission de surveillance ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances de la Commission.

En 2004, en comparaison avec les pratiques de la place, il a été décidé d'instaurer « une indemnité pour les travaux d'expertise qu'ils accomplissent à la demande du Président et, en particulier, ceux relatifs aux comités spécialisés » (Règlement intérieur de la Commission de surveillance). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les indemnités sont de 500 euros pour un contrôle mensuel de la Caisse générale et de 1500 euros pour un contrôle annuel de la caisse générale, pour les travaux d'expertises ou pour la participation à un comité spécialisé.

La politique et les montants des indemnités relèvent de l'initiative du Président de la Commission de surveillance. Elle fait l'objet d'une discussion avec les Commissaires surveillants lors des exercices de réactualisation du Règlement intérieur.

Par ailleurs, certains membres de la Commission ne souhaitent pas bénéficier de ce système.

Composition et rôle de la Commission de surveillance



RÔLE

La Commission de surveillance a pour rôle de veiller sur les décisions majeures, les orientations stratégiques, les prises de participation, la gestion du Fonds d'épargne et la vérification des comptes de la Caisse des Dépôts.

Elle détermine également le modèle prudentiel et ses évolutions. Elle fixe le niveau de fonds propres qu'elle estime nécessaire à la couverture des risques et au financement du développement des activités du Groupe.

Elle a notamment pour rôle de veiller au contrôle des risques et des décisions majeures, aux orientations stratégiques du Groupe, à la mise en œuvre des missions d'intérêt général, à la stratégie d'investissement de l'Etablissement public et des filiales, aux résultats sociaux et consolidés, à la gestion du Fonds d'Épargne, à l'état des caisses et à la bonne tenue des comptes. La Commission de surveillance décide du programme annuel d'émission d'emprunts de la Caisse des Dépôts.

FONCTIONNEMENT

Elle se réunit deux fois par mois, selon le programme annuel et le calendrier qu'elle adopte. En 2013, elle a ainsi tenu 23 séances.

Pour plus d'information : rapport au Parlement 2013

Pour 2013, 7 Commissaires-surveillants ont perçu des « prestations d'expertises », pour un montant individuel moyen de 19 000 euros.

La Direction générale

Le groupe Caisse des Dépôts est dirigé par le directeur général qui est nommé par décret du président de la République pris en Conseil des Ministres pour un mandat de cinq ans. Il est nommé après audition devant les commissions des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Il dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif qui ne peut le relever de ses fonctions autoritairement.

À son entrée en fonction, il prête serment devant la Commission de surveillance « de maintenir de tout son pouvoir l'inviolabilité » de la Caisse des Dépôts. La loi dispose d'ailleurs qu'il est personnellement et financièrement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts. Il est assisté du comité de direction Caisse des Dépôts et du comité de direction Groupe.

Comité de direction

Le comité de direction Groupe (CODIR) est l'instance principale d'information, de concertation stratégique et de pilotage du groupe Caisse des Dépôts. Il a pour objectifs de préparer les décisions du directeur général et d'assurer l'unité du Groupe. Les membres permanents du CODIR Groupe sont les membres du CODIR de l'Établissement public, les directeurs des fonctions d'appui transversales et les dirigeants des filiales désignées par le directeur général.

Les rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marchés, se situer à des niveaux raisonnables. Le décret [n° 2012-915] du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la Caisse des Dépôts, un décret [n° 2013-56] du 16 janvier 2013 a prévu un plafond de la rémunération du Directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Enfin, même si les dirigeants du groupe Caisse des Dépôts ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes, la Caisse des Dépôts a mis en place une doctrine tendant à appliquer de manière volontaire ce plafonnement de rémunération au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

Nombre de réunions et taux de présence de la Commission de surveillance

	2010	2011	2012	2013
Nombre de réunions de la Commission de surveillance	22	22	21	23
Taux de présence moyen	81%	83%	83%	81%
Nombre de réunions du comité d'examen des comptes et des risques et Comité du Fonds d'épargne	14	14	17	19
Nombre de réunions du Comité des nominations			3	4
Nombre de réunions du Comité des investissements			7	6

Parité et diversité des instances de gouvernance du Groupe et de l'Établissement public



Dans le cadre de l'amélioration de la transparence des engagements du groupe Caisse des Dépôts, une réflexion sur la mise en place d'un indice composite de parité a été initiée fin 2013, afin de rendre compte du suivi des engagements et des politiques menées au niveau du Groupe et des entités.

Cet indice de parité est calculé en intégrant 3 indicateurs, chacun pondéré d'un tiers, dans la note finale :

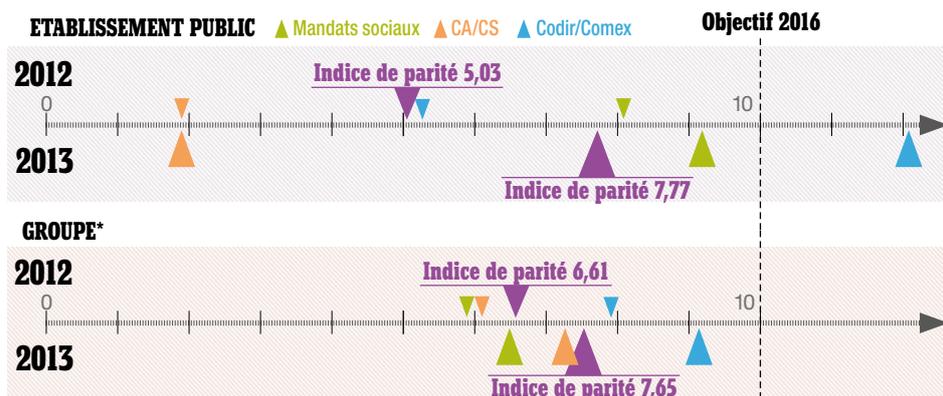
- Indicateur de féminisation des CA/CS,
- Indicateur de féminisation des CODIR/COMEX,
- Indicateur de féminisation des mandats sociaux.

La consolidation Groupe de chaque indicateur a été réalisée par rapport à une base 10 qui est définie par les objectifs fixés dans la convention du 17 octobre 2013 avec la ministre du Droit des femmes :

- 40 % d'effectifs féminins dans les instances de gouvernance des établissements publics pour 2016 issu de la loi Copé-Zimmermann,
- 30 % d'effectifs féminins dans les CODIR/COMEX pour 2016
- 40 % de mandataires sociaux féminins pour 2016

Entre 2012 et 2013, l'indice de parité pour l'Établissement public a progressé de plus de 50 % grâce au doublement du nombre de femmes dans le Comité de direction de l'Établissement public (4 femmes sur 11 membres en 2013 contre 2 femmes en 2012).

Pour le Groupe, l'indice de parité a progressé de plus de 15 % grâce au quasi doublement des mandats sociaux détenus par des femmes.



*Cet indice de parité a été établi sur deux périmètres distincts : un périmètre Établissement public et un périmètre Groupe, comprenant l'Établissement Public et les 10 filiales du Groupe de plus de 1000 salariés, représentant 99,4% des effectifs totaux (France et étranger).

Gouvernance des filiales du groupe Caisse des Dépôts (au 31 décembre 2013)

	Instances de direction et de contrôle			Composition Gouvernance				Comités spécialisés
	Statut juridique	Instances de direction et de contrôle	Instances de direction	Total administrateurs	Total administrateurs Caisse des Dépôts	Total administrateurs Indépendants	Taux de présence administrateurs	
Belambra*	SAS	CS + D	Pdt Directoire	9 (CS)	3	3	D : 100 % CS : 85,1 %	Comité d'audit, Comité d'investissement
Bpifrance groupe	SA	CA	Pdt + DG	13	4	2		Comité audit et risques, Comité des rémunérations
Compagnie des Alpes	SA	CA	PDG + DG délégué	12 + 1 censeur	4	4	79 %	Comité stratégique, Comité audit et compte, Comité nominations et rémunérations
CDC Biodiversité	SAS	COS	Pdt + DG	7	4		92 %	
CDC Climat	SA	CA	PDG + DG délégué	9 + 1 censeur	5	2	80 %	Comité des rémunérations
CDC Infrastructure	SA	CA	Pdt + DG	7	7		96 %	Comité d'investissement
CNP Assurances	SA	CA	Pdt + DG	18 + 3 censeurs	6	4		Comité d'audit et des risques, Comité des rémunérations et des nominations, Comité stratégique
Egis	SA	CA	PDG	9	5	2	89 %	Comité d'audit, Comité des engagements
Groupe SNI	SAEM	CS + D	Pdt Directoire + DG	15	9	6	86 %	Comité d'audit, Comité d'orientation stratégique, Comité de sélection et de rémunérations, Conseil du logement social, Comité de partenariat défense
Icade	SIIC	CA	PDG	14	9	5	83 %	
Informatique CDC	GIE	Codir Comex	Pdt + DG	6 Codir 6 Comex				
Novethic	SASU	Co. strat.	Pdt + DG	5	5		75 %	
Qualium Investissement	SAS	CA	Pdt + DG	6	4	1	94 %* (* yc pouvoir)	4 comités d'investissement spécialisés
SCET	SA	CA	Pdt + DG	6	6		85 %	
Société Forestière	SA	CAS	PDG	6	2		60 %	Comité d'audit et stratégique
Transdev	SA	CA	PDG	7	2	1	95 %	Comité Stratégie, Comité Rémunérations, Comité audit
	STATUT			COMPOSITION GOUVERNANCE				COMITÉS SPÉCIALISÉS

* SAS Santoline - CS : Conseil de surveillance - D : Directoire - COS : Comité d'Orientation Stratégique

Mécanismes de suivi et de contrôle des instances de gouvernance des filiales du groupe Caisse des Dépôts 2013

7 FILIALES SUR 16 ont mis en place un mécanisme permettant aux salariés de faire des recommandations au Conseil d'administration/de surveillance

Mécanisme mis en place

Belambra
Compagnie des Alpes
CNP Assurances
Egis
Groupe SNI
SCET
Société Forestière
Transdev

9 FILIALES SUR 16 ont mis en place un processus pour éviter les conflits d'intérêt

Processus mis en place

Bpifrance
Compagnie des Alpes
CDC Climat
CNP Assurances
Egis
Groupe SNI
Icade
Qualium Investissement
Société Forestière

7 FILIALES SUR 16 sont dotées d'un comité des nominations et/ou des rémunérations

Comité mis en place

Bpifrance
Compagnie des Alpes
CDC Climat
CNP Assurances
Groupe SNI
Icade
Transdev

5 FILIALES SUR 16 ont mis en place un mécanisme de suivi des performances du Conseil d'administration

Mécanisme mis en place

Compagnie des Alpes
CDC Climat
CNP Assurances
Icade
Transdev

Composition des instances de gouvernance du Groupe par sexe et par tranche d'âge

Parité dans les instances de gouvernance des entités au 31/12/2013



Annexe parité dans les instances de gouvernance des entités

Diversité (tranche d'âge) des instances de gouvernance des entités 31/12/2013



Annexe diversité (tranche d'âge) des instances de gouvernance des entités

TRANSDEV A MIS EN PLACE DIFFÉRENTS DISPOSITIFS QUI PERMETTENT AUX REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois représentants du personnel sont invités à chaque réunion du Conseil d'administration. Ils peuvent faire part de leur avis et transmettre des questions posées par le comité d'entreprise. Le Conseil d'administration doit apporter une réponse motivée à ces questions. Les trois mêmes représentants du personnel sont invités à toutes les assemblées générales des actionnaires et peuvent faire part de leurs observations. Par ailleurs, le comité d'entreprise peut demander au Conseil d'administration d'ajouter un point à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires.



En savoir plus : rapport RSE de Transdev 2012 (p.16-17)

Stratégie développement durable

INITIATIVE FINANCE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Engagement d'institutions financières pour la protection de l'environnement et la responsabilité financière
<http://www.unep.org/french/>

PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI) DE L'ONU

Six engagements pour la gestion d'actifs des investisseurs
<http://www.unpri.org/>

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

PACTE MONDIAL DE L'ONU

Respect des dix principes de responsabilité pour les entreprises

Entités signataires du Pacte Mondial de l'ONU : Caisse des Dépôts (Etablissement public), CNP Assurances, Transdev, Egis
www.pactemondial.org

ENJEUX ET STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE ET DES FILIALES

Dans un environnement en mutation, le groupe Caisse des Dépôts a pour ambition d'accompagner et d'anticiper les évolutions économiques, environnementales et sociales et de prendre en considération les impacts sociétaux de ses interventions. Le Groupe a donc pris des engagements liés à l'intégration d'une analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance des projets et d'identification des opportunités liées à l'adaptation et au renouvellement de ses offres.

Les enjeux développement durable pour la Caisse des Dépôts sont portés à un niveau stratégique et transversal : le déploiement de la stratégie développement durable du Groupe consiste à faire en sorte que l'ensemble des métiers, prêteur et investisseur, s'inscrivent dans une politique d'investisseur responsable ambitieuse et cohérente. Il s'agit par ailleurs d'appliquer nos ambitions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à l'ensemble

des priorités stratégiques du Groupe et de les décliner de façon opérationnelle suivant les différents modes d'intervention du Groupe, dans les métiers de l'Etablissement public et les filiales.

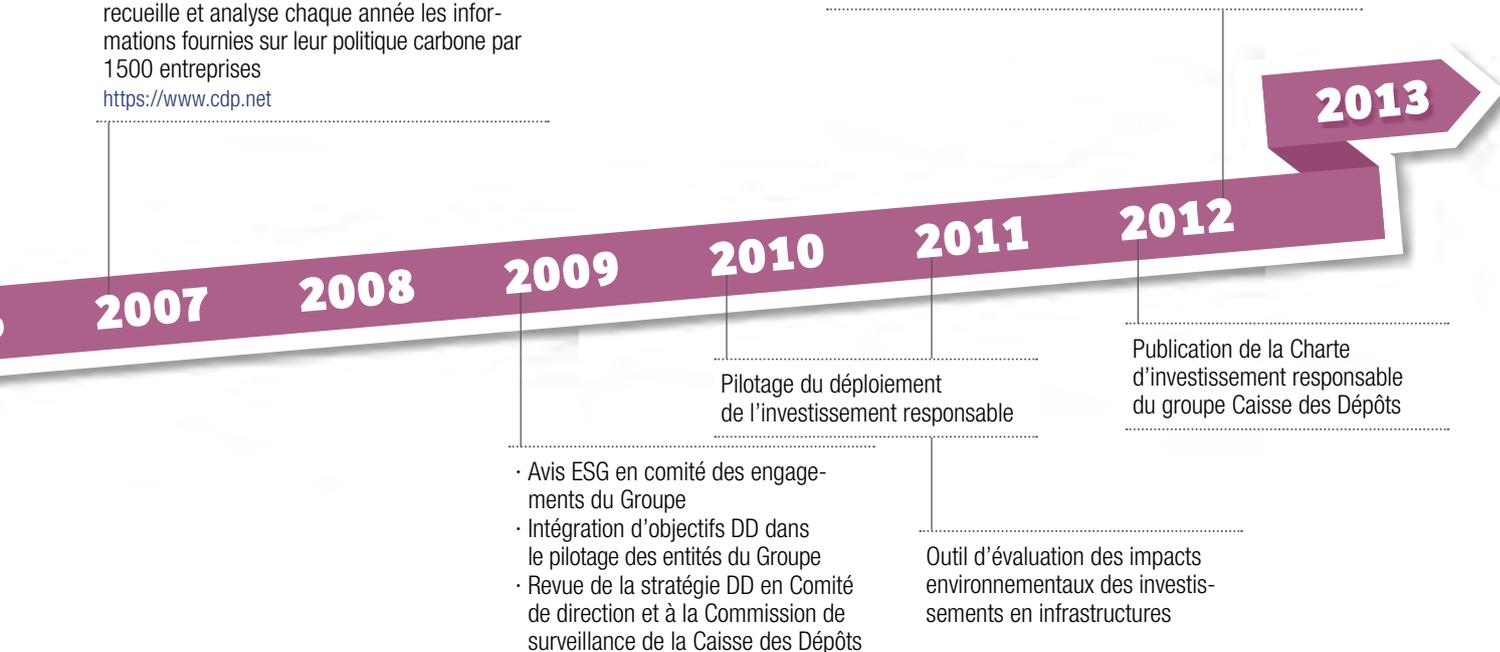
La stratégie développement durable du Groupe conduit enfin à exercer une responsabilité interne (RSE) dans l'ensemble des entités constitutives du Groupe (bilan des émissions de gaz à effet de serre, politique d'achats responsables...).

CARBON DISCLOSURE (CDP)

Le CDP est une coalition d'investisseurs qui recueille et analyse chaque année les informations fournies sur leur politique carbone par 1500 entreprises
<https://www.cdp.net>

DÉCLARATION SUR LE CAPITAL NATUREL DE L'UNEP-FI

Engagement d'institutions financières d'intégrer des considérations liées au capital naturel (efficacité énergétique, biodiversité) dans les produits et services financiers
<http://www.unepfi.org/>



PILOTAGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les enjeux de développement durable du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts : un investisseur responsable

En tant qu'investisseur de long terme au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts se doit d'agir en investisseur responsable en intégrant les impacts des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance de ses investissements dans ses décisions de gestion, mais également en prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses décisions d'investissement.



Partie investir responsable et développer les entreprises

Les autres enjeux transversaux internes : sociaux, environnementaux, sociétaux



Partie responsabilité interne

Les priorités stratégiques du Groupe sous l'angle développement durable

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	ENJEUX
1 Financement des entreprises	Le groupe Caisse des Dépôts mobilise les instruments au service du développement des entreprises, via notamment le regroupement avec l'Etat de l'ensemble des outils publics de financement des entreprises au sein de Bpifrance. Des approches communes sont mises en place avec le reste du groupe Caisse des Dépôts dans les domaines de l'innovation, de la transition énergétique et écologique, des secteurs d'avenir et de l'économie sociale et solidaire.
2 Logement	Le groupe Caisse des Dépôts contribue à accroître l'offre de logement et réhabiliter l'existant en l'adaptant aux besoins sociaux liés aux transitions démographique, technologique et écologique.
3 Transition environnementale et énergétique (TEE)	Le groupe Caisse des Dépôts agit sur les deux principaux leviers d'accélération de la transition énergétique et écologique : la mobilisation des capitaux privés et la mise en œuvre dans les territoires. Il doit aussi poursuivre son innovation (technique et financière) dans ce domaine et inventer de nouveaux métiers.
4 Infrastructures, mobilité durable, tourisme	Le Groupe investit de façon coordonnée au service du développement du pays, notamment dans le transport collectif, dans la transition énergétique et écologique, et dans le numérique. Il accompagne les collectivités dans la construction de nouveaux modèles de mobilité durable et développe des offres innovantes au service de la multi et l'inter modalité.



Pour plus d'information voir les parties métiers dédiées

Les enjeux de développement durable des filiales du groupe Caisse des Dépôts

APPUI AUX TERRITOIRES



- Réflexion sur de nouvelles offres en matière d'énergie et de mobilité durable.

ACTIONS PHARES 2013

Promotion d'actions « éco-gestes » auprès des collaborateurs dans le cadre du déploiement de plans de sensibilisation internes à la RSE.

ASSURANCES



- Déploiement d'une stratégie d'investissement responsable.
- Contribution à la lutte contre l'exclusion financière.
- Conception de produits et services à avantage sociétal.

ACTIONS PHARES 2013

Définition d'une nouvelle ambition : « créer de la valeur pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances dans une logique d'assureur et d'investisseur responsable ».

CONFIANCE NUMÉRIQUE



Informatique CDC

- Intégration de critères de développement durable lors de lancements de nouveaux projets informatiques.

ACTIONS PHARES 2013

Mise en place d'un plan d'action de développement durable.

ENTREPRISES



- Un acteur financier responsable, qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans la pratique de ses activités.
- 4 priorités : le développement de l'emploi, dont l'emploi des jeunes, le soutien des entreprises en développement dans la transition énergétique et écologique, l'entrepreneuriat féminin, la qualité de la gouvernance et du management.

ACTIONS PHARES 2013

Validation des priorités développement durable et de la Charte RSE par les instances de gouvernance.



- Prise en compte des aspects ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la politique d'investissement et d'accompagnement des sociétés en portefeuille.

ACTIONS PHARES 2013

Identification des enjeux spécifiques à chaque opportunité d'investissement afin de définir les plans d'action à mettre en œuvre pendant la période d'accompagnement des participations en portefeuille.

ENVIRONNEMENT



- Mise en place de mécanismes innovants en faveur de la biodiversité (compensation écologique).
- Recherche en économie de la biodiversité.

ACTIONS PHARES 2013

Reconnaissance de sa contribution à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Lancement des travaux de la Mission Economie de la Biodiversité.



- Développement d'outils économiques au service de la transition énergétique et écologique.

ACTIONS PHARES 2013

Création d'une activité d'ingénierie financière pour permettre aux entreprises d'accroître leur efficacité énergétique et leur compétitivité via des investissements dans des sociétés de projets.



- Gestion durable des forêts (éco-certification), adaptation au changement climatique.

ACTIONS PHARES 2013

Action en matière de gestion de forêts durable : renouvellement de la certification ISO 9001 pour les pratiques de gestion durable.

IMMOBILIER

nous donnons vie à la ville



- Maîtrise des consommations énergétiques et réduction de l'empreinte carbone.
- Contribution à la ville durable.

ACTIONS PHARES 2013

Réalisation d'une matrice de matérialité par le pôle Foncière.

Renforcement de la politique RSE interne et de la mobilisation des collaborateurs du groupe suite à la fusion d'Icade et Silic fin 2013.



- Maîtrise de l'impact environnemental des projets, gestion économe et durable des ressources naturelles.
- Plan stratégique énergétique de réhabilitation du parc.
- Amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et de l'adaptabilité des logements.

ACTIONS PHARES 2013

Déploiement de la grille d'analyse « étalement urbain ».

Lancement de l'outil SNI Environnement permettant la cotation de la performance et de l'impact environnemental des projets pour les projets de réhabilitations du Groupe SNI.

TOURISME ET LOISIRS



- Intégration de mesures développement durable dans la rénovation et la gestion des parcs.

ACTIONS PHARES 2013

Prolongement du plan d'action mis en place en 2012 (rénovations durables, actions pour l'efficacité énergétique,...).



- Optimisation des ressources naturelles pour une gestion durable des domaines skiables et des parcs de loisirs.
- Prise en compte de l'impact territorial fort de l'activité du Groupe avec les acteurs locaux.

ACTIONS PHARES 2013

Suivi de la mise en œuvre des plans d'action environnemental des domaines skiables (certification QSE). Evaluation des impacts environnementaux et déploiement de plans d'actions visant à les réduire dans les parcs de loisirs du Groupe.

TRANSPORTS, INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURES



- Déploiement d'une politique d'investisseur responsable.
- Promotion des investissements dans les infrastructures de la transition énergétique et le transport ferroviaire.

ACTIONS PHARES 2013

Poursuite de l'engagement de réduction de 14 % des émissions de CO₂ du portefeuille d'ici 2020.



- Egis agit sur l'écoconception et l'acceptabilité sociale et financière des projets, en imbriquant les échelles d'espace et de temps, les disciplines, les besoins des parties prenantes.
- Sa pratique étendue de la gouvernance technique et organisationnelle permet de fédérer la diversité des acteurs du projet, en comprenant et rapprochant leurs objectifs, parfois antagonistes.

ACTIONS PHARES 2013

Mise au point d'une méthodologie d'évaluation des impacts sociétaux des projets (Social Imprint®).

Mise en place de deux business lines adressant les enjeux de la ville durable, de la mobilité et du changement climatique : « My city by Egis » et « Energie ».



- Promotion de la mobilité durable et responsable.
- Amélioration de la sensibilisation des collaborateurs à la RSE.

ACTIONS PHARES 2013

Déploiement de service d'auto partage 100 % électrique.

Définition d'une nouvelle politique RSE au niveau groupe pour 2014.

Nicolas Blanc

Responsable
Innovation et Développement Durable,
Caisse des Dépôts

«La priorité est donnée à la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ou extra-financiers) dans l'exercice de la diversité des métiers du Groupe, que la Caisse des Dépôts ou ses filiales agissent en tant que prêteur (ex : éco-prêts au logement social...), investisseur (ex : énergies renouvelables, efficacité énergétique dans l'immobilier, infrastructures de transport peu intensives en carbone...), gestionnaire de mandat (ex : Programme des investissements d'avenir sur la ville de demain), tiers de confiance ou opérateur (ex : les métiers d'ingénierie écologique d'Egis).

La prise en compte des impacts extra-financiers concerne ainsi l'ensemble des priorités sectorielles transition énergétique et écologique, entreprises, logement, infrastructures, mobilité et tourisme.

A ce titre, le pilotage de l'innovation et du développement durable, intégré au département de la stratégie du Groupe, conduit à agir à trois niveaux : le pilotage stratégique ; le conseil et l'accompagnement du changement dans les directions de l'Etablissement public et les filiales ; l'incubation de projets innovants.»

GOVERNANCE ET PILOTAGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Modalités de pilotage du développement durable

Modalités de pilotage du développement durable dans le Groupe

Le contexte favorable, depuis plusieurs années, à la concrétisation des politiques de développement durable dans les sphères publiques et privées a conduit le groupe Caisse des Dépôts à préciser ses engagements et plans d'action en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance. En tant que groupe public au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts s'attache à concilier la création de valeur financière avec la création de valeur immatérielle et sociétale. Ceci se traduit dans ses doctrines d'intervention et lui confère une responsabilité particulière quant à sa capacité à apporter des solutions opérationnelles innovantes et durables appliquées à l'ensemble des métiers et filiales. Ces ambitions se traduisent aussi dans l'organisation de la fonction développement durable, intégrée au département de la stratégie du Groupe.

L'intégration du pilotage du développement durable aux fonctions finance, stratégie et participations du Groupe est un enjeu majeur pour un groupe tel que la Caisse des Dépôts. La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le pilotage stratégique se caractérise par la définition d'objectifs annuels des directions de l'Etablissement public et des filiales ; il s'agit aussi d'effectuer et de rendre compte des risques et opportunités liés aux projets d'investissement du Groupe. L'analyse extra-financière des enjeux et impacts extra-financiers est intégrée à l'avis financier et stratégique du Groupe.

Complémentaire, un enjeu pour le Groupe consiste à améliorer en continu et à compléter son reporting extra-financier et ce dans un double objectif de pilotage stratégique et de transparence. La capacité dont se dote le groupe Caisse des Dépôts d'évaluer la diversité de ses impacts (externalités environnementales et sociales positives et négatives), sur les territoires et les entreprises accompagnés est par nature un enjeu important pour un groupe public au service de l'intérêt général.

Modalités de pilotage du développement durable dans les entités du groupe Caisse des Dépôts

Le groupe Caisse des Dépôts s'organise pour prendre en compte les enjeux de développement durable dans son fonctionnement interne et dans l'exercice de ses métiers.



Modalités de pilotage du développement durable dans les entités du Groupe

Formations au développement durable dans le Groupe



Formations au développement durable dans le Groupe

Pour les formations des métiers investisseurs (Qualium Investissement, CNP Assurances, CDC Infrastructure), se référer à la partie Investir responsable et développer les entreprises (p. 73).

Accompagnement du changement

Assurer les conditions d'un déploiement efficace des ambitions environnementales, sociales et de gouvernance du Groupe suppose une capacité à accompagner le changement dans les directions et filiales permettant le passage de la stratégie au plan d'action, et à sa mise en œuvre.

Animation de réseaux transversaux

Plusieurs réseaux internes au Groupe sont animés. Ces réseaux sont transversaux (réseaux des directeurs développement durable) et thématiques (investissement responsable, transition énergétique et écologique, reporting extra-financier). Ils permettent de partager et de stimuler la mise en place d'offres et de pratiques engagées.

Co-pilotage d'études et d'outils

Le déploiement d'engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance suppose une réelle capacité à évaluer les impacts de projets ou de prises de décisions. Ainsi, la réalisation d'études (exemple : scénarii d'évolution des prix de l'énergie à court, moyen et long terme) ou la mise en place d'outils d'aide à la décision permettant l'évaluation des impacts environnementaux (énergie, carbone, eau, biodiversité) éclairent les choix d'investissement. Cela peut tout autant concerner des infrastructures ou des opérations de rénovation immobilière.

Une telle évaluation contribue par exemple à mettre en évidence la « valeur verte » à des

échelles de temps différenciées de scénarii de rénovation. A contrario, l'insuffisante prise en compte des impacts sur la préservation des milieux naturels peut générer des retards importants dans la réalisation d'une infrastructure et donc représenter un coût financier additionnel conséquent.

Actions de place

Sur nombre de sujets relatifs à la transition énergétique et écologique, à l'investissement responsable, ou à la mise en œuvre de la responsabilité des organisations (reporting...), la Caisse des Dépôts est un partenaire actif d'initiatives de recherche ou d'études. Le Groupe soutient à ce titre de nombreuses initiatives (initiative finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement...), associations (ORSE, Forum pour l'investissement responsable...), ONG (Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, France Nature environnement...) ou think tank (La Fabrique écologique...) qui permettent de faire avancer la connaissance commune des enjeux.

Innovation et développement durable dans le groupe Caisse des Dépôts

Complémentaire aux actions relatives au pilotage stratégique, aux études et outils d'aide à la décision mis en place, le département de la stratégie du Groupe structure depuis deux ans le **pilotage de projets innovants**. Ces projets visent à enrichir et renouveler les offres du Groupe tout en veillant à la valeur ajoutée sociétale de ces nouvelles offres. Cette fonction de pilotage de l'innovation est couplée à celle de pilotage du développement durable et permet à ce titre d'aborder sous un angle très concret d'incubations de projets les potentiels de création d'activité et de valeur de nouvelles offres à forte dimension sociale et/ou environnementale.

L'organisation du pilotage de l'innovation à l'échelle du Groupe vise avant tout à mettre en synergie la diversité des compétences et expertises au service de projets à dimension transversale. Cela suppose une infrastructure et une méthodologie adaptée de gestion de projets (le Lab CDC) et l'organisation de formations et d'événements qui permettent de faire connaître et partager des outils et méthodes, de valoriser des projets internes ou externes au Groupe et de promouvoir des personnes et équipes particulièrement engagées.

Lab CDC

Un laboratoire d'innovation a été créé en 2013, qui a permis, au cours de sa première année de fonctionnement, d'incuber quatre projets sur des thématiques aussi variées que la mobilité durable, l'efficacité énergétique, la finance

participative ou la confiance numérique. Ces projets ont fait l'objet d'une sélection et ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique et financier qui ont permis, en un temps court (10 mois) les conditions de déploiement d'offres innovantes pour le Groupe. L'initiative, nouvelle à la Caisse des Dépôts, bénéficie d'un portage important et d'une forte visibilité.

Trophées de l'innovation et du développement durable et université d'été de l'innovation

La Caisse des Dépôts s'attache à sensibiliser et motiver un nombre de collaborateurs croissant du Groupe sur les enjeux d'innovation et de développement durable. Des événements permettent de promouvoir les synergies et la connaissance des potentiels d'innovation à forte utilité sociétale du Groupe.

Les Trophées de l'innovation et du développement durable distinguent des initiatives portées par les collaborateurs du Groupe, à l'échelle locale, nationale ou internationale. Initiés en 2011, les Trophées ont été reconduits en 2013 avec près de 127 dossiers candidats.

Chaque année depuis 2012, l'université d'été de l'innovation réunit plusieurs centaines de collaborateurs du Groupe afin de susciter des réflexions collaboratives sur des sujets d'intérêt commun à potentiel de développement pour le Groupe. Cette université, qui se déroule durant une journée au début du mois de septembre est un moment privilégié pour partager les innovations des métiers et filiales et promouvoir ainsi les équipes projets. C'est aussi une journée de réflexion entre des collaborateurs du Groupe et des experts et praticiens de l'innovation extérieurs au groupe Caisse des Dépôts.



ETUDES ET ACTIONS DE PLACE

• Transition énergétique et écologique

L'initiative 2° Investing [2°ii] est un think-tank multi-acteurs qui a pour objectif de promouvoir la prise en compte par les investisseurs des contraintes climatiques et des besoins de financement à long terme, ainsi que du cadre réglementaire adapté. La Caisse des Dépôts apporte un soutien financier à l'association, créée à Paris en 2012 avec une vingtaine d'organisations, françaises et internationales. Cette initiative a d'ores et déjà engagé son déploiement international avec l'ouverture de bureaux dans d'autres pays.

• Investissement responsable :

Le groupe Caisse des Dépôts participe à des initiatives de place dont l'objectif est de promouvoir un environnement favorable à la finance soutenable. Le Groupe est membre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) initiés par les Nations Unies en 2005. A ce titre, il participe à des échanges bilatéraux de haut niveau sur la stratégie des PRI, il est membre du groupe de travail « Infrastructures » et du conseil consultatif sur l'investissement à Long Terme.

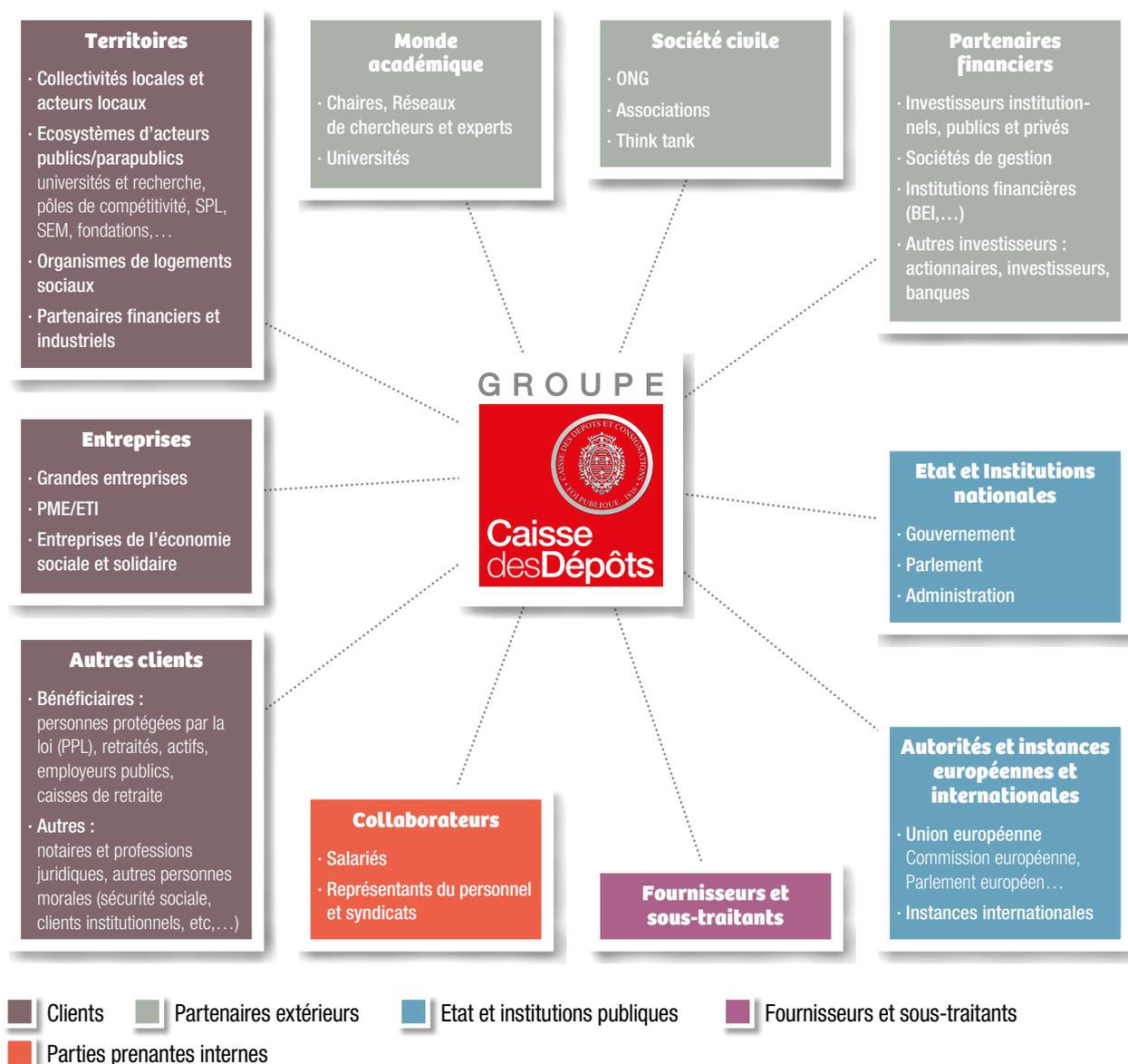


Principes de l'investissement responsable

TROPHÉES DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Trophées visent à anticiper et mieux répondre aux défis de demain en stimulant la créativité et l'engagement des salariés. Ils distinguent des initiatives portées par les collaborateurs du Groupe, à l'échelle locale, nationale ou internationale. En 2013, treize initiatives qui illustrent la capacité du groupe Caisse des Dépôts à innover pour répondre aux nouveaux enjeux de notre société et accompagner les territoires dans leur développement durable ont été récompensées.

Les relations du Groupe avec ses parties prenantes



RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Contexte et positionnement du Groupe auprès des acteurs publics

Compte tenu de sa gouvernance et de ses missions, la Caisse des Dépôts est naturellement conduite à entretenir un dialogue étroit, régulier et constructif avec les acteurs locaux, nationaux, européens et internationaux dans le but d'améliorer la connaissance du Groupe, de promouvoir son modèle, de défendre ses positions et d'apporter son expertise à l'élaboration des politiques publiques.

Modalités d'intervention du Groupe auprès des acteurs publics et partenaires extérieurs

Afin de répondre au besoin de cohérence renforcée dans les relations du Groupe avec ses partenaires extérieurs, la Caisse des Dépôts s'est dotée en 2013 d'une direction des relations institutionnelles et de la coopération européenne et internationale. Cette direction a pour mission de renforcer la parole et l'image du Groupe auprès des responsables nationaux, communautaires et des institutions internationales ainsi que de nouer de nouvelles coopérations opérationnelles aux plans européens et internationaux.

Contribuer à l'élaboration de mesures législatives ou normatives aux plans national et européen

Au niveau national, les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts auprès des Assemblées parlementaires poursuivent plusieurs objectifs : mieux faire connaître les différents champs d'activité du Groupe et son actualité (une Lettre du Groupe, mensuelle, destinée spécifiquement aux parlementaires et élus locaux, a été lancée en 2013), faire valoir ses positions à l'occasion des textes de loi qui ont un impact sur son activité; apporter son expertise aux travaux menés dans le cadre de missions d'information parlementaires; présenter ses orientations stratégiques devant les commissions permanentes de l'Assemblée ou du Sénat dont le champ de compétences législatives recoupent le périmètre d'action du Groupe.

En 2013, cette activité a donné lieu à **une cinquantaine d'auditions** (du Directeur général, des directeurs métiers ou des présidents de filiales), que ce soit dans le cadre de la préparation de projets de loi (réforme des retraites, loi pour l'accès au logement et un urbanisme

renoué, ville, économie sociale et solidaire, etc.), dans le cadre de rapports d'information (le rôle de la justice en matière commerciale, mission d'évaluation et de contrôle sur l'optimisation des aides à la construction de logements sociaux, etc.) ou pour présenter le bilan d'activité du groupe Caisse des Dépôts (audition annuelle du Directeur général et du Président de la Commission de surveillance. Par ailleurs, **un réseau des correspondants institutionnels du Groupe** a été mis en place en 2013. Il vise un triple objectif : disposer de relais dans les directions métiers et les filiales afin de mieux identifier les problématiques législatives et réglementaires; jouer un rôle de coordination des positions du Groupe et faire remonter les informations nécessaires à l'analyse globale des actions de représentation d'intérêts auprès des décideurs et des élus.

Au niveau européen, la stratégie de présence de la Caisse des Dépôts s'appuie sur **l'antenne du Groupe auprès des institutions européennes à Bruxelles**, devenue en mars 2014 « maison commune » avec Bpifrance. Sa vocation est d'assurer l'interface avec les institutions communautaires, qui adhère à ce titre au Code de Bonne Conduite du Registre de Transparence des institutions européennes, et d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lobbying européen.

L'action est déployée en liaison avec les membres du réseau des correspondants Europe du Groupe, réseau composé de collaborateurs représentant les entités du Groupe ayant à traiter de sujets liés à la législation communautaire ou à la mise en œuvre de politiques communautaires. Ce réseau se réunit tous les trimestres environ afin de faire le point sur les démarches du Groupe à l'échelon européen et sur l'actualité communautaire.

Cette action est déployée en application d'une **charte du lobbying communautaire**, adoptée le 7 juillet 2013 par le Comité de direction du Groupe et s'applique à l'ensemble des collaborateurs appelés à nouer des relations ou à entreprendre une démarche de lobbying auprès des décideurs et parties prenantes européens. Cette charte privilégie les approches partenariales avec les institutions financières publiques partageant les mêmes préoccupations, dans le cadre de coopérations bilatérales ou au sein de plateformes d'échanges dont le Groupe est co-fondateur.

Partenariats avec les associations d'élus locaux, fédérations professionnelles ou organismes de place

La Caisse des Dépôts entretient des relations régulières avec ses partenaires institutionnels à travers des conventions qui prévoient des plans d'action annuels ou pluriannuels.



Les actions partenariales de la Caisse des Dépôts avec les associations d'élus

Grandes associations d'élus locaux

L'appui de la Caisse des Dépôts aux politiques publiques nationales ou locales (Art. L. 518-2 du Code monétaire et financier) nécessite une implication dans le tissu des associations d'élus locaux qui portent et animent la réflexion sur le déploiement de ces politiques.

Compte tenu de son expertise en matière d'ingénierie technique et financière, la Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel auprès des pouvoirs publics et de leurs instances de coordination. Ces partenariats lui permettent d'identifier les besoins des collectivités et d'apporter son expertise à leurs champs de réflexion. Axées sur des thématiques communes, les nombreuses actions partenariales ont abouti à l'organisation de congrès, à l'élaboration de plans stratégiques ou à la publication d'études.

Fédérations et associations professionnelles

Dans le cadre de sa gestion du Fonds d'épargne et de son intervention d'intérêt général dans les territoires, l'Etablissement public de la Caisse des Dépôts a signé, fin 2010, une convention de partenariat triennale avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) qui est l'organisation représentative du secteur HLM (près de 800 organismes). Plusieurs expérimentations et actions de recherche-développement ont été réalisées autour de quatre grands thèmes : le financement du logement social, la promotion du développement durable dans l'habitat et la ville, la rénovation urbaine des quartiers au service d'une réelle intégration et la place des collectivités locales dans l'aménagement et la construction.



Les études lancées en lien avec l'USH en 2013

A travers son antenne de Bruxelles, la Caisse des Dépôts entretient des relations régulières avec l'échelon européen de certaines de ces associations telle que l'Union Sociale pour l'Habitat, la Maison européenne des pouvoirs locaux français qui représente l'AMF, l'ADF, l'AMGVF, la FVM, l'APVF, etc.

Dans le cadre de sa mission de banquier du service public de la justice, l'engagement de la Caisse des Dépôts auprès des professionnels du droit s'inscrit dans un partenariat qui complète la relation clients-fournisseurs sur les produits et services bancaires. Ainsi, des partenariats ont été conclus avec :

- le Conseil supérieur du notariat, la Direction des services bancaire (DSB)
- le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (DSB)
- la Chambre nationale des huissiers de justice, (DSB)
- le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (DSB)

La Direction des retraites est membre du Conseil d'orientation des retraites et contribue à ce titre aux rapports et études produits.

Relations des filiales du Groupe avec les fédérations professionnelles

Les filiales entretiennent des relations avec les fédérations professionnelles de leur champ d'activité au niveau national, européen et international. Elles adhèrent aux fédérations et associations suivantes :

- Bpifrance : La Fédération bancaire française (FBF), Association Française des Sociétés Financières (ASF), Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) (Bpifrance Investissement)
- CNP Assurances : Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA)
- Transdev : Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP), Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) en France ; Union internationale des transports publics (UITP) au niveau mondial.
- Egis : Syntec-Ingénierie et de nombreuses fédérations techniques
- Icade : Fédération Française du Bâtiment (FFB), Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF)
- Qualium Investissement : Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC), European Venture Capital Association (EVCA).

La Caisse des Dépôts noue, à travers son bureau de Bruxelles, des liens avec le Centre Européen des Entreprises à Participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP). La Caisse des Dépôts participe à la gouvernance de sa section française et alimente par ailleurs les réflexions au niveau national et européen, notamment sur l'investissement de long terme.

Participation à des plateformes d'échanges en vue de coopérations opérationnelles

Au niveau européen et international, les relations de la Caisse des Dépôts avec les grandes institutions financières, si elles comportent une dimension institutionnelle, visent à inscrire la Caisse des Dépôts dans la cartographie internationale de l'investissement de long terme et à répondre à des enjeux d'ordre opérationnel.

La Caisse des Dépôts est membre fondateur, avec ses homologues de la Cassa Depositi italiana, de la BEI et de la KfW allemande, du Club des investisseurs de long terme (CILT). Créé en 2009, comptant aujourd'hui 19 membres, il a pour objet de promouvoir les investissements de long terme dans l'économie réelle.

Les quatre fondateurs du CILT ont impulsé la création en juillet 2013, de l'Association européenne des investisseurs de long terme

dont l'objectif est de favoriser l'investissement de long terme au profit de la croissance européenne.

La Caisse des Dépôts est membre du Forum mondial des Caisses des Dépôts, plateforme de coopération institutionnelle du Nord et du Sud, principalement d'Union européenne, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Il a pour objet d'échanger sur les stratégies d'intervention dans les secteurs du financement des entreprises, des infrastructures, du développement et du logement.

Dans le cadre de ses activités, chaque entité participe à des plates-formes afin de promouvoir son expertise, de participer à des échanges dans une logique de structuration d'une démarche commune.

Sur les enjeux de développement durable, l'Etablissement public et un certain nombre de filiales sont engagés dans des groupes de travail de place dont l'objet est d'aboutir à des notes, publications ou projets opérationnels concertés.

- Icade : membre du Plan Bâtiment Durable, Club Villes, Territoires, Energies et Changement Climatique, etc. Icade participe aux groupes de travail de l'AFNOR et Certivea pour l'élaboration de nouvelles normes et référentiels et au Comité d'application de la marque NF Logement (Cerqual).

- Bpifrance : participe à la commission ESG de l'AFIC, notamment au groupe de travail sur le reporting ESG; une Charte de bonnes pratiques a été signée entre Bpifrance et l'AFIC, qui définit des engagements partagés pour une meilleure complémentarité, aux conditions normales de marché, entre acteurs privés et acteurs publics au service du financement et du développement des PME et ETI non cotées.

- Egis : membre du Comité prospectif du Comité 21, du Plan Bâtiment Durable et du Club RSE de Syntec Ingénierie, il a contribué à la publication du guide pour la mise en place d'une démarche RSE dans l'ingénierie et a copiloté le rapport Jouvent-Costa sur la garantie de performance énergétique.

- CDC Biodiversité est administratrice de l'association CIBI créée en 2013 et porteuse d'un label biodiversité et immobilier. Elle participe également à des groupes d'expertise internationaux (BBOP, Plateforme européenne Business and Biodiversity, No Net Loss Initiative).

- CDC Climat Recherche contribue au débat public en participant à des groupes de travail (Comité de supervision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

- Etablissement public : membre du «Club développement durable des établissements publics», piloté par le Ministère de l'environnement et du développement durable.

La Caisse des Dépôts participe à des groupes de travail en fonction des thématiques (achats responsables, reporting extra-financier). Les entités de recherche du Groupe sont également porteuses d'initiatives de place innovantes.

Contributions aux think tanks, acteurs de place, chaires et fondations et adhésion à des clubs

Aucune entité du Groupe ne pratique les contributions et les dons aux partis politiques, aux hommes politiques et aux institutions connexes.

Au niveau européen, la Caisse des Dépôts soutient financièrement plusieurs think tanks qui travaillent sur les thématiques et les axes d'intervention du Groupe (Aspen France, CEPS, Aurofi). Finance Watch mène actuellement une étude sur les indicateurs d'impact de l'ISR au niveau européen.

Au niveau national, la Caisse des Dépôts soutient financièrement une dizaine de think tanks généralistes, de tous bords politiques. Elle veille à ce que ce soutien s'accompagne d'un partenariat de travail sur des thématiques d'intérêt commun. Les modalités de participation du Groupe sont diverses : participation régulière de collaborateurs du Groupe à des séminaires de travail, interventions lors de colloques organisés par les think tanks, réalisation d'études commandées par la Caisse des Dépôts.

Le Groupe soutient et participe activement à des think tanks et organisations de dialogue portant sur les enjeux de développement durable relatifs aux secteurs d'interventions du Groupe².

L'Institut CDC pour la Recherche a pour objet le soutien à des travaux de recherche, dans les grands champs d'intervention de la Caisse des Dépôts, en articulation avec ses axes d'investissement, ses métiers et son plan stratégique. L'Institut CDC pour la Recherche contribue ainsi à la valorisation du travail des chercheurs et universitaires, et oriente des travaux dans les champs thématiques qui sont les siens.



Les partenariats développement durable du Groupe

Bpifrance Le Lab

Think tank dédié aux PME et aux ETI françaises, qui fait travailler ensemble les dirigeants de PME et le monde économique.



Bpifrance Le Lab



Les thématiques des travaux de l'Institut CDC pour la recherche

¹En 2013, il s'agit de l'Institut Montaigne, de la Fondapol, de la Fondation Jean Jaurès, de Terra Nova, de l'Institut de l'entreprise, de l'Association d'Economie Financière, de la Fondation Cournot, de la Fondafip, de l'Institut Aspen, de Finance Watch et du Centre d'Etudes et de Prospective stratégique.

²Il est à noter que des filiales peuvent être également adhérentes de ces organisations. Les entités suivies de * sont celles dans lesquelles la Caisse des Dépôts participent aux instances de gouvernance ou pilotage.

Contribution au débat public et engagements pris

La Caisse des Dépôts participe activement aux débats sur le cadre réglementaire national et international.

Investissement de long terme : Livre vert et communication post Livre vert

Depuis 2007, la Caisse des Dépôts s'engage en faveur de la promotion de l'investissement de long terme comme moteur d'une croissance économique durable. Elle s'est particulièrement mobilisée dans des réflexions qui ont conduit à l'adoption, en 2013, du Livre vert sur le financement à long terme de l'économie européenne à l'initiative de Michel Barnier, commissaire en charge du marché intérieur et des services³. Cette initiative a donné lieu à la publication, en mars 2014, d'une communication de suivi de la part de la Commission européenne, nouvelle étape importante. Cette implication du Groupe et de ses partenaires européens trouve un écho international (OCDE, G20, Nations Unies, PRI, OCDE, Comité de Bâle, AISB).

Débat national et réglementation à l'échelle européenne sur la transition énergétique

Au niveau national, la Caisse des Dépôts est très active dans le cadre de la préparation de la conférence bancaire et financière et celle du projet de loi sur la transition énergétique. Pierre Ducret, PDG de CDC Climat, a été nommé représentant du groupe Caisse des Dépôts auprès du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Il participe à ce titre à la conférence environnementale annuelle. Créé à l'issue de la conférence environnementale 2012, le CNTE est composé de 50 membres, parlementaires, représentants du CESE, des collectivités territoriales, des organisations syndicales et patronales et des associations concernées, le CNTE est consulté par le Gouvernement, notamment sur les projets de loi concernant l'environnement et l'énergie et les stratégies nationales de développement durable.

Au niveau européen, le Groupe, consulté sur le financement de l'efficacité énergétique, a soumis une contribution à la proposition de Directive Efficacité énergétique et a participé à la définition de nouveaux critères de prêts énergétiques mis en place par la Banque Européenne d'Investissement.

Intégration des parties prenantes externes dans les comités spécialisés des filiales

Bpifrance : CNO et CRO

Un Comité National et des Comités Régionaux d'Orientation (CNO et CRO) ont été créés, selon des principes de représentation des principales parties prenantes - Etat, parlementaires, régions, organisations syndicales de salariés et d'employeurs - et de parité. Ils sont en charge d'émettre un avis, notamment sur la manière dont le groupe Bpifrance exerce ses missions d'intérêt général et sur ses interventions favorisant la transition énergétique et écologique pour le CNO, et sur la cohérence des orientations stratégiques du groupe Bpifrance avec les stratégies régionales de développement économique pour les CRO.

Egis : Comité d'orientation développement durable

Egis a mis en place dès 2010 un Comité d'orientation développement durable, présidé par le PDG et composé d'une vingtaine de parties prenantes externes et de quelques référents internes.

Les missions du Comité qui se réunit deux fois par an sont doubles :

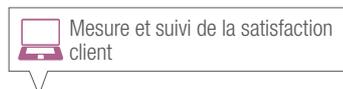
- échanger sur les grands enjeux, les modalités de mise en œuvre et les perspectives liés à l'aménagement durable du territoire en France et à l'international;
- apporter un avis critique et constructif sur les solutions et les réponses proposées par Egis et débattre des dilemmes rencontrés dans le cadre de projets opérationnels.

Cet exercice de regards croisés favorise l'innovation et la définition de pratiques d'ingénierie plus responsables. En 2013, le comité s'est mobilisé sur le sujet de l'efficacité énergétique et celui « du mieux vivre ensemble » en ville.

³ En proposant un débat public de haut niveau à ce propos, le 4 décembre 2013 à l'occasion des cinq ans d'anniversaire de l'implantation du bureau de représentation à Bruxelles, Jean-Pierre Jouyet a souhaité rappeler que la problématique du financement à long terme représentait un enjeu crucial pour le retour en Europe d'une croissance durable et créatrice d'emplois ».

RELATIONS CLIENTS

La notion de relation client doit être appréhendée en fonction des spécificités du groupe Caisse des Dépôts. Les clients du groupe Caisse des Dépôts sont à la fois nombreux et diversifiés : clients particuliers, professionnels ou institutionnels, bénéficiaires des prestations de la Caisse des Dépôts, etc.



	Entités	Types de clients	Gestion de la relation clientèle et de la loyauté des pratiques
ETABLISSEMENT PUBLIC	Direction du développement territorial et du réseau	- Institutions publiques, collectivités territoriales, associations d'élus et acteurs économiques et du développement territorial.	- Certification ISO 9001 : création, maintien et développement de la relation client. - Actions de communication (séminaires, salons,...)
	Direction des fonds d'épargne	Personnes morales (collectivités, secteur hospitalier, associations, Établissements financiers, etc.)	Relation client assurée par le réseau des directions régionales, les relations téléphoniques, des supports comme des plaquettes commerciales, et la présence à des salons, colloques...
	Direction des retraites et de la solidarité	- Pensionnés (3,5 M de pensionnés soit 1 retraité sur 5 en France) - Cotisants ou affiliés et organisations (7,5 M) - Employeurs publics (de 75 000 employeurs publics) : collectivités territoriales, Établissements hospitaliers...	- Gestion de la relation clients multicanaux : courriel, téléphone, espaces personnalisés sur le web, entretien information retraite. - Développement d'une stratégie digitale globale.
	Direction des services bancaires	Professions juridiques Organismes sociaux Institutionnels d'intérêt général	Présence d'un dispositif de proximité : un chargé de clientèle face à chaque client ; visites régulières sur place ; des relations suivies avec les instances de professions juridiques clients ; des panels de clients. Dispositif complété par la refonte de la banque en ligne CDC Net...
FILIALES	Belambra	Visiteurs des Clubs Belambra	
	Bpifrance	Sociétés de gestion Investisseurs	Relations clientèle de proximité grâce au maillage du territoire et aux rencontres professionnelles fréquentes : réseau de clients «Bpifrance Excellence », site de mise en réseau des PME et des investisseurs en capital, accompagnement et formation à la RSE
	Compagnie des Alpes	Visiteurs des parcs et des domaines skiables	Organisation de forums d'accueil et de formations pour les employés, avant le début de chaque saison, pour veiller au bon accueil des clients, mais aussi pour l'apprentissage des procédures d'exploitation, de prévention sécurité.
	CNP Assurances	Assurés individuels, partenaires distributeurs : banques, collectivités locales, associations, entreprises, mutuelles	- Certification CNP Assurances et plusieurs filiales ISO 9001 - Vérification de la conformité des documents contractuels à chaque étape du circuit de conception des nouveaux produits
	Egis	Maitres d'ouvrage publics et privés	
	Icade	Clients institutionnels, locataires et acquéreurs du parc, collectivités locales	Certification NF de la Promotion en 2013 : pratiques loyales et respect des clients (bon suivi des réclamations, du SAV...)
	Qualium Investissement	Investisseurs (une quarantaine de souscripteurs)	- Création d'un mode opératoire sur la centralisation et le traitement des réclamations relatives aux fonds gérés par Qualium Investissement grâce à une boîte aux mail dédiée. Le délai de réponse est de deux mois maximum après réception de la réclamation conformément à la réglementation AMF. - Réunion annuelle avec les investisseurs de fonds.
	Groupe SNI	Acquéreurs, locataires ou propriétaires des logements Collectivités locales	Garantie de rachat donnée à l'acquéreur dans le cadre d'une vente à l'unité de logement.
	Société forestière	Propriétaires de forêts	Formalisation de ses relations avec les propriétaires de forêts dans le manuel de gestion durable de la Société Forestière certifié ISO 9001.
Transdev	Autorités organisatrices Passagers des transports en commun	Moyens de communication avec les usagers : agences client; outils de communication (sites internet, brochures, affichages), contact avec les agents, traitement des réclamations...	

En 2013, le Groupe a lancé une enquête de notoriété au niveau national et régional à destination du grand public et des élus, et des décideurs publics non élus

8 FILIALES SUR 16 de la Caisse des Dépôts ont mis en place un mécanisme de suivi de la satisfaction clients

Mécanisme mis en place

**Etablissement public
Belambra
Bpifrance
CNP Assurances
Egis
Icade
Société Forestière
Transdev**



Annexe : description des mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des clients

LA DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE MENE DES ENQUÊTES DE SATISFACTION AUPRÈS DES OLS

Réalisation en 2013 du premier volet qualitatif d'une enquête de satisfaction auprès des organismes de logement social. Une quinzaine d'entretiens téléphoniques ont été menés par le cabinet TNS-Sofres afin de sonder les bailleurs sociaux sur divers sujets : leur stratégie pour les prochaines années, l'impact du contexte politique et réglementaire sur leur activité, leur satisfaction vis-à-vis de l'offre de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts (gamme de prêts, processus d'instruction, etc.).

Ces premiers résultats ont permis d'élaborer le questionnaire du second volet quantitatif de l'enquête, et qui comportera un volet sur l'intérêt suscité par le dispositif éco-prêt.

CNP ASSURANCES, ASSURE LA SATISFACTION DES ASSURÉS

Les enquêtes menées périodiquement par les entités du groupe CNP Assurances sont réalisées non seulement auprès des assurés mais aussi des partenaires-distributeurs. Elles permettent d'obtenir un diagnostic très complet de la satisfaction client.

En 2013, CNP Assurances a réalisé 4 enquêtes de satisfaction sur les processus de gestion des contrats. Le taux de satisfaction augmente en 2013 et atteint 84 % de satisfaits pour les bénéficiaires LBP, CNP Trésor, Caisses d'Épargne.

A l'international, des enquêtes de satisfaction sont réalisées auprès des clients dans toutes les filiales mais dans le cas de CNP BVP uniquement par le distributeur. Elles sont annuelles en Italie et à Chypre et jusqu'à mensuelles au Brésil. CNP Vida réalise depuis plusieurs années des rencontres mensuelles avec les distributeurs pour partager leur perception de la qualité des services (taux de satisfaction 2013 de 73 %).



En savoir plus : rapport RSE 2013
CNP Assurances

MÉCÉNAT

Les entités du Groupe mettent en place des politiques de mécénat, en privilégiant un soutien à des actions ayant un lien avec les activités des filiales et entités.

Pour l'Établissement public, les actions de mécénat de la Caisse des Dépôts visent à favoriser l'accès à la culture d'un large public. Outre le soutien au Théâtre des Champs-Élysées, trois domaines d'intervention principaux sont visés : la lecture (prévention de l'illettrisme et lutte contre le décrochage scolaire) qui représente 31 % du budget du mécénat national en 2013, la musique classique et contemporaine (15 %) et la solidarité urbaine (10 %).

Le dernier volet concerne un soutien à des manifestations impliquant les populations qui complète le processus d'aménagement du territoire (Marseille Provence 2013).

Le mécénat soutient également des projets conduits à l'échelon local par l'intermédiaire des directions régionales. L'implication des collaborateurs, par le biais du mécénat de compétences et du bénévolat, s'est intensifiée en 2013 notamment à travers le programme de l'Alliance des Mécènes pour l'éducation.

Au total, le mécénat a soutenu 91 projets au niveau national et 358 projets au niveau décentralisé. Pour l'année 2013, le total annuel au titre du mécénat s'établit à 15,5 M€ dont 10,9 M€ pour le Théâtre des Champs-Élysées, 3,2 M€ pour le mécénat national et 1,5 M€ pour les directions régionales.

Par ailleurs, le mécénat a concrétisé en 2013 le renouvellement de ses axes d'interventions.

Il se concentrera dorénavant sur les jeunes talents à travers trois volets : prévention de l'illettrisme et lutte contre le décrochage scolaire ; détection des jeunes talents ; accompagnement au service de l'intérêt général.

Les filiales ont également mis en place des programmes de mécénat portant sur le mécénat de compétences et le soutien de chaires de recherche spécialisées.

A titre d'exemple, deux collaborateurs de Quallium Investissement parrainent depuis 2009 des jeunes élèves dans le cadre de l'association « Un Avenir un Ensemble », dont l'objectif est de favoriser la mobilité sociale et augmenter les chances de réussite de jeunes méritants issus de milieux modestes en les accompagnant dans leurs études jusqu'à leurs insertions professionnelles. Enfin, le Groupe SNI soutient la chaire immobilière (Ville et immobilier) de la fondation Paris Dauphine.

Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques, le mécénat souhaite intégrer certaines filiales à ses différents champs d'intervention dans le but, à terme, qu'un mécénat Groupe puisse voir le jour. De plus, le comité de mécénat sera désormais ouvert à des personnalités qualifiées extérieures. Ce nouveau dispositif permettra d'instaurer une gouvernance plus efficace et plus transparente.

3 filiales du Groupe disposent d'une fondation d'entreprise CNP Assurances, Egis, Transdev



Annexe : détails des montants 2013 des politiques de mécénat des entités du Groupe



En savoir plus sur le mécénat de la Compagnie des Alpes

Les actions de mécénat au sein du groupe Caisse des Dépôts

Compagnie des Alpes : au niveau des Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes offre des invitations à l'attention des populations défavorisées et organise des journées spécifiques comme à titre d'exemple l'opération 1 000 enfants de Picardie (Parc Astérix : accueil d'enfants défavorisés) ou Stichting Doe een Wens and Opkikker (Dolfinarium : enfants malades).

Concernant les domaines skiabiles, les filiales de la Compagnie des Alpes sont aussi partenaires d'actions comme par exemple : Alpes Himalaya (La Plagne : réutilisation des anciennes tenues), 82 4000 (Les Deux Alpes : découverte de la montagne par des jeunes défavorisés).

CNP Assurances : les opérations de mécénat sont réalisées en partenariat avec des associations à la suite d'appels à projets qui en France sont portés pour partie par les salariés. Au Brésil, les employés sont investis dans la réalisation des actions de mécénat. Par ailleurs, Caixa Seguros Holding a des accords de coopération avec l'UNODC et l'UNESCO ou encore un contrat de prestation de service avec l'ONG Iniciativa Verde. En 2013 l'Institut Caixa Seguros a été créé afin de structurer ses actions avec l'ONU pour l'amélioration des comportements sociaux. CNP Vida parraine une association de solidarité (mécénat). (Plus d'information dans le rapport CNP Assurance 2013).

EGIS : la fondation Egis a pour objectif principal de promouvoir l'innovation principalement dans le domaine du développement durable, de soutenir des recherches et des formations, ainsi que des actions sociales et des actions éducatives, à destination d'étudiants français ou étrangers. Parmi les actions menées en 2013 :

- Soutien pour la formation RSE de deux étudiants camerounais
- Soutien à la formation de l'ESTP « Urgentistes Bâtiments et Infrastructures »

Egis a également soutenu l'association « Experts solidaires » sur un projet de mise en place d'un Système d'Aménagement et de Gestion Intégrée de l'Eau), sur la vallée de l'Oued d'Arghen au Maroc.

Par ailleurs, plusieurs sociétés d'Egis ont leur propres actions de mécénat en lien avec la construction, la culture et l'ancrage territorial (Fondation Palladio, Ishu 8, Biennale d'art contemporain de Lyon).



Logement

Le groupe Caisse des Dépôts apporte une contribution significative aux besoins de logement, en finançant et produisant des logements neufs, et en réhabilitant le parc existant, et ce prioritairement en direction des personnes à revenus modestes. Ce secteur est plus que jamais un enjeu de cohésion sociale car il est un élément déterminant du droit des personnes à pouvoir se loger dignement, et est le socle d'une intégration dans la société. Il représente aussi une opportunité importante d'emplois non délocalisables et accompagne l'attractivité économique des territoires. Enfin, la rénovation du patrimoine immobilier ouvre la voie à la transition énergétique et écologique.

La feuille de route stratégique du Groupe pour les cinq prochaines années réaffirme l'ambition de contribuer à assurer l'accès de tous les Français à un logement digne, adapté, abordable et répondant aux enjeux de durabilité.

¹ Inscrit dans la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et opposable (cf loi DALO n° 2007-290 du 5 mars 2007).

Les métiers du Groupe au service du logement

MÉTIERS

CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ 2013

PRÊTEUR

- Etablissement public

ENCOURS DE PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



137 Md€
d'encours de prêts
sur fonds d'épargne
pour le logement
social et la politique
de la ville sur un total
de 158 Md€

16,4 Md€ DE NOUVEAUX PRÊTS

> 110 000 logements sociaux construits
> + de 253 000 logements sociaux rénovés

+ de 1,7 Md€ DE PRÊTS

en faveur de l'habitat spécifique (personnes âgées,
handicapées...)

OPÉRATEUR

- EXPLOITATION/
CONSTRUCTION :
Groupe SNI
- PROMOTION : Icade
- INGENIERIE : Egis
- CONSEIL : Scet

200 000
LOGEMENTS SOCIAUX



1 MILLION
DE PERSONNES LOGÉES



6 600 logements
(mis en chantier en 2013)



4 500 logements
commercialisés
(en 2013)

INVESTISSEUR

- Etablissement public

Chiffres clefs : Le contexte du logement en France

Contexte en France :

- des marchés tendus provoquant des écarts grandissant de prix dans le parc social et le parc privé (+ 36 % entre l'ensemble du territoire, + 55 % en région parisienne)
- des parcours résidentiels bloqués : des files d'attente qui s'allongent dans le logement social, un taux de rotation passé en 15 ans de 15 % à 10 % (5 % en marché tendu).
- dans les marchés détendus, vacance excessive et inadéquation du parc aux besoins des populations (public vieillissant) et besoins de rénovation thermique du parc.
- la performance énergétique du parc existant est capitale, le secteur résidentiel représente 2/3 des bâtiments principaux consommateurs d'énergie en France (43 % de la consommation d'énergie).

Objectifs annuels de la feuille de route du gouvernement à horizon 2017

- **500 000** LOGEMENTS NEUFS PAR AN, DONT **150 000** LOGEMENTS SOCIAUX
- **120 000** RÉHABILITATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX
- **380 000** RÉHABILITATIONS DANS LE PARC PRIVÉ



André Yché

Président du
directoire du
groupe SNI

TROIS QUESTIONS À

Comment le groupe Caisse des Dépôts se mobilise-t-il aujourd'hui pour répondre au défi majeur de la production de logement ?

Nous sommes dans ce qu'il est convenu d'appeler une crise du logement, que l'on peut résumer par l'inadéquation qualitative et quantitative de l'offre par rapport à la demande solvable. Dans les zones tendues, le manque est quantitatif, et partout, il existe un manque de logements abordables et adaptés aux besoins.

C'est donc au traitement de cette crise que la Caisse des Dépôts doit contribuer. Le plan de relance de la production de logements passe d'abord par la mobilisation du fonds d'épargne, dont les offres de prêt dans les zones tendues se renforcent, selon deux axes : mise en place de mécanismes d'allongement des prêts et soutien à la trésorerie des ESH. Ensuite via le groupe SNI, à travers les deux appels à projets lancés début 2014 : 10 000 nouveaux logements sociaux et 10 000 logements intermédiaires.

C'est également via la réhabilitation et l'amélioration de la performance énergétique que le Groupe répond à cette priorité, ainsi que par le développement de produits spécifiques.

La réponse du Groupe est collective et mobilise d'autres entités, comme Icade ou la direction du développement territorial et du réseau.

Comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont-ils pris en compte dans les interventions du Groupe dans le domaine du logement ?

Parce qu'il obéit à des objectifs de cohésion so-

ciale et de performance collective - économique, environnementale, éducative -, le logement est par essence une expression de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Il porte un enjeu de cohésion et de dynamisme économique. Le groupe SNI s'adresse à tous les publics, du très social aux classes moyennes. Il soutient le redressement d'ADOMA, gestionnaire de résidences sociales. Il souhaite également développer son offre dans un champ plus large, avec un dispositif d'aide à la constitution de patrimoine pour les classes moyennes inférieures. Par ailleurs, le groupe SNI s'engage à agir en faveur de la fluidité des parcours résidentiels, facteur d'une meilleure capacité de mobilité, elle-même garante de l'employabilité.

Le logement comprend aussi des enjeux environnementaux : d'abord la performance énergétique, pour laquelle le Groupe se donne des objectifs ambitieux de rénovation. Les prêts sur fonds d'épargne sont de loin le premier outil de financement de la rénovation thermique des logements. Au-delà, le groupe SNI a mis en place un outil avec le CSTB, SNI EVE, qui permet d'intégrer d'autres paramètres environnementaux (qualité de l'air intérieur, densification du tissu urbain...) à la prise de décision.

Pouvez-vous nous donner des illustrations concrètes de cette ambition ?

En termes de réhabilitation, le fonds d'épargne a permis le financement de la réhabilitation de 44 000 logements sociaux en 2013 via l'éco-prêt. Le groupe SNI a depuis longtemps déjà initié la réhabilitation énergétique de son parc de logements : la consommation annuelle moyenne du parc est passée de 230 à 190 kWh/m² entre 2008 et 2012. Le groupe SNI a également mis en place des dispositifs innovants de financement des opérations de réhabilitation, via la vente de CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) à EDF.

Enfin, le groupe SNI souhaite être exemplaire dans sa gouvernance, et cherche à maintenir l'équilibre entre l'accompagnement social externe et les garanties sociales accordées aux salariés. De même, le Groupe entend développer les technologies numériques dans l'habitat afin d'offrir à chacun, à terme, un service « sur-mesure ».

Quatre ambitions pour le groupe Caisse des Dépôts

Objectifs et engagements

• **AUGMENTER LES PLACES EN EHPAD FINANCÉES SUR FONDS D'ÉPARGNE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE VIEILLISSEMENT D'ICI 2016**

• **+ 29% DE LOGEMENTS FINANCÉS SUR FONDS D'ÉPARGNE D'ICI 2016 (cible + 25 000) ET AUGMENTATION DES RÉNOVATIONS EN ÉCO-PRÊT (cible de 120 000 logements par an)**

• **2013-2018 : LE GROUPE SNI ENTEND RENFORCER SA PARTICIPATION À L'EFFORT NATIONAL DE CONSTRUCTION EN PRENANT L'ENGAGEMENT DE CONSTRUIRE 50 000 LOGEMENTS SUR CETTE PÉRIODE.**

La Caisse des Dépôts se donne pour objectif d'accroître l'offre de logement et réhabiliter l'existant en innovant dans les montages opérationnels pour assurer la soutenabilité financière des bailleurs et des occupants et en l'adaptant aux besoins sociaux liés aux transitions démographique, technologique et écologique.

1 Accompagner l'effort de construction du logement très social, social et intermédiaire dans les territoires où la pénurie est la plus importante

2 Rénover et réhabiliter le parc de logements

3 Répondre aux besoins en logement des populations spécifiques

4 Mobiliser des leviers innovants pour répondre à la crise du logement



1 Accompagner l'effort de construction du logement très social, social et intermédiaire dans les territoires où la pénurie

Dans un contexte de repli de la construction de logements neufs en 2013, le Groupe se mobilise pour répondre au défi de l'accélération de la production de logements, avec une attention particulière pour le logement social dans les zones tendues.

Contribuer à la production de logements sociaux, notamment en zone tendue

Le Groupe s'est fortement mobilisé en 2013, avec un **niveau historique de prêts sur fonds d'épargne : 16,4 Md€** en faveur du logement social et de la politique de la ville (+10% par rapport à 2012), ayant permis la réalisation de 110 000 logements et places d'hébergement et d'en réhabiliter 253 000 (contre respectivement 105 000 et 211 000 en 2012). Le groupe SNI a lancé en 2013 la construction de près de 6 600 logements dont 3 900 logements sociaux et 2 700 logements intermédiaires. Sur la même période, le groupe SNI a réalisé 1 260 accessions sociales à la propriété.

De manière additionnelle, deux appels à projets ont été lancés en janvier 2014 pour la construction de 10 000 logements sociaux et celle de 10 000 logements intermédiaires concentrée dans les zones tendues du territoire.

Le financement du logement social par le fonds d'épargne

Les emplois du fonds d'épargne sont réglementés par les pouvoirs publics. Le principe général est de pouvoir financer à très long terme et aux mêmes conditions sur l'ensemble du territoire, les différentes catégories de logements ouvertes aux financements. Les taux appliqués sur les quatre types de prêts sont liés au caractère plus ou moins social des logements. Les taux sont liés aux ressources (plafonds fixés réglementairement) des futurs locataires de ces logements : ils vont d'un taux Livret A (LA) - 20 points de base (pb) pour le prêt locatif à vocation très sociale (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, PLAI), jusqu'à un taux de LA + 140 pb pour le Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) en passant par LA + 60 pb pour le Prêt Locatif à usage social (PLUS) et LA + 111 pb pour le Prêt Locatif Social (PLS).

Contribuer à la relance de logements, notamment intermédiaires

• **Le groupe SNI lance le fonds Argos**
S'engager dans la réalisation d'un programme de logement intermédiaire ambitieux suppose plus de fonds propres. Pour faire revenir les investisseurs institutionnels qui s'étaient éloignés de ce marché, le groupe SNI a lancé le **fonds Argos de 1,7 Md€ qui financera le parc intermédiaire** adossé aux objectifs portés par les collectivités locales. Il s'agit d'apporter des solutions contribuant à la relance de la construction et fluidifiant les parcours résidentiels en développant une offre de logements intermédiaires dans les marchés très tendus devenus inaccessibles pour les familles de classes moyennes.

• **La Caisse des Dépôts finance le foncier.**
Le foncier représente un coût important des opérations immobilières en zone tendue. C'est pourquoi la Caisse des Dépôts propose depuis fin 2013 un allongement de la durée maximale des prêts, qui passe de 50 à 60 ans, pour l'acquisition de foncier en vue de la construction de logements sociaux dans les zones où le foncier est le plus cher. En outre les opérations d'anticipation foncière sont en croissance de 47 %, dans le sillage des établissements publics fonciers (EPF) qui ont mobilisé 217 M€ de prêts Gaia, contre 116 M€ en 2012.

Lutter contre l'étalement urbain suppose également de recycler du foncier existant, notamment des friches. C'est à cet objectif que répondent les fonds Ginkgo et Brownfields dans lesquels la Caisse des Dépôts a co-investi avec la BEI.

Promouvoir la priorité logement

L'affirmation du logement, social et intermédiaire, comme l'une des priorités stratégiques du groupe Caisse des Dépôts s'est traduite en 2013 par la mise en œuvre d'une stratégie d'influence et de sensibilisation des principaux acteurs parlementaires concernés.

La position du Groupe s'est exprimée notamment lors de l'examen du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dont les dispositions avait un impact, direct ou indirect, à la fois sur les filiales du Groupe et sur les directions métiers de l'Etablissement public. Elle s'est exprimée aussi dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, que ce soit pour rappeler la contribution de la direction des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts aux objectifs quantitatifs de production de logements sociaux fixés par les pouvoirs publics, ou pour consolider les dispositions fiscales en faveur du logement intermédiaire prévues par le PLF 2013.

Engagements

LE GROUPE SNI LANCE 2 APPELS À PROJETS DE 10 000 LOGEMENTS CHACUN (LOGEMENT SOCIAL ET LOGEMENT INTERMÉDIAIRE)

Production de logements dans le groupe Caisse des Dépôts

Indicateurs	2012	2013
Groupe SNI		
Nombre de logements sociaux mis en chantier	5 565	6 561
<i>dont pôle logement social</i>		3 916
<i>dont pôle logement intermédiaire</i>		2 645
Fonds d'épargne (prêts)		
nombre de logements financés (logements ou places d'hébergement)	105 000	110 000
Icade (Promotion)		
mise en commercialisation de logements		4 500

La Caisse des Dépôts s'est engagée à mettre en place les outils permettant de piloter les critères ESG dans ses activités de financement (prêts et investissements).

Prendre en compte des critères développement durable dans les projets de constructions nouvelles

- Le Groupe étend la prise en compte de critères DD (ESG) dans la prise de décision

En sus d'une labellisation BBC de toutes les opérations depuis 2010, le groupe SNI dispose d'une **charte de qualité environnementale déclinée dans des outils**, dont « SNI EnVironnEment » qui mesure les impacts environnementaux des projets neufs, et est en cours d'adaptation pour les réhabilitations : cet outil mesure les performances énergétique et sanitaire des matériaux et la consommation d'eau ; un autre outil qui mesure les impacts sur l'étalement urbain (impacts GES, transports et consommation foncier agricole des constructions) a été testé en 2013 et sera appliqué en 2014 à toutes les opérations du Groupe présentées en comité d'engagement au stade « acquisition foncière » ainsi qu'à toutes les acquisitions de VEFA.

Icade, dans son activité de promotion, privilégie la densité raisonnée et la qualité des opérations, ainsi que la proximité aux transports collectifs.

- Le Groupe est un acteur des projets d'aménagement durable :

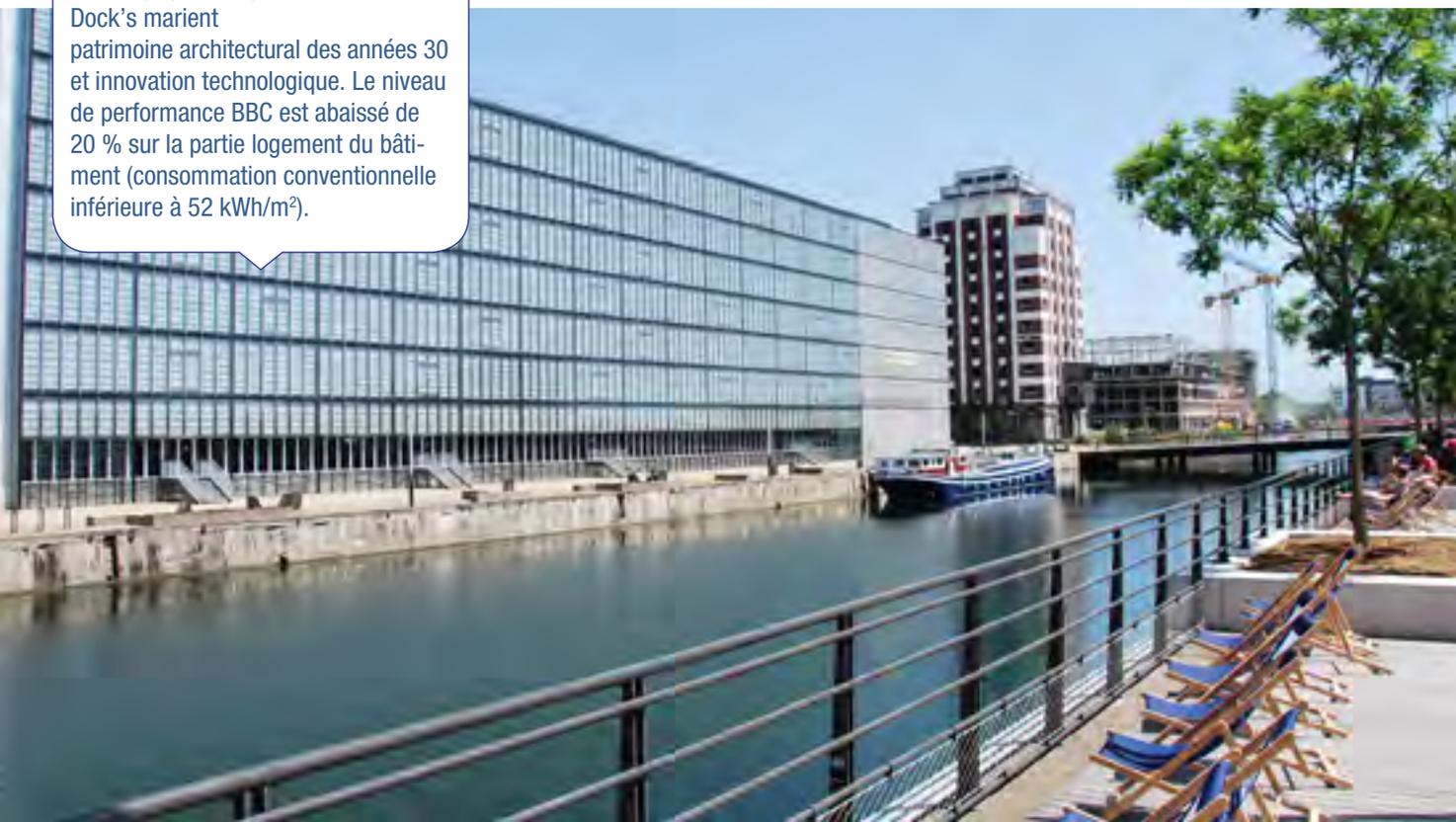
En 2013, le groupe SNI a livré les programmes d'éco-quartiers du Fort Numérique à Issy-les-Moulineaux et Entrevert à La Valette-du-Var.

Icade obtient une pyramide d'argent pour son opération mixte Closbilles à Cergy certifiée HQE aménagement, NF Logement, BBC Energie +, Habitat & environnement et Qualitel.

La Caisse des Dépôts, en appui du Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, a réalisé le guide éco-quartiers « Invitation à la biodiversité » pour mettre ce sujet au cœur des projets urbains durables. En appui des politiques publiques (programmes écoquartiers et éco-cités), la direction du développement territorial et du réseau élabore des outils (guide et méthode) et participe aux travaux de labellisation et de valorisation des bonnes pratiques d'urbanisme durable.

LES DOCK'S À STRASBOURG MIXENT LOGEMENTS, BUREAUX, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET COMMERCES

L'ancien « môle Seegmüller » retrouve une nouvelle vie grâce au programme « Les Dock's » d'Icade. Cette opération mixte allie surfaces de restauration en rez-de-chaussée, bureaux en étages et 67 logements de standing, situés sur les 3 derniers étages (structure métallique), ainsi qu'une école. Les Dock's marient patrimoine architectural des années 30 et innovation technologique. Le niveau de performance BBC est abaissé de 20 % sur la partie logement du bâtiment (consommation conventionnelle inférieure à 52 kWh/m²).



intégration des critères développement durable dans les offres du groupe Caisse des Dépôts en construction neuve

Indicateurs	2012	2013	Commentaires
Groupe SNI nombre de logements mis en chantiers répondant aux critères ESG	333	884	Engagement : utilisation de la cotation SNI EVE pour tous les projets en maîtrise d'ouvrage propre et de l'indicateur d'étalement urbain pour toutes les acquisitions en 2014.
Icade % d'opérations à proximité des transports en commun		91% située à moins de 5 min à pied d'un transport en commun (moins de 400 m)	La simulation sur l'outil Effinergie est un critère du comité d'engagement d'Icade Promotion : l'outil Effinergie permet d'estimer le « potentiel d'éco-mobilité » d'un bâtiment ou d'un logement qui correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs.
Consommation moyenne du parc de logements neufs		66kWh/m ² /an	Icade Promotion est en constante recherche d'efficacité des matériaux utilisés (en lien avec les BET) avec l'objectif d'améliorer les Ubat des constructions pour les simulations thermiques et calculs RT.
Groupe SNI nombre des certifications H&E	2767	2441	
Icade % des certifications de logements	71%	96%	

LE GROUPE SNI DÉVELOPPE UN INDICATEUR D'ÉTALEMENT URBAIN

Outil d'analyse et d'aide à la décision permettant de mesurer l'impact d'un projet vis-à-vis de l'étalement urbain et de ses conséquences : émissions de gaz à effet de serre, inflation des charges de transport des futurs habitants, gaspillage des sols naturels et agricoles, mitage du territoire. L'outil a été testé en 2013 et sera appliqué en 2014 à toutes les opérations du groupe SNI présentées en comité d'engagement, au stade « acquisition foncière », ainsi qu'à toutes les acquisitions en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Les impacts environnementaux du secteur du logement, en construction et en exploitation

Le secteur de l'immobilier, et donc du logement, est central dans les stratégies de transition énergétique et écologique. Que ce soit sur la construction, la réhabilitation ou en phase exploitation, les entités du Groupe ont une responsabilité dans la limitation des impacts environnementaux.

Annexe détails des impacts environnementaux du logement : déchets, eau, matières premières, changement climatique

Consommation moyenne de la production d'Icade Promotion

Intégrer les critères de développement durable dans la phase chantier

Le groupe SNI et Icade sont particulièrement attentifs aux impacts négatifs générés en phase chantier. Le groupe SNI a mis en place une charte pour un chantier à faible nuisance, qui décrit l'organisation à réaliser pour réduire les risques de pollution du sol et de rejets dans l'eau. Il prévoit la réduction des nuisances sonores et la gestion et l'optimisation des déchets. L'utilisation de l'outil d'impact environnemental SNI Environnement permet d'anticiper la catégorie et le volume de déchets générés par la construction. Il est précisé dans les objectifs de chantier des entreprises qu'elles doivent prendre en compte l'optimisation des déchets et notamment favoriser les matériaux peu emballés. Icade, dans son « Guide des prescriptions pour un chantier à faible impact environnemental », prescrit des recommandations aux différents acteurs d'un programme immobilier, traduites dans les pièces contractuelles de maîtrise d'œuvre et travaux. L'obligation de tri des matériaux sur le chantier et leur orientation vers les filières de recyclage y est intégrée. Les mesures de prévention des nuisances sonores fait également partie des engagements d'Icade.

Groupe SNI : 470 M€ de travaux d'économies d'énergie sont programmés sur la période 2014-2020.

2 Rénover et réhabiliter le parc de logements

Le parc total de logements compte 65 % de logements construits avant 1975 (avant toute réglementation thermique). La rénovation des logements vieillissants, sociaux ou privés, est un enjeu essentiel au niveau du Groupe.

Contribuer à l'effort de rénovation énergétique du parc ancien – social et privé

Depuis 2008, la Caisse des Dépôts a fait évoluer son offre pour inciter les bailleurs à réhabiliter leur parc le plus énergivore. Sur la période 2011-2013, 1,3 Md€ d'éco-prêts ont été engagés pour des rénovations thermiques d'envergure sur 108 000 logements.

Aidés par un outil développé par le fonds d'épargne en 2011 – **Cdenergy** – une centaine d'organismes de logement social a pu valoriser les CEE (certificats d'économie d'énergie), permettant d'améliorer le financement de leurs opérations de réhabilitation thermique. Sur la période 2011-2013, la valorisation potentielle de CEE atteint 15 M€ soit 10 % du prix de revient des travaux énergétiques des opérations concernées. Le groupe SNI a mis en place un plan stratégique énergétique avec des objectifs de performance énergétique du

parc sur la période 2011-2020. Il a traité 10% de son parc le plus énergivore pour une réduction de la consommation de 37% et a consacré en 2013 plus de 88 M€ à des travaux énergétiques.

Le parc privé, surtout en copropriété, est difficile à traiter car il suppose un accompagnement en ingénierie amont pour aider à la décision. La Caisse des Dépôts appuie les collectivités locales dans des initiatives locales en finançant de l'ingénierie et en facilitant l'organisation d'opérateurs « tiers » tel que la SEM Energie Positif créée en 2013 dans laquelle la Caisse des Dépôts a pris 15 % de participation au côté de collectivités publiques.

La Caisse des Dépôts a par ailleurs été chargée de la préfiguration d'un Fonds National de Garantie pour la rénovation du résidentiel privé, qui sera opérationnel en 2015.

Contribuer à l'effort de rénovation urbaine

La Caisse des Dépôts est partenaire du programme national de rénovation urbaine (PNRU) depuis sa mise en place en 2003. Au 31 décembre 2013, sur les 46 Md€ d'investissements du programme qui concerne 530 quartiers, près de 17 Md€ ont été financés par des prêts sur fonds d'épargne. Sur l'année 2013 les prêts projets urbains ont totalisé 1,6 Md€, soit une progression de 27 % par rapport à 2012. Pour qualifier ces projet et soutenir la maîtrise d'ouvrage locale, la Caisse des Dépôts finance de l'ingénierie de projets (10,5 M€ versés en 2013). En outre, elle procède à des investissements en fonds propres sur des axes prioritaires définis avec l'Etat que sont le développement économique, le foncier et l'immobilier, les équipements et infrastructures et le développement numérique. Ces investissements, principalement l'immobilier d'entreprise et les centres commerciaux, se sont élevés à 26,8 M€ en 2013. Ils sont souvent l'élément déclencheur de la décision finale d'investisseurs privés réticents à agir seuls dans ces quartiers. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts participe et accompagne les réflexions de politique publique sur la ville et la mise en place du PNRU 2 aux côtés de l'ANRU et de ses partenaires.

RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE DE LOGEMENT SOCIAL GANDON PAR EFIDIS

EFIDIS a entrepris une réhabilitation énergétique ambitieuse sur une résidence du 13^e arrondissement de Paris. Elle permettra aux bâtiments de passer d'une étiquette énergétique F à 355 KWh/m²shon.an à une étiquette énergétique B à 88 KWh/m²shon.an. Sur 15 ans, ces travaux sur les 89 logements permettront près de 5 000 MWh d'économie d'énergie (équivalent à la consommation annuelle de 1 700 logements). EFIDIS s'est attelée, tant sur le montage technique et financier que sur l'accompagnement des habitants, à trouver le meilleur équilibre possible : les locataires ont été, dès l'amont, étroitement associés et leur contribution au coût des travaux a été limité.





MÉCÉNAT SOLIDARITÉ URBAINE POUR MARSEILLE-PROVENCE 2013

Le mécénat de la Caisse des Dépôts a contribué au financement du projet des quartiers créatifs, porté par l'équipe de Marseille-Provence 2013 au titre de la solidarité urbaine. Ce programme a accompagné 15 projets dans 9 territoires au sein de la capitale européenne de la culture. Cette impulsion sociale et culturelle a permis de repenser d'autres modes de relation entre les habitants, les artistes et les territoires.

Les territoires en politique de la ville concernés par le projet sont directement reliés à la participation de la Caisse des Dépôts dans le cadre du financement du logement social. Un exemple emblématique de ce soutien et de cette double intervention, culturelle et sociale :

Situé sur la principale artère de la ville, le quartier des Pins à Vitrolles compte 1205 logements sociaux soit un quart des logements sociaux de la ville. Pour ce quartier, la Caisse des Dépôts a consenti un prêt aux bailleurs de 18,5 M€. Dans le cadre des résidences créatives de Marseille Provence 2013, l'association d'architectes Bellastock a accompagné 320 résidents du quartier dans la définition et l'autoconstruction d'équipements simples et ludiques.

IMMEUBLE RES PUBLICA À CAEN : ENCOURAGER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE EN QUARTIER ANRU

L'immeuble Res Publica est un bâtiment d'usage mixte (ateliers et bureaux) pour très petites entreprises, situé dans le quartier ANRU de la Grace de Dieu à Caen. Cet immeuble locatif, labellisé Très Haute Performance Energétique pour la partie bureaux, composé de 5 cellules d'activité et de 18 espaces de bureaux, permet de développer la création d'activité au sein des quartiers en plus de la réhabilitation de l'habitat. La Caisse des Dépôts a co-investi dans la société qui porte cette opération (à hauteur de 38 % du capital), au côté de la SEM Normandie Aménagement et l'a financé par le biais d'un prêt PRU AM (prêt renouvellement urbain aménagement) de 2,4 M€, accordé sur fonds d'épargne.



La rénovation de logements dans le groupe Caisse des Dépôts

Indicateurs	2012	2013	Engagements
Groupe SNI Nombre de logements rénovés/résidentialisés	8 541	8 112	
Groupe SNI Consommation énergétique du parc	192 kWhep/m ² .an	189,6 kWhep/m ² .an (35,18 kgCO ₂ /m ² .an)	Objectif fin 2015 : 182 kWhep/m ² .an Objectif fin 2020 : entre 150 et 175 kWhep/m ² .an
Groupe SNI Vente de certificats d'économie d'énergie	1,675 TWh cumac	1,535 TWh cumac	Fin 2013, la 2 ^e convention a été clôturée à 3 TWh cumac, le solde de CEE dépassant ce seuil a été reporté sur la 3 ^e convention signée avec EDF à compter du 1 ^{er} janvier 2014. Objectif d'atteindre 5,5 TWh cumac en termes de Certificats d'Economie d'Energie sur la période 2014-2018
Fonds d'épargne (prêt logement social) Nombre de rénovations thermiques financées par écoprêt	23 000	44 000	

FINANCER UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES À VINCENNES

La Caisse des Dépôts a soutenu, via un prêt de 5,4 M€, la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées à Vincennes. La résidence pour séniors gérée par Arepa accueille 103 résidents dans 87 appartements, bénéficiant d'une aide sociale ou non.

RÉSIDENCE POUR JEUNES TRAVAILLEURS À EPINAY-SUR-SEINE

OSICA, l'un des principaux opérateurs HLM d'Ile-de-France, propose des solutions de logements pour les jeunes travailleurs. Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Orgemont d'Epina y, elle a livré en 2013 une résidence de 220 studettes meublées et équipées, occupées par des jeunes aux revenus modestes, qui bénéficient là d'un premier logement abordable. Géré par l'ALJT (Association pour le logement des jeunes travailleurs), elle propose des espaces et services collectifs.



3 Répondre aux besoins en logement des populations spécifiques

Le Groupe s'engage à poursuivre et accentuer le développement d'approches spécifiques en direction de **certaines publics : personnes âgées, étudiants et jeunes actifs, populations fragilisées.**

Adapter l'habitat au vieillissement

Avec en prévision plus de 10 millions de personnes de plus de 75 ans en 2040, l'adaptation du parc existant est cruciale car 94 % de ce parc ne correspond pas aux besoins des personnes âgées les plus fragiles.

Le livre bleu du groupe SNI précise les contours d'une stratégie 2012-2020 en direction des personnes âgées en construisant 4 800 logements bien localisés, à proximité d'équipements et de transports adaptés, et 9 000 logements adaptés. Les prêts sur fonds d'épargne dédiés aux établissements accueillant des personnes âgées atteignent le milliard en 2013, représentant plus de 14 000 places d'EHPAD et logement foyer dont deux tiers de créations nouvelles.

Via sa filiale dédiée Caisse des Dépôts Génération, dédiée au développement de l'offre de logements en direction des personnes âgées, la Caisse des Dépôts a investi dans trois nouveaux EPHAD ce qui représente 348 lits supplémentaires. Ces investissements viennent compléter le portefeuille existant, soit en cumulé 1 626 places dans 18 établissements et 20 M€ d'investissements.

Développer l'offre de logements à destination des jeunes actifs et des étudiants

Le parc de logement pour les jeunes est insuffisant : 350 000 places pour 1,5 million d'étudiants dé-cohabitants et des difficultés rencontrées par les jeunes actifs qui n'arrivent pas à se loger, en particulier dans les marchés tendus.

Pour répondre à cette crise le groupe SNI mobilise ses filiales EFIDIS et OSICA pour construire des logements en direction des étudiants et jeunes actifs, et mobilise

ADOMA (via un partenariat avec l'AFPA) pour apporter des solutions aux jeunes travailleurs précaires ou/et en apprentissage. D'ici à 2016, le groupe SNI livrera 3 700 logements locatifs sociaux dont 80 % en Ile-de-France, représentant un investissement de 350 M€ financés notamment par les fonds d'Epargne et la mobilisation de fonds propres.

Le programme « Formation en alternance » du PIA intervient pour faciliter le recours à l'alternance, notamment via le développement d'une offre d'hébergement adaptée. A fin 2013, plus de 6 000 lits étaient financés par le programme.

La Caisse des Dépôts a également investi en 2013 pour 1,8 M€ de fonds propres dans l'offre de logements à destination des jeunes actifs et des étudiants (168 logements) aux côtés de la SERS à Strasbourg. (investissement total de 16.8 M€).

Développer des solutions d'hébergement pour les populations fragilisées

Le Groupe agit pour proposer sur tout le territoire des solutions pour les populations fragilisées : en rupture, réinsertion, demandeurs d'asile, sans abris ou vivant dans des logements insalubres, des bidonvilles...

Le groupe SNI étudie avec ADOMA comment augmenter l'offre, notamment en Ile-de-France pour désengorger les centres d'hébergement d'urgence, les foyers, les résidences sociales...

Pour accompagner cette ambition, le fonds d'épargne va poursuivre le financement des places en foyers et d'hébergements spécifiques avec une cible de 5 000 logements (+ 43 % par rapport à 2012).

Via sa filiale ADOMA, qui héberge notamment des travailleurs migrants âgés désormais retraités, un important programme de réhabilitation s'engage sur un tiers du parc, mobilisant 1 Md€ d'investissement.

Hébergement pour les populations fragilisées

Indicateurs	2012	2013
Fonds d'épargne : Nombre de places d'hébergement pour personnes âgées financées	15 000	14 000
Fonds d'épargne : Nombre de logements modernisés et rénovés dans le parc existant	5 000	8 000
Fonds d'épargne : Nombre de logements étudiants financés sur prêt	5 500	6 500
Groupe SNI : Nombre de logements étudiants/jeunes actifs gérés (filiales Paris et régions)	16 206	17 000
Fonds d'épargne : Nombre de places financées pour les populations fragilisées	22 000	18 000

4 Mobiliser des leviers innovants pour répondre à la crise du logement

Accroître la production, adapter l'existant, gagner en performance, être économe en ressources, réduire la charge logement dans le budget des ménages, c'est tout l'enjeu de l'innovation dans l'habitat.

Contribuer à la fluidification des parcours résidentiels par les technologies numériques dans le logement social

Le numérique joue un rôle indispensable pour créer un dialogue individualisé avec les ménages locataires. Le groupe SNI a mis en place un extranet pour faciliter son dialogue avec les locataires. Fin 2013, près de 30 000 clients ont créé leur compte et plus de 350 000 visites ont été enregistrées. En 2013, plus de 200 salariés ont été formés pour enrichir l'espace web locataire d'informations pertinentes sur le patrimoine et l'actualité des résidences.

Financer et développer d'autres projets d'innovation dans le secteur du logement

Le numérique sert également pour le monitoring du bâti, mais il ouvre surtout des perspectives d'industrialisation pour accélérer la production et les réhabilitations en réorganisant la filière du bâtiment. Au sein du Plan bâtiment durable, la Caisse des Dépôts a participé activement au groupe de travail consacré à la maquette numérique (BIM), au service de la filière. Le Groupe soutient le développement de **solutions innovantes dans le bâtiment**, en participant aux clusters dédiés aux écotecnologies et à la ville durable (Advancity par exemple), mais il s'engage aussi dans le soutien à des innovations sociales (lab ESS, réseau AVISE) qui ont un impact sur le logement (soutien à des filières locales en éco-matériaux).

Travailler à la recherche de solutions en associant d'autres parties prenantes contribue aussi à faire progresser l'ensemble des opérateurs. Au sein du Groupe, des projets visent à mobiliser l'intelligence collective dans un objectif d'accroissement de l'offre de logements sur l'ensemble du parcours résidentiel.



En savoir plus : rapport RSE du groupe SNI 2013

ICADE : LE QUARTIER DE LYON CONFLUENCE 2, UN PROJET UNIQUE POUR DÉVELOPPER LA VILLE INTELLIGENTE

Icade, associée aux architectes Herzog & de Meuron, a remporté, en mars 2013, l'appel d'offre de l'îlot A3 qui constituera le premier grand quartier de la nouvelle phase de développement de la Confluence. Cet îlot est constitué de 8 bâtiments, dont un immeuble de 16 étages, comprenant plus de 16 000 m² de logements privés et sociaux, 9 000 m² de bureaux et 2 500 m² de commerces et services.

Les techniques les plus avancées en matière d'économie d'énergie seront développées dans et autour des immeubles. Icade propose de mettre en place dans les logements l'outil Vesta Energy (par Vesta System) permettant d'optimiser la consommation d'énergie en fonction des besoins énergétiques identifiés et des sources d'énergie disponibles en temps réel. Cet outil sera utilisé par tous les occupants de l'îlot A3 via un support de tablettes numériques. Les premières livraisons sont prévues en 2017.





Transition énergétique et écologique

La Caisse des Dépôts a fait de la transition énergétique et écologique une priorité stratégique. Cette transition repose sur cinq piliers : développer des mesures en faveur de l'efficacité énergétique, faire évoluer le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables, encourager la sobriété dans l'usage des ressources naturelles, réduire les dommages à l'environnement, maîtriser l'artificialisation de l'espace et protéger la biodiversité. Ces enjeux environnementaux sont aussi porteurs de défis économiques et sociaux, de risques comme d'opportunités pour la compétitivité des entreprises et des territoires. La Caisse des Dépôts contribuera à accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique, en s'appuyant sur ses métiers et savoir-faire. Elle proposera des innovations, dans ses financements comme dans son rôle d'opérateur, et appuiera fortement la dimension territoriale de la transition.

▶ La centrale hydroélectrique et photovoltaïque de
Saulce-sur-Rhône

Les métiers du Groupe au service de la transition énergétique et écologique

MÉTIERS

CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ 2013

PRÊTEUR

- Caisse des Dépôts
- Bpifrance



Sur la période
2011 > 2013 **1,3 Md€ D'ÉCO-PRÊTS**
ont été engagés pour des rénovations thermiques
d'envergure sur 108 000 logements



2013 **44 000 RÉNOVATIONS THERMIQUES**
> financées par l'éco-prêt logement social

bpifrance **560 M€ MOBILISÉS**
dans le domaine de la transition énergétique et écologique

OPÉRATEUR

- EXPLOITATION : groupe SNI, Icade, Transdev
- CONSTRUCTION/PROMOTION : groupe SNI, Icade
- INGENIERIE : Egis
- CONSEIL : CDC Biodiversité, CDC Climat, Egis, Scet, Société Forestière, Transdev

 **235 000 ha**
en gestion 

 **1 850 ha**
GÉRÉS en 2013



2013 **8112 LOGEMENTS RÉNOVÉS**



2013 **96 % DES OPERATIONS**
DE PROMOTION LOGEMENT DOTES D'UNE
CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE
184 BAUX VERTS SIGNÉS

INVESTISSEUR

- Bpifrance
- Caisse des Dépôts
- CDC Infrastructure
- CNP Assurances
- Icade



2013 Financement de projets d'infrastructures
en énergies renouvelables
> **48 M€ INVESTIS**
pour une puissance engagée de 103 MW

bpifrance **100 M€ INVESTIS** dans des entreprises
de la transition énergétique et écologique

Chiffres clefs de la transition énergétique et écologique

Contexte en France :

- avec 43 % de l'énergie finale consommée en France et 24 % des émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'immobilier et de la construction est central dans les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique*.
- en 2011, les activités de transports représentaient 32 % de l'énergie finale consommée et 27 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), soit le premier secteur émetteur en France.
- dans le mix énergétique français la part des énergies renouvelables dans la production énergétique est estimée à 14 % fin 2010, l'objectif défini par l'Etat et l'Europe est de parvenir à un niveau de 23 % en 2020.*
- existence de 1 000 entreprises de conception et de production d'équipements ou de services « verts » en France.*

Objectifs de la feuille de route du gouvernement

➤ **23 % D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE EN 2020**

➤ **CRÉATION DE 100 000 EMPLOIS SUR TROIS ANS DANS LES SECTEURS DE LA CROISSANCE VERTE**

➤ **ELABORATION EN COURS DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014-2020 (SNTEDD)**

➤ **PRÉPARATION DE LA 21^e CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP 21)**



Pierre Ducret

Président-Directeur
Général de
CDC Climat

TROIS QUESTIONS À

Comment le groupe Caisse des Dépôts se mobilise-t-il aujourd'hui pour répondre au défi majeur de la transition énergétique et écologique ?

Nous considérons la transition comme le grand défi du XXI^e siècle, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et limiter la destruction de ressources naturelles. L'enjeu est environnemental mais aussi économique. En effet, si elle est bien menée, la transition sera un vecteur de sécurité et d'indépendance énergétique, d'innovation, de compétitivité des entreprises et d'emploi, sur tout le territoire.

Nous nous sommes dotés d'un programme précis, à réaliser d'ici la fin 2016, avec quatre lignes de force. Comme établissement financier, la Caisse des Dépôts cherche d'abord à jouer un rôle de catalyseur, pour faciliter au-delà de ses propres moyens, la mobilisation de capitaux privés vers le financement de la transition. La Caisse des Dépôts va également mettre ses portefeuilles d'investissement et de financement en cohérence avec la transition. Troisièmement, convaincus que la transition réussira à l'échelle des territoires, nous souhaitons accompagner des expérimentations locales. Enfin, cette transition, par nature inédite, fera naître de nouveaux besoins dans différents secteurs d'activités. Partant de nos savoir-faire, nous voulons inventer de nouvelles offres de service pour y répondre.

Nous mobilisons tous nos métiers financiers et de services et ferons une large place à l'innovation.

Comment cela se traduit-il pour les métiers du Groupe ?

Notre programme est ordonné par le développement d'activités innovantes qui visent à renforcer les savoir-faire au service de la transition énergétique des entreprises et des territoires.

Parallèlement, nous mettons nos métiers existants en cohérence avec cette priorité, ce qui constitue un gage de notre puissance d'action. Par exemple, une part importante de nos nouveaux financements et investissements contribuera à la transition, directement ou indirectement. Caisse des Dépôts Infrastructure, notamment, va investir en priorité dans les réseaux d'énergie, les énergies renouvelables, les transports en commun. De même, dans le logement, l'effort du Groupe portera sur la construction en zones tendues, réduisant l'étalement urbain, et, bien sûr, sur la rénovation thermique du parc existant.

Pouvez-vous nous donner des illustrations concrètes de cette ambition ?

La Caisse des Dépôts ne part pas de rien. Elle finance sur fonds d'épargne depuis 2009 la rénovation thermique des logements sociaux avec 44 000 logements rénovés en 2013. Déjà présentes dans les énergies renouvelables, avec près de 1000 MW financés depuis 2009, la Caisse des Dépôts, ainsi que Bpifrance, vont doubler leurs engagements annuels. Avec Caisse des Dépôts Biodiversité, le Groupe a introduit en France le métier de compensation de la biodiversité et va définir sa propre stratégie biodiversité d'ici à 2015.

Parmi les innovations financières, nous voulons par exemple contribuer au développement de la dette verte où l'offre est insuffisante pour répondre à la demande des investisseurs. Le Groupe réfléchit également, avec son ingénieur Egis, aux nouveaux services énergétiques, tels que les réseaux intelligents.

Au total, les maîtres mots de notre programme sont transversalité, cohérence, innovation et développement.

*Source : Ministère du Développement Durable

Quatre ambitions pour le groupe Caisse des Dépôts

Objectifs et engagements

- **DOUBLER LES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS ANNUELS** AUX PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
- **FINANCER LES ENTREPRISES** PROPOSANT DES SOLUTIONS FAVORABLES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (TEE)
- **MOBILISER LES PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE** POUR LES PROJETS DE TEE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- **STRUCTURATION D'UNE OFFRE** EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SITES INDUSTRIELS

La Caisse des Dépôts agit sur les deux principaux leviers d'accélération de la transition énergétique et écologique : la mobilisation des capitaux privés et la mise en œuvre dans les territoires. Elle doit aussi poursuivre son innovation (technique et financière) dans ce domaine et inventer les nouveaux métiers.

La priorité transition énergétique et écologique vise quatre objectifs :

- 1 Relever le défi financier en mobilisant les financeurs privés**
- 2 Orienter les capacités d'investissement et de financement au service de la transition**
- 3 Relever le défi de l'innovation, en faisant émerger de nouveaux métiers énergétiques et écologiques**
- 4 Appuyer les pouvoirs publics pour créer les conditions de la réussite de la transition par l'aide à la décision et des expérimentations locales**



1 Mobiliser les financements privés

Le financement de la transition énergétique et écologique nécessite la mobilisation des capitaux privés vers les actifs et les entreprises de la transition. La Caisse des Dépôts vise à créer des outils et mécanismes permettant de lever et d'orienter les flux de financements privés vers la transition.

Créer des mécanismes financiers favorisant l'implication des investisseurs dans la transition énergétique et écologique

Le développement de mécanismes innovants peut permettre de faire un fort effet de levier sur les capitaux privés. Par exemple, l'étude, menée à la demande du gouvernement pour améliorer le **financement de la rénovation énergétique du logement privé**, va dans ce sens : la Caisse des Dépôts a proposé la mise en place d'un circuit global de garanties de financement s'appuyant sur un fonds de garantie pour faciliter et sécuriser les prêts bancaires. Elle peut investir dans des **fonds innovants** tels que le fonds « Brownfields 2 », en partenariat avec la BEI. Il s'agit d'un fonds dédié à l'acquisition, la dépollution et la requalification de friches industrielles présentant un important passif environnemental.

Financer les entreprises de la transition énergétique et écologique, de l'innovation à la diffusion des technologies

Le groupe Caisse des Dépôts, principalement par la mobilisation de Bpifrance, permet d'**accompagner le développement des entreprises de la transition énergétique et écologique** (entreprises de conception et production de produits et services verts, mais aussi les entreprises utilisant, installant et diffusant ces produits ou services). Bpifrance se mobilise notamment par des financements aux entreprises de la filière énergies renouvelables en France, mais aussi par des investissements en fonds propres et des prêts aux projets d'énergies renouvelables. Bpifrance étudie également avec attention les besoins de la filière de la rénovation énergétique des bâtiments ou encore les enjeux de la filière bois, de l'assainissement et du génie écologique. Les fonds Demeter successifs ont investi au total 200 M€ via des prises de participation dans 43 entreprises depuis leur

création. En 2014, Bpifrance crée le Fonds Bois 2, d'une taille cible de 40 M€ et souscrit à hauteur de 25 M€ par Bpifrance. Ce fonds prends le relais du premier Fonds Bois, créé en 2010, qui a investi 15 M€ dans neuf sociétés industrielles de transformation de la filière bois, ce qui a permis un total de plus de 150 M€ d'investissement productif.

Bpifrance s'est dotée d'une stratégie ambitieuse de soutien à la transition énergétique et écologique

Des actions à destination des entreprises de la filière de la transition énergétique et écologique ont été engagées, en particulier au titre des énergies renouvelables : financement de projets, structuration des développeurs et accompagnement de la méthanisation ; mais aussi de la filière du bâtiment durable et des filières de gestion du cycle de vie des ressources naturelles.

Bpifrance soutient la diffusion de la transition énergétique et écologique dans les entreprises de tous les secteurs, que ce soit en tant qu'investisseur dans des entreprises et des fonds ou à travers le renouvellement du « prêt vert bonifié » et la mise en place d'un nouveau « prêt éco-énergie » pour les TPE.

Efficacité énergétique : créer des outils d'investissement à fort effet de levier

Le groupe Caisse des Dépôts déploie des outils d'investissements et de financements de l'efficacité énergétique : dans le logement social avec l'éco prêt réhabilitation logement social distribué à un taux très attractif (44 000 rénovations financées en 2013) ; pour la rénovation des bâtiments publics à travers des offres de tiers investissements à fort effet de levier bancaire (Exterimmo) ; et par les prêts sur fonds d'épargne aux collectivités territoriales. Exterimmo a signé un premier contrat avec la ville de Mandres les Roses pour rénover le groupe scolaire des Charmilles par exemple.

CND Assurances
35,9 M€
alloués dans
l'émission de
green bonds EDF
en 2013

LE FONDS ECOTECHNOLOGIE

Le fonds Ecotechnologies, géré par Bpifrance Investissements pour le compte de l'État dans le cadre des actions du Programme d'Investissements d'Avenir confiées à l'ADEME a réalisé en 2013 un investissement de 4 M€ dans la société COLDWAY, à l'occasion d'une augmentation de capital d'un montant total de 9,3 M€ aux côtés d'Emertec gestion, CM-CIC Capital Innovation, Sudinnova et des investisseurs historiques de la société. Coldway développe ainsi de nouvelles solutions qui pourront améliorer profondément l'impact environnemental des systèmes de réfrigération. Cette levée de fonds va permettre à Coldway de déployer, en France et à l'international, sa technologie de solutions écologiques et industrielles de froid dirigé, qui permet d'améliorer notablement le bilan environnemental de la filière transports et réfrigération.

Bpifrance, dispositifs de
financement de la TEE :
Crédit bail Enerbaï,
prêts Energie Environnement,
prêts éco Energie

**Eco-prêt
logement social :**
**1,38 Md€ engagés
entre 2009 et 2012
soit 108 000 logements**

Sur 2011-2013,
141 M€ ont
été engagés
⇒ création de :
* 383 MW
électriques
* 192 MW
thermique

PRÊT POUR LA CENTRALE BIOWATT À ANGERS

La centrale de cogénération biomasse qui permet de chauffer 40 000 habitants du quartier Anru* de la Roseraie à Angers a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts de 28 M€ sur une durée de 19 ans.

En complément, CDC Climat développe des approches adaptées aux besoins d'investissements dans l'efficacité énergétique des entreprises, notamment des sites industriels qui permettent d'améliorer leur compétitivité par la baisse des consommations d'énergie, tout en améliorant leur empreinte environnementale.

CDC CLIMAT STRUCTURE UNE OFFRE EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉ- TIQUE DES SITES INDUSTRIELS

CDC Climat a structuré un montage innovant en fonds propres pour financer le développement de projets d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur des sites industriels français. Elle a co-financé un premier projet avec Solvay Energy Services et Marubeni sur le site industriel de recyclage de terres rares de Solvay à La Rochelle, opérationnel depuis novembre 2013.

Energies renouvelables : accroître les investissements et les élargir aux systèmes énergétiques décentralisés

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne, via ses outils d'investissement et de financement dans des projets et des entreprises, le développement des énergies renouvelables. Aide à l'innovation, investissements en fonds propres, co-financement de projets par Bpifrance ; investissements en fonds propres dans des sociétés de projets par la Caisse des Dépôts et CDC Infrastructure. L'atteinte des objectifs du paquet énergie climat de 2020 (23% d'énergies renouvelables) est un défi dans un secteur où les filières manquent encore de maturité. **Les actions du groupe Caisse des Dépôts sont résolument au service du développement économique des territoires et du développement des entreprises de la filière**, et ont vocation à s'amplifier au cours des prochaines années.

Bpifrance par exemple ambitionne de doubler ses montants de prêts aux projets d'énergies renouvelables, tandis que **la Caisse des Dépôts projette d'investir dans 1 000 MW de puissance de production** au cours des prochaines années, pour moitié sur des technologies classiques et pour moitié sur des technologies à fort enjeu de structuration de filière (éolien offshore, énergies marines, ...). Le portefeuille d'infrastructures du Groupe va croître de 50%



à horizon 2018 - notamment via la mobilisation de CDC Infrastructure - principalement au service des projets de la transition énergétique et écologique et du numérique.

En 2013, CDC Infrastructure a investi 35 M€ dans un projet éolien offshore en Allemagne (puissance de 280 MW). Elle détient aussi un portefeuille de 60 MW de photovoltaïque en Italie (investissement de 8 M€ en 2012 et 4 M€ en 2013), qui sera porté à 100 MW en 2014 (18 M€).

L'action du Groupe est complétée par la mobilisation de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), premier producteur national d'énergie 100 % renouvelable, qui mène un important programme de diversification de ses sources de production d'énergie renouvelable, destiné à accompagner sa croissance. Elle se fixe des objectifs ambitieux de développement d'actifs (augmentation de la capacité de production de 2 000 MW en 2015), en particulier dans l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque.

Les 2 conventions successives signées avec le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (2008-2010 et 2011-2013) prévoyaient chacune un objectif de développement de 500 MW de puissance électrique nouvelle.

Soutien aux énergies renouvelables (EnR)

Indicateurs	2012	2013	Cumul 2011-2013
Investissement dans les EnR (engagés, en M€)	53,95	48	141
Puissance engagée (en MW)	145,7	103	823 dont 409 raccordés



BÉGAWATT BILAN BRETAGNE

Le futur parc éolien de Béganne (Morbihan), constitué de 4 éoliennes de 2 MW chacune, a été financé par 1 000 citoyens, via des associations locales d'économie solidaire, et soutenu notamment par la SAS Eilañ, dont la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts sont actionnaires. L'investissement total est d'environ 12 M€. La production annuelle est estimée à 20 400 MW heure, soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 8 000 foyers. Le parc éolien permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 5 300 tonnes de CO₂ par an. En participant aux travaux du comité technique de la SAS Eilañ, la direction régionale de la Caisse des Dépôts a contribué, notamment dans les mois qui ont précédé le bouclage juridique et financier du projet, à la structuration de celui-ci. Bpifrance a contribué également au financement bancaire du projet.

CDC Infrastructure a réalisé un bilan carbone de son portefeuille en 2012, et a pris l'engagement de réduire de 14% l'empreinte carbone de son portefeuille d'ici 2020, par rapport à janvier 2010.

2 Orienter les capacités d'investissement et de financement au service de la transition

La Caisse des Dépôts a consacré la transition énergétique et écologique comme priorité stratégique. Elle vise à mobiliser les capitaux privés au service de la transition, et s'engage à orienter ses propres actions d'investissements, de financements, d'orientations stratégiques de ses filiales, en cohérence avec les objectifs de la transition.

La Caisse des Dépôts complète ses actions et éco-conditionne une part croissante de ses interventions. En tant qu'investisseur en premier lieu, via la définition d'objectifs renforcés (énergies renouvelables) ou la réorientation de métiers existants (reconfiguration d'Exterimmo au service de l'efficacité énergétique des bâtiments, priorisation des investissements de CDC Infrastructure dans les infrastructures de la transition énergétique).

En tant que prêteur sur fonds d'épargne, elle dirige une part importante de ses financements vers la transition énergétique via le développement de l'éco prêt logement social et la mise en place de l'enveloppe de prêt aux collectivités territoriale. Cette dernière est bien adaptée sans cependant être assortie de critères formels d'éco-conditionnalités, au financement des rénovations immobilières lourdes de bâtiments publics ou des projets de transports en commun.

Les processus d'instruction des projets d'investissements du Groupe et les fonctions de pilotage des filiales intègrent un important volet d'analyse des orientations relatives à la transition énergétique et écologique.

Cette dynamique va continuer à se renforcer au cours des prochaines années et des objectifs chiffrés seront définis.

3 Développer, à partir des savoir-faire du Groupe, des métiers innovants utiles à la transition énergétique et écologique

La transition énergétique nécessite de nouvelles approches, de nouvelles synergies au niveau des territoires dans les démarches d'aménagement et de gestion des systèmes énergétiques, via le renforcement de l'efficacité globale des systèmes et le développement de réseaux intelligents. Le Groupe renforce ses interventions dans ce domaine, notamment dans l'ingénierie et les services.

Développer des métiers d'ingénierie et de services d'intelligence énergétique

La réussite de la transition énergétique et écologique passera nécessairement, sans que cela soit suffisant, par des innovations incrémentales et de ruptures dans les systèmes énergétiques. Le renforcement de la **cohérence entre stratégies d'aménagement et systèmes énergétiques territoriaux** sera au cœur des préoccupations de la Caisse des Dépôts, d'Egis, de la SCET et de CDC Climat en particulier. Cette orientation se traduit déjà de manière concrète par le développement d'offres au service des projets énergétiques territoriaux. En combinant diverses approches et solutions, en travaillant en partenariat et en continuant de

rechercher de nouvelles pistes, Egis s'engage à accompagner la mutation du modèle énergétique à tous les stades de ses interventions.

Développer les métiers de la biodiversité et renforcer la filière forêt-bois

Le groupe Caisse des Dépôts s'est engagé au service de la biodiversité via la création en 2008 de CDC Biodiversité, qui développe principalement des offres de compensation écologique. Par ailleurs la Caisse des Dépôts finance des travaux de recherche de place de la Mission Economie de la Biodiversité. Ces derniers portent par exemple sur le développement des mécanismes de paiements pour services éco-systémiques. Egis développe également des solutions d'ingénierie de services écologiques (gestion de l'eau, préservation ou stimulation de la biodiversité). La SCET intervient auprès de ses clients pour mener des mesures compensatoires environnementales.

Au-delà, le Groupe renforce l'intégration dans ses métiers des enjeux de la biodiversité, particulièrement ceux en lien avec les enjeux d'aménagement du territoire (voir encart).

En 2013,
1850 ha.
gérés par
CDC Biodiversité
(propriétaire
ou signataire
des conventions).



Mission Economie de
la Biodiversité

STADE ALLIANZ RIVIERA DE NICE : LE PREMIER STADE DE L'UEFA EURO 2016 À ÉNERGIE POSITIVE

Egis a assuré l'ingénierie environnementale du projet et a réalisé les études et la conception de la structure de couverture et de l'enveloppe. Pensé dans ses moindres détails pour réduire son impact sur l'environnement, l'Allianz Riviera, nouveau stade multifonctionnel de la ville de Nice, est un modèle d'éco-construction :

- utilisation massive du bois structurel (3100m³) = rejet de 3000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère évité
- géothermie pour produire chaleur et fraîcheur, ventilation naturelle, récupération des eaux pour l'arrosage de la pelouse et l'alimentation des sanitaires
- mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque d'une surface de 8500 m² rendant le stade écopositif



EGIS : LA REQUALIFICATION D'UNE ZONE URBAINE DÉGRADÉE GRÂCE AU VÉTIVER (CONGO) ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES CONGOLAIS

L'agglomération Brazzavilloise est confrontée à d'importantes érosions qui menacent les infrastructures de transports et les habitations. L'utilisation par Egis d'une plante cultivée localement, le vétiver, a permis d'éviter des solutions de protections lourdes, onéreuses et impactant le paysage, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des congolais. Cette solution naturelle, plantée manuellement par la main d'œuvre locale, a permis de développer l'emploi. Ce projet innovant, considéré comme un succès, a conduit à sa généralisation à l'ensemble des projets d'Egis de manière structurante ou préventive pour la stabilisation des talus sensibles à l'érosion. Egis a remporté avec ce projet un Trophée de l'innovation et du développement durable de la Caisse des Dépôts en 2013. Le Jury a apprécié l'adaptation des solutions proposées au contexte local : ce sont des moyens locaux qui ont contribué à la réalisation d'objectifs locaux, dans une logique participative et d'innovation peu consommatrice de ressources financières.



Le renforcement de la filière forêt-bois est par ailleurs une priorité nationale. Le bois représente le deuxième poste du déficit commercial français, c'est pourquoi le Fonds Bois 2 est lancé par Bpifrance, succédant au premier Fonds Bois qui traite depuis 2010 les problématiques des industries de première et deuxième transformation de la filière bois.

ECO-CONCEPTION : DES NOUVEAUX MATÉRIAUX PRO-ACTIFS POUR LA BIODIVERSITÉ MARINE

Pour adapter son offre aux défis de la protection des ressources et de la biodiversité, Egis mise sur les innovations. Pour les aménagements côtiers mettant en œuvre des infrastructures en béton tels que des infrastructures portuaires, offshore, Egis recherche les formulations de béton qui permettraient à ces aménagements d'être pro-actifs pour l'environnement, en complément de l'adaptation structurelle des ouvrages, directe ou par habillage.

Le potentiel est prometteur :

- améliorer le potentiel de colonisation des organismes marins (poissons, algues, microfaune, ...),
- améliorer l'efficacité de récifs artificiels,
- augmenter le potentiel écologique d'infrastructures maritimes.

Stratégie biodiversité du Groupe : enjeux et impacts

La Caisse des Dépôts et ses filiales renforcent leurs engagements sur la prise en compte des enjeux de la biodiversité. Chaque entité déploie des actions et renforce son plan d'action biodiversité.

- **La Société Forestière** déploie des pratiques de gestion forestière durable, intégrant les enjeux d'adaptation aux conséquences du changement climatique et des actions spécifiques de préservation de la biodiversité lorsque des espèces rares sont identifiées dans les forêts en gestion.
- **Icade** va développer sur son principal parc tertiaire des Portes de Paris un plan d'action « biodiversité positive » sur les immeubles en exploitation et les projets immobiliers nouveaux. Une revue des services écosystémiques sur le parc de Portes de Paris a été conduite en ce sens en 2013.
- **La Compagnie des Alpes** a mis en place des Observatoires Environnementaux dans plusieurs domaines skiables. Ils permettent de suivre les impacts des activités d'exploitation et de développement du domaine skiable sur toutes les composantes de l'environnement : faune, flore, paysages, eau, biotopes particuliers.
- **Le groupe SNI** a développé une analyse systématique sur les nouveaux projets des impacts en matière de contribution à l'étalement urbain. Sur le patrimoine existant, le Groupe a engagé une évolution des démarches d'entretien des espaces extérieurs visant à réduire les usages de produits phytosanitaires et à aligner l'entretien sur les cycles naturels.
- **Egis** a élaboré une méthode en quatre étapes qui permet d'estimer les pertes de services écosystémiques induites par différentes options de tracés d'une infrastructure de transport linéaire, d'élaborer un nouveau critère de choix entre ces options et d'améliorer le cadre d'évaluation de la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC). Elle intègre la perte de biodiversité et des services écosystémiques dans les bilans socio-économiques des projets pour éclairer les choix des décideurs publics en matière d'aménagement du territoire.

La Caisse des Dépôts a par ailleurs produit un guide « Ecoquartiers, invitation à la biodiversité » en lien avec le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires



4 Appuyer les pouvoirs publics pour créer les conditions de réussite

Réussir la transition énergétique requiert la mise en place de synergies d'acteurs et la création d'un consensus porteur de dynamique d'action, dans la perspective notamment de l'agenda économique et environnemental français et international.

Aider à la préparation des décisions des pouvoirs publics

La Caisse des Dépôts, par son soutien à des équipes de recherche de place, telles que CDC Climat Recherche, la Mission Economie de la Biodiversité et Novethic, apporte **une contribution experte au débat public et aux décideurs nationaux et internationaux**. Elle a par exemple répondu aux consultations publiques de la Commission européenne sur les réformes structurelles du système d'échange de quotas de CO₂ et sur le Livre vert sur le Paquet énergie-climat 2030. CDC Climat Recherche a été classé premier think tank français, septième en Europe sur ces questions. S'appuyant sur ses chercheurs et experts, le groupe Caisse des Dépôts peut apporter un appui significatif à la préparation du Sommet climatique international que la France organisera à Paris en 2015.

Accompagner les expérimentations territoriales

Elle participe également aux réflexions engagées par les pouvoirs publics au niveau local avec les collectivités territoriales qui s'engagent dans des programmes de transition énergétique et écologique. Après la mise en place de son programme éco-quartier, suivi du programme du PIA Ville de Demain, la Caisse des Dépôts s'engage à soutenir **dix démonstrateurs de modèles économiques** couvrant les enjeux de la décentralisation énergétique, des villes et territoires durables et du déploiement de la trame verte et bleue.

SCHÉMA DIRECTEUR EAU-ENERGIE (SDEE) DES UNIVERSITÉS DE RENNES 1 ET 2 :

La Caisse des Dépôts soutient une démarche innovante des Universités de Rennes : celles-ci mènent une étude sur l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie qui a pour enjeu l'amorçage d'une politique de développement durable commune aux deux universités à travers un projet partagé. Cette étude a pour objectif de faire évoluer le Programme Pluriannuel des Investissements de chaque université au regard du critère eau-énergie, en recherchant des gisements d'économie.

Réalisée par un groupement mené par Egis depuis le mois de novembre 2013, elle comporte un volet mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire, en parallèle à la réalisation des missions d'expertises technique, juridique et financière. L'objectif est de mettre en place un plan d'actions pour mobiliser et sensibiliser les étudiants et les personnels, et de faire évoluer les comportements en créant une dynamique collective.

Contribution du Groupe à la réflexion sur le financement de la transition énergétique

La Caisse des Dépôts est membre du Conseil National de la Transition Énergétique et a formulé des propositions en vue de la conférence bancaire et financière sur la transition énergétique et écologique qui s'est ouverte en juin 2014. Ces propositions publiques visent à identifier des moyens de mobilisation des financements privés vers les projets et entreprises de la transition énergétique et écologique.

Ces propositions partent du constat que beaucoup des investissements liés à la transition énergétique et écologique peuvent avoir une rentabilité à long terme. Leur financement n'est pas assuré, en raison soit de la « myopie » des investisseurs (exemple : mauvaise perception des coûts et avantages de la rénovation thermique par un ménage propriétaire), soit de l'inefficacité des marchés financiers (exemple : absence de prêts à suffisamment long terme).

Pour l'essentiel, il s'agira de réorienter les flux de capitaux vers des actifs d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, d'infrastructures sobres en carbone, d'éco-entreprises.

La Caisse des Dépôts, acteur de la place, a proposé cinq thèmes de réflexion pour mobiliser les acteurs bancaires et financiers autour de ces enjeux : les financements innovants pour réduire les risques de projets ; le financement des entreprises ; le rôle des investisseurs institutionnels et de l'épargne ; l'accompagnement des projets des territoires en transition et la mobilisation des acteurs financiers pour la conférence climat à Paris en 2015.

Astainable®, un simulateur ville durable pour la capitale du Kazakhstan

Le projet, initié par le ministère français du Commerce extérieur dans le cadre de Vivapolis et remporté en groupement par Eiffage, Egis et GDF Suez, vise à doter cette agglomération, ayant quasiment triplé sa population en moins de 15 ans, d'un outil d'aide à la décision dans son développement urbain. Empreinte énergétique, pollution atmosphérique, congestion de la circulation, services urbains... à chaque enjeu, Astainable® devra répondre par des solutions techniques durables, représentées via un démonstrateur 3D.



En savoir plus sur le projet Astainable®

Ville durable : expérience et offre du Groupe à l'international

La richesse et la diversité des savoir-faire du Groupe sur la ville durable, la présence du Groupe, notamment par l'intermédiaire de ses filiales, dans plusieurs pays étrangers dans des projets de développement urbain, l'existence d'accords de coopération entre la Caisse des Dépôts et des institutions homologues dans quelques grands pays comme le Brésil ou la Chine ont constitué autant de raisons pour faire émerger une synthèse de l'expérience et de l'offre du Groupe en matière de ville durable à l'international.

Ces offres Groupe, qui s'inscrivent dans la démarche Vivapolis portée par les autorités publiques et les acteurs privés français matière de ville durable, font l'objet de présentations à des partenaires étrangers de façon bilatérale et dans des fora internationaux consacrés à la politique urbaine.

Développement endogène et économie circulaire : l'Institut CDC pour la Recherche approfondit sa démarche

L'Institut CDC pour la recherche poursuit et approfondit sa démarche relative aux « circuits courts » dans le cadre d'un programme de recherche territoriale ciblée sur le développement économique endogène. Les stratégies de développement en circuit court identifiées ont pour finalité la valorisation optimale des ressources d'un territoire (ressources humaines, environnementales, énergétiques et financières), et les retombées maximales de valeur ajoutée pour ce territoire, dans le respect de la plus grande frugalité carbonée.

A cette fin elle élargit son partenariat de recherche (Institut Veblen, IEP Grenoble) ; dans les nouveaux territoires où elle étend la recherche, elle vise à rendre ses travaux opérationnels : tant par des coopérations avec les acteurs et réseaux publics (ex : AMF, PNR, Conseil régional Rhône-Alpes, Labo ESS) qu'en s'appuyant sur des projets ou des opérateurs où la Caisse des Dépôts est impliquée opérationnellement (unités de méthanisation, grands aménageurs).

Le ressort des projets en circuits courts est de renforcer la cohésion et la gouvernance territoriales grâce à de nouveaux modèles de compétitivité procédant essentiellement de la transition écologique. en lien avec le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires.

Adaptation au changement climatique

Le groupe Caisse des Dépôts déploie, selon les enjeux propres à chacun de ses métiers, une compréhension et une maîtrise de ses impacts et risques environnementaux. Les enjeux d'adaptation au changement climatique sont par exemple intégrés par la Compagnie des Alpes en prévision des risques de baisse d'enneigement à long terme, la Société Forestière dans la sélection des essences et ses pratiques de gestion, ainsi que CDC Biodiversité de la même manière. CDC Climat Recherche produit des travaux et anime un club regroupant des collectivités territoriales et des entreprises traitant notamment des enjeux de l'adaptation au changement climatique et de l'aménagement urbain.

Par ailleurs, chacune des entités du Groupe conduit des démarches de maîtrise de ses impacts directs (consommations d'eau, pollution des sols, consommations d'énergies, gestion des déchets) en cohérence avec la nature de leurs activités et dont les indicateurs sont rendus disponibles.



Annexe adaptation au changement climatique





Infrastructures, mobilité durable, tourisme

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne le développement des territoires en intervenant dans la conception, le financement et l'exploitation de leurs infrastructures et de leurs équipements. Ces différents métiers permettent à la Caisse des Dépôts d'apporter son appui à la réalisation de politiques publiques structurantes, notamment le développement du numérique, la transition énergétique et les transports. Le Groupe se mobilise également pour aider les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de politiques de mobilité durable. Enfin, le groupe Caisse des Dépôts intervient dans des activités touristiques variées et structurantes pour les territoires concernés.

Les métiers du Groupe au service du développement des territoires

MÉTIERS

CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ 2013

PRÊTEUR

- Etablissement public
- Bpifrance



3,5 Md€ DE PRÊTS
sur fonds d'épargne aux infrastructures
dont 2 Md€
au titre de l'enveloppe de 20Md€

OPÉRATEUR

- EXPLOITATION :
Belambra, Compagnie
des Alpes, Transdev,
- PROMOTION :
Icade
- INGENIERIE : Egis
- CONSEIL : Egis, Sctet,
Transdev



58 clubs
de vacances = **37 000 lits**

38 hébergements touristiques
classés par Atout France
en 2013



15
Domaines skiables

15
parcs en exploitation

37
sites



10 Md€ d'investissements
en 2013
CONÇUS OU CONTRÔLÉS



9,1 Md€ de patrimoine

1^{ère} foncière de bureaux et de parcs d'affaires en France



13 modes
DE TRANSPORT GÉRÉS **41 000**
VÉHICULES

INVESTISSEUR

- Etablissement public
- Bpifrance
- CDC Infrastructure
- CDC International
- CNP Assurances

ENCOURS DANS LES
INFRASTRUCTURES **2,4 Md€**
(Caisse des Dépôts, Bpifrance,
CDC Infrastructure)

Chiffres clefs :

Contexte en France :

- des besoins de financements importants à horizon 2020 pour les infrastructures de transports et le matériel roulant,
- dans un contexte de baisse des financements publics, remise en cause du modèle économique du transport et demande des collectivités locales de nouveaux modèles de mobilité,
- objectif d'amélioration des performances énergétiques du système de transport et de réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transport.

Objectifs de la feuille de route du gouvernement

➤ **PRIORITÉ AUX TRANSPORTS DU QUOTIDIEN (BUS ET TRAMWAYS), À LA RÉNOVATION DES RÉSEAUX EXISTANTS ET À L'AMÉLIORATION À COURT TERME DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**



Dominique Marcel

Président-Directeur
Général de
la Compagnie des
Alpes
Président de CDC
Infrastructure

TROIS QUESTIONS À

Comment le groupe Caisse des Dépôts se mobilise-t-il aujourd'hui pour répondre au défi majeur de l'équipement des territoires, en particulier dans le domaine des infrastructures ?

La qualité des infrastructures d'un territoire concourt à sa compétitivité et à sa cohésion. La France dispose d'un avantage compétitif dans ce domaine très apprécié par les investisseurs, et qu'il convient de renforcer.

Les interventions du Groupe en tant que financeur, concepteur, aménageur, et opérateur contribuent à accompagner les politiques publiques structurantes. Le financement des infrastructures est un rôle majeur de la Caisse des Dépôts, avec principalement CDC Infrastructure et la Direction du développement territorial et du réseau en qualité d'investisseur, et le fonds d'épargne en tant que prêteur. L'intervention du Groupe est pertinente au regard des caractéristiques des infrastructures : celles-ci constituent une classe d'actif qui demande un investissement financier de long terme ; il existe actuellement une carence de financement pour certains types d'infrastructures, en particulier dans les domaines de la transition énergétique et écologique, du numérique et des transports collectifs.

De manière complémentaire, le Groupe est un acteur majeur de la mobilité durable, en particulier via sa filiale Transdev, et intervient auprès des collectivités pour les aider à développer de nouvelles politiques de transport.

Acteur historique du tourisme en France, la Caisse des Dépôts et ses filiales Compagnie des Alpes et Belambra sont mobilisées pour accompagner une politique ambitieuse en faveur du tourisme, en favorisant le développement de l'offre et des équipements touristiques, et la réhabilitation de l'immobilier touristique.

Comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont-ils pris en compte dans les interventions du Groupe dans ce domaine ?

Le financement des infrastructures correspond au profil d'un investisseur de long terme. A ce titre, la politique d'investissement du Groupe est sélective : ses investissements seront cohérents avec les priorités stratégiques du Groupe, et 50 % des investissements dans des infrastructures nouvelles seront dédiés à la transition énergétique et écologique.

Dans son rôle d'opérateur et d'ingénieur dans les territoires, la Caisse des Dépôts promeut de nouveaux modèles de mobilité durable, dans une vision du territoire qui englobe aménagement et développement économique. Egis a fortement renforcé la plus-value développement durable de ses solutions et développe des outils permettant d'évaluer l'impact environnemental de ses offres. Enfin, son intervention dans le secteur du tourisme est orientée notamment vers la réhabilitation du parc immobilier existant et les sociétés du Groupe qui opèrent dans ce secteur sont particulièrement attentives aux impacts environnementaux de leur activité : la Compagnie des Alpes poursuit constamment ses efforts pour diminuer ses consommations d'énergie, maîtriser les consommations d'eau et préserver la biodiversité.

Pouvez-vous nous donner des illustrations concrètes des interventions du Groupe en faveur d'un équipement durable des territoires ?

La Caisse des Dépôts a été fortement mobilisée sur le financement des infrastructures durables, avec 7 Md€ de prêts dédiés entre 2009 et 2013. De plus, CDC Infrastructure a participé à de nombreux projets, structurants pour le territoire : la Rocade L2 de Marseille, la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, le train à crémaillère du Puy-de-Dôme, etc.

Transdev développe des offres innovantes en faveur de l'intermodalité et des nouveaux services à la mobilité : un service d'autopartage de voitures 100 % électriques rechargées par des bornes alimentées à l'énergie solaire a été lancé en octobre 2013 dans l'éco-quartier de la Confluence à Lyon.

Dans le secteur du tourisme, la création de la Foncière montagne permettra de soutenir la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Quatre ambitions pour le groupe Caisse des Dépôts

Objectifs et engagements

OBJECTIFS INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ :

- **3 SECTEURS D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES** : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE, LE NUMÉRIQUE ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS.
- **50 % DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES NEUVES** (GREENFIELD) DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.
- **DÉVELOPPEMENT D'OFFRES DE MOBILITÉ INNOVANTE**
- **SOUTIEN À LA COMPÉTITIVITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES**



1 Infrastructures
Investir de façon coordonnée au service du développement du pays, notamment dans le transport collectif, dans la transition énergétique et écologique, et dans le numérique

2 Mobilité
Accompagner les collectivités dans la construction de nouveaux modèles de mobilité durable et développer des offres innovantes au service de la multi et l'inter modalité

3 Tourisme
Moderniser l'offre touristique

4 Immobilier
Soutenir le développement économique des territoires

1 Infrastructures : privilégier les investissements au service du développement économique du pays en investissant sur les secteurs prioritaires que sont la transition énergétique et écologique, le numérique et les transports collectifs.

Le Groupe est déjà massivement présent dans le financement des infrastructures. Il s'engage à renforcer son engagement dans le développement des infrastructures, selon les orientations suivantes : les interventions dans les **secteurs prioritaires que sont la transition énergétique et écologique, le numérique et les transports collectifs** seront privilégiées, et 50 % des investissements dans les infrastructures neuves (Greenfield) devront se faire en faveur de la **transition énergétique et environnementale**. Par ailleurs, les opportunités de co-investissements avec des investisseurs tiers seront recherchées.

Dans le domaine des transports, 1,6 Md€ de prêts ont été octroyés en 2013 pour le financement d'infrastructures de transports durables (prêts issus de l'enveloppe infrastructures durables 2009-2013 et de l'enveloppe PSPL ouverte en 2013).

L'enveloppe de prêts au secteur public local (PSPL) permet également d'accompagner le secteur public local sur les opérations d'énergie renouvelable, les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics qui intègrent généralement un volet mise aux normes de la rénovation énergétique, mais aussi les investissements dans les infrastructures numériques.

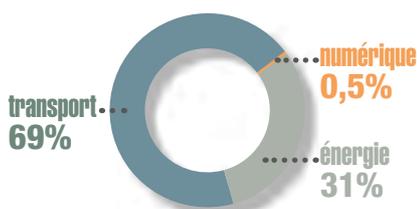
Les fonds sponsorisés Marguerite (710 M€ d'engagement) et Inframed (1 Md€ en cible) constituent des relais pour le développement des infrastructures en Europe et autour de la Méditerranée. Le financement s'oriente vers des projets d'infrastructures neuves (Greenfield), dans des secteurs qui peuvent concourir à la transition énergétique (transport, énergie).

En 2013, la Caisse des Dépôts a contribué au financement d'une dizaine de nouveaux projets d'énergie renouvelable, en engageant 48 M€ d'investissement. CDC Infrastructure a engagé 35 M€ dans un projet éolien offshore en Allemagne, et 10 M€ dans des projets solaires en Italie.

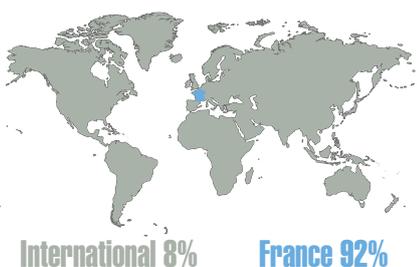
 Partie TEE pour plus d'information sur les investissements du secteur de la TEE

LE PORTEFEUILLE DE CDC INFRASTRUCTURE

Répartition par priorités



Répartition géographique



PRÊTS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DURABLES (2009-2013)

7 Md€
de prêts sur fonds d'épargne

152 projets financés

LA SOCIÉTÉ FORVEI, détenue à 25% par CDC Infrastructure, a procédé au rachat de Calabria Solar, l'une des dix plus importantes centrales solaires d'Italie (24 MW).



RÉSEAU STAN FINANCEMENT DU BHNS

La Caisse des Dépôts soutient le transport en finançant à hauteur de 27 M€ le nouveau réseau Stan BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) à Nancy.

**EGIS DÉVELOPPE LA COMPARAISON ENVIRONNEMENTALE DE TRACÉ ROUTIER AVEC VARIWAYS®**

Variways® est un éco-comparateur de variantes routières qui permet d'évaluer l'impact environnemental de tracés d'infrastructures. Il compare les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre induites par le trafic routier circulant sur le projet pendant la durée de vie paramétrée par l'utilisateur. En 2013, Egis a obtenu la labellisation de Variways® par l'IDR-RIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité).

Maitrise de l'impact environnemental des infrastructures

Le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses financements en faveur d'infrastructures plus sobres en carbone. Par ailleurs, ses décisions d'investissement s'accompagnent d'une analyse ESG en amont et d'un suivi de ces enjeux en phase de construction ou d'exploitation. Dans ses métiers d'ingénierie et d'exploitation, Egis dispose d'une offre étendue en ingénierie de l'environnement et contribue à optimiser l'exploitation des infrastructures et des bâtiments.

Les principes de durabilité des chantiers incluent des mesures de réduction des nuisances aux riverains, commerces et usagers des emprises concernées par le projet.



Annexe détails de l'impact environnemental des infrastructures : déchet, eau...



En savoir plus sur Variways®

Déploiement de plans de management environnemental dans les filiales d'Egis certifiées ISO 14001 (45% de l'activité)

L'impact local et sociétal des projets d'infrastructures

Les projets d'infrastructures comportent également des enjeux locaux, liés aux impacts environnementaux, mais aussi à leurs impacts sur les populations locales et leur acceptation sociale. Egis réalise des prestations en matière d'impacts socio-économiques des projets. Egis dispose par ailleurs d'une société spécialisée en conseil dans le domaine de l'aide publique au développement (APD) depuis 1950. Elle intervient régulièrement dans des programmes et projets sur les thèmes des relations avec la population, du développement et de la maîtrise des services à la population, de l'organisation de la démocratie locale. Au sein de cette filiale, un organisme de formation (l'institut FORHOM) propose des formations à la carte ou des catalogues sur les thématiques du renforcement des capacités locales.

EGIS MESURE ET SUIV L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE D'UN PROJET AVEC SOCIAL IM-PRINT®

La démarche Social Imprint développée par Egis est dédiée à la mesure du consensus social qui entoure la réalisation d'un grand projet d'aménagement. Elle a pour objet d'anticiper les situations à risque et de prévenir d'éventuels conflits en mettant en évidence les impacts sociaux et sociétaux d'un projet et les réponses qui peuvent être apportées. Cet outil de suivi et de reporting est basé sur plus de 100 indicateurs sociétaux de performance relatifs à la qualité de vie, la prospérité économique, la cohésion sociale et le patrimoine culturel. Les analyses découlant de la mesure des indicateurs Social Imprint, adaptés aux situations locales et au cycle du projet, permettent d'éclairer la décision du client à chaque phase clé du déploiement du projet et de favoriser l'adoption de solutions partagées par tous (entreprises, autorités locales, société civile...).



En savoir plus sur l'outil Social Imprint®

2 Accompagner les collectivités dans la construction de nouveaux modèles de mobilité durable et développer des offres innovantes au service de la multi et de l'inter modalité

Fort de sa présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur du transport, le groupe Caisse des Dépôts est légitime à accompagner les collectivités locales vers de nouveaux modèles de mobilité intégrée et durable.

Des offres du Groupe qui intègrent mobilité et aménagement du territoire

En raison de son expertise sur les enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire, le Groupe peut proposer aux collectivités locales de nouvelles manières d'aborder la mobilité sur leur territoire. Il s'agit d'intégrer la mobilité dans une approche transversale et intégrée aux autres politiques urbaines.

La Caisse des Dépôts expérimente cet accompagnement dans le cadre du Grand Paris : les contrats de développement territorial (CDT), élaborés autour des gares du réseau, permettent d'appréhender l'arrivée du nouveau réseau en lien avec les offres de transport local et les projets d'aménagements et de développement économique.

Vecteurs de développement économique et de transition écologique, les télécentres contribuent à ces nouvelles modalités d'organisation des territoires. La Caisse des Dépôts accompagne les collectivités territoriales dans leur réflexion et aide également à structurer le marché en investissant dans le premier opérateur de réseau de télécentres français.

Le Groupe est également présent en assistance à maîtrise d'ouvrage et conception. Egis effectue de la modélisation et de l'évaluation de l'impact des projets d'aménagement sur les trafics (tout mode), et leurs externalités sociales et environnementales. Il propose également une optimisation des systèmes de transport existants. Transamo, filiale de Transdev, intervient sur l'ensemble du cycle de vie des projets de transports, et ce dès la phase amont des projets.

Des offres qui articulent mobilités collectives et individuelles

Repenser les politiques de transport nécessite de coordonner et gérer de manière intégrée l'ensemble des mobilités, collectives et individuelles.

Transdev propose des offres de transport à la demande, ou des services d'autopartage qui viennent compléter son offre de services.

Il développe des solutions de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite et plus récemment pour l'ensemble des voyageurs, avec les navettes SuperShuttle à Paris. Il est également très présent aux Pays-Bas sur le transport à la demande de santé.

Transdev complète également son offre par le développement de technologies numériques qui permettent une meilleure interopérabilité des systèmes de transport. Créée en 2002, sa filiale Cityway est dédiée aux systèmes d'information de transport public. Elle a gagné de nombreux appels d'offres en France et est devenue l'un des acteurs majeurs du projet multimodal très innovant Optimod du Grand Lyon.

Egis propose des solutions de mobilité durable visant à la promotion de la multimodalité et l'intermodalité des systèmes de transports.

Dialoguer avec les collectivités

Trans.Cité, dont Transdev a été membre fondateur, rassemble des élus locaux et des sociétés de transport. L'association constitue un lieu de dialogue pour les parties prenantes et une plate-forme de propositions et d'actions pour les défis de mobilité rencontrés par les pouvoirs publics et les exploitants. Maîtrise de l'urbanisation, lutte contre le changement climatique, rénovation des modèles économiques et de financement des transports ou modernisation de l'offre de mobilité sont autant de sujets au cœur des débats.

BESANÇON : EGIS PROPOSE UN « TRAMWAY AUTREMENT », MOINS CHER ET ADAPTÉ À LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION

Chaque poste de dépense a été étudié pour faire des économies, sur la base d'une analyse fonctionnelle partagée : aménagements urbains sobres, design et intérieur des rames standards, rames compactes, bâtiment de maintenance économe en espace, signalisation ferroviaire électronique sur l'ensemble du réseau... Le coût de réalisation est bien inférieur à 16 M€ le kilomètre, alors même que le kilomètre coûte généralement entre 20 et 30 M€ en France.

COUPLER PROJET DE MOBILITÉ ET RESTRUCTURATION DE L'ESPACE URBAIN.

La première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle est entrée en service le 31 août 2013. En 2008, le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT) a confié au groupement CitéTram (SET / TRANSAMO) la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet. Cette ligne structurante de 15 kilomètres est ponctuée de 29 stations et une fréquentation de 55 000 voyageurs est prévue par jour. Au-delà des enjeux de mobilité, ce projet a ouvert la voie à une véritable restructuration de l'espace urbain, marquée par une identité forte baptisée « Quatrième Paysage » qui s'ajoute aux trois paysages traditionnels de la ville de Tours : le bâti, la Loire et les jardins.



Performance environnementale de la flotte de Transdev en 2013

Consommation d'énergie (kwh)*	7 104 350 639*
Part de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	19 %
Emissions de CO ₂ (Kg)	1 622 351 720*
Consommation d'énergie/euro de Chiffre d'Affaire	1,07

*Périmètre total (Couvre l'énergie de la flotte et l'énergie des infrastructures)

Maitrise de l'impact environnemental des transports

En 2011, les transports représentaient 32 % de l'énergie finale consommée et 27 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), soit le premier secteur émetteur en France. Ils jouent donc un rôle clé dans la réduction des émissions de GES.

Au niveau de Transdev, le principal enjeu énergétique est lié aux consommations de carburant et d'énergie de traction. Diverses actions, dont le programme de suivi de l'efficacité énergétique de la flotte, permettent leur réduction. Au niveau des pays, des actions de prévention et de réduction dans le cadre des systèmes de management environnemental sont déployées (en agissant sur le matériel, la conduite, le management des activités du groupe, les stratégies d'exploitation).

L'exploitation de la flotte est également source de rejet de gaz polluants locaux, qui dépendent essentiellement de la technologie des véhicules opérés. La flotte devient au cours des années de moins en moins polluante, compte-tenu du renouvellement du matériel, mais son amélioration dépend des investissements consentis par les clients pour la renouveler.

Egis développe des systèmes d'optimisation de systèmes de transport existants : gestion dynamique des voies, des péages, etc.

Les autres impacts environnementaux :

- **Rejets dans l'eau et dans le sol** : pour Transdev, la maîtrise de ces risques consiste prioritairement en l'application de la réglementation. Transdev met en œuvre différents systèmes de management dans ses pays, en intégrant un suivi réglementaire (exemple Certification ISO14001 de Connexion; programme « Face » en France...). Si besoin, et en fonction des investissements consentis par les clients collectivités, des mesures supplémentaires de prévention ou de mise en conformité peuvent être prises.

- **Artificialisation des sols** : sollicité via sa filiale d'assistance à maîtrise d'ouvrage TRANSAMO, Transdev propose, via les réseaux de tramways, un « verdissement » de l'espace public (engazonnement par exemple). Selon les possibilités locales, Transdev contribue en tant qu'exploitant à améliorer le capital végétal du territoire (systèmes d'arrosage innovants); ainsi le réseau peut contribuer indirectement à diminuer l'espace goudronné.



Partie TEE pour plus d'information sur la stratégie biodiversité du Groupe

TRANSDEV EXPÉRIMENTE L'UTILISATION DE BIOGAZ LIQUÉFIÉ POUR UNE NOUVELLE MOTORISATION DE BUS AUX PAYS BAS

À Eindhoven, cinquième ville des Pays-Bas, la méthanisation de matières organiques issues des déchets ménagers permet de produire du biogaz liquéfié pour alimenter les moteurs de deux bus Transdev. Encore en phase d'expérimentation (juin 2013-décembre 2014), ce projet permettra de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 80 % et le niveau sonore des bus de moitié. La technologie utilisée, Nonox, vise également à limiter les émissions de particules fines, de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote.

Partenaires : Hermes, filiale de Connexion (Transdev Pays-Bas) spécialisée dans le transport par bus, le Ministère des infrastructures et de l'environnement, NONOX Gas Engines, Rolande LNG BV, Benteler Engineering Services, MAN Truck & Bus BV, la ville et la région d'Eindhoven (SRE).

Développer des offres innovantes au service de la multi et l'inter modalité

Se positionner sur la mobilité électrique

Le développement de l'électro-mobilité doit être accompagné via le développement d'opérateurs d'infrastructures de recharge, de modèles économiques autour des batteries des véhicules.

Le Groupe étudie actuellement les modalités d'actions complémentaires lui permettant de développer **les services à la mobilité électrique**. L'année 2013 a vu l'aboutissement du projet GIREVE*, projet emblématique dans l'écosystème, permettant l'inter-opérabilité des bornes de recharge des véhicules électriques. Des acteurs du secteur (fournisseurs d'énergie, constructeurs automobiles,...) se sont associés avec la Caisse des Dépôts pour la création de cet opérateur d'envergure nationale.

*GIREVE : Groupement pour l'Itinérance des Recharges Électriques de Véhicules

Accompagner la transformation numérique du secteur de la mobilité

Innovier dans le numérique est aujourd'hui essentiel pour permettre l'intermodalité et développer de nouveaux services aux usagers. Pour faciliter une **offre de transport multimodale interconnectée**, Transdev travaille sur la simplification de l'accès à l'information pour les passagers, le développement des services de transports intelligents, et le recours aux technologies de billetterie « sans contact ».

TRANSDEV A MIS EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE D'AUTO PARTAGE DE VOITURES 100 % ÉLECTRIQUES RECHARGÉES PAR DES BORNES ALIMENTÉES À L'ÉNERGIE SOLAIRE

Dans le cadre du projet de démonstration « Lyon Smart Community » dans le quartier de Lyon Confluence, la société d'autopartage innovante de Transdev, SUNMOOV[®], a vu le jour le 14 octobre 2013. Grâce à des bornes de recharge 100 % électrique, une voiture retrouve toute son autonomie en une heure (contre 8 heures en moyenne). Il est prévu, à terme, que ces dernières soient alimentées par des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des bâtiments du quartier : ce projet sera 100 % autonome en énergie renouvelable. Cette gestion globale de l'énergie à l'échelle d'un éco-quartier est une première en France.

Transdev a également créé Smarter Mobility, en collaboration avec IBM. L'objectif de Smarter Mobility est de fournir à la ville des solutions multimodales, comme par exemple aujourd'hui un calculateur d'itinéraires alliant tous modes de transport dans la même application pour smartphones, en temps réel et de manière prédictive.

Egis propose des solutions de **mobilité intelligente, notamment pour mieux gérer le stationnement urbain**. Avec l'offre Smart parking, Egis propose aujourd'hui de recourir aux nouvelles technologies pour une gestion plus pertinente et plus efficace du stationnement, à partir de données de prédiction de trafic en temps réel, et de capteurs permettant la transmission instantanée des informations. Egis apporte des services à forte valeur ajoutée aux citoyens et aux municipalités en exploitant de manière innovante les données urbaines.

L'impact sociétal des métiers du transport

La responsabilité sociétale est au cœur des métiers du transport, en raison de sa contribution directe au développement territorial; par exemple via les emplois locaux stables, via une valorisation financière du foncier, via une amélioration de la qualité de vie (air, qualification espace, sécurité). Transdev conduit un certain nombre d'actions locales ciblées qui ont pour objectif de développer les liens avec les usagers du territoire desservi.

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE TRANSDEV EXPÉRIMENTE L'ÉVALUATION ISO 26 000

En 2010, le réseau TVO d'Argenteuil avait réussi à redresser en peu de temps sa situation économique et sociale, à travers une multitude d'actions mises en place autour des thématiques de la RSE. Il était important et nécessaire, pour ses collaborateurs comme pour ses collectivités partenaires, de valoriser cette démarche. TVO a choisi de demander à l'AFNOR une évaluation de sa Responsabilité Sociétale selon le label AFAQ 26000. Début 2014, le renouvellement de l'évaluation a confirmé le niveau de départ, en notant une amélioration remarquable de la note obtenue. TVO est la première entreprise française nouvellement évaluée AFAQ 26000 depuis la parution de la norme et l'unique entreprise de transports de voyageur évaluée.



**La Foncière Montagne
a pour objectif
de traiter
500 appartements
d'ici à 2018**

Belambra
300 M€
investis entre
2005 et 2013
dans la
modernisation
du parc

3 **Tourisme: moderniser l'offre touristique**

Le tourisme est un enjeu structurant pour la compétitivité et l'attractivité des territoires français. Face aux besoins de transformation du secteur, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise et adapte ses interventions, avec une attention accrue aux volets environnementaux et sociaux de ses activités.

Favoriser le développement de l'offre et des équipements touristiques

Dans une approche sélective et en cohérence avec les équilibres locaux, la Caisse des Dépôts participe au financement de projets rendant l'offre touristique attractive. Ses interventions auprès des collectivités locales contribuent à l'équipement et à la bonne desserte des territoires, en termes d'infrastructures et de services. Sa filiale la Compagnie des Alpes est l'opérateur de référence dans l'aménagement et la gestion des domaines skiables et dans le secteur des parcs de loisirs. Le soutien au développement des territoires de montagne et la prise en compte des enjeux environnementaux sont au cœur de ses interventions.

Rénover l'offre d'hébergement et l'immobilier touristique

La réhabilitation de l'hébergement touristique est un enjeu clé pour l'attractivité de l'offre. La Caisse des Dépôts et la Compagnie des Alpes, associées à d'autres banques ont innové avec la création d'une Foncière Montagne, dont l'objet est d'acquérir, rénover et maintenir des appartements en station dans le parc de location.

Mieux structurer l'offre touristique pour gagner en compétitivité

Le tourisme social est un axe historique d'intervention du Groupe, en cohérence avec son positionnement en faveur de l'intérêt général. C'est dans ce cadre que la Caisse des Dépôts a développé en partenariat le fond tourisme social investissement (TSI), qui intervient dans la rénovation des infrastructures touristiques. Il a contribué à ce jour à plus de 150 M€ de travaux de rénovation de sites aux côtés des nombreux opérateurs du secteur.

La Caisse des Dépôts propose de soutenir le

développement de la stratégie numérique du secteur touristique.

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les pouvoirs publics dans la définition d'une stratégie touristique nationale et favorise la coordination des acteurs locaux.

L'impact local et sociétal du tourisme

Du fait de leur ancrage territorial, les activités touristiques sont particulièrement attentives aux conséquences de leur implantation, sociales et sociétales. Elles ont souvent une relation privilégiée avec les acteurs locaux et sont soucieuses de leur rôle en termes de création d'emploi.



En savoir plus : rapport de référence
Compagnie des Alpes 2013

Les impacts environnementaux des métiers du tourisme

Le développement et l'exploitation d'une activité ou d'un équipement touristique peuvent avoir des impacts forts sur les territoires, notamment lorsqu'ils sont situés dans des zones vulnérables (littoral ou montagne). Optimiser le recours aux ressources naturelles et réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol sont donc des enjeux particulièrement importants pour les filiales du Groupe qui interviennent dans ce secteur.

Les parcs d'activités de la Compagnie des Alpes ont initié des démarches d'optimisation énergétique et des plans d'actions environnementaux. Depuis trois ans, les Domaines skiables (hors Tignes) sont alimentés en énergie électrique 100 % renouvelable (principalement hydraulique) totalement décarbonée. Ils alimentent par ailleurs le fonds Nature Option Energie destiné à la recherche et au développement de nouveaux moyens de production d'électricité verte en France. Forts de cette expérience réussie, les Parcs de loisirs étudient à leur tour la possibilité de s'alimenter en énergie renouvelable à partir de 2015.

Les Domaines skiables utilisent une très faible surface du domaine concédé, le reste étant laissé à l'état naturel. Le Groupe poursuit une politique de diminution progressive du nombre de remontées mécaniques et de lignes électriques aériennes.



Annexe détails sur la maîtrise des impacts environnementaux : déchets, nuisances sonores, eau, matières premières



En savoir plus : rapport de référence Compagnie des Alpes 2013

EDF ACCOMPAGNE LA COMPAGNIE DES ALPES DANS L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS DE SKI

EDF Collectivité et la Compagnie des Alpes ont signé fin 2013 un accord qui a pour but de contribuer à un aménagement durable et performant sur le plan énergétique des stations de ski. Plusieurs thèmes de coopération sont identifiés :

- aménagement durable des stations de montagne, avec une réflexion sur le potentiel en énergies renouvelables et sur la réduction de la pollution lumineuse ou sur les réseaux électriques intelligents
- efficacité énergétique de l'immobilier de montagne
- performance énergétique des domaines skiables et des parcs de loisirs, avec des projets d'optimisation énergétique des installations
- mobilité électrique dans les stations de montagne et les parcs de loisirs
- économie de la ressource en eau.

Cet accord fait suite à la conclusion d'un contrat de fourniture en énergie verte par EDF à l'ensemble des domaines skiables de la Compagnie des Alpes pour les deux ans à venir.

Performance environnementale des activités de la Compagnie des Alpes

Consommation d'énergie (Gwh)	2012	2013	évolution
Gaz fossile	36	40	+11 %
Carburants fossiles	68,9	63,4	-8 %
Electricité	165	169	+2 %
Emissions de CO ₂ (Tonnes)	29220	32471	+11 %



En 2013, la Caisse des Dépôts compte 10 opérations en immobilier d'entreprise, commerces et médico-social dépassant ses objectifs de la loi sur la réglementation thermique 2012 sur un total de 46 (soit environ 20%).

Icade foncière : objectif de réduire les consommations d'énergie des immeubles tertiaires détenus de 2% par m² par an jusqu'en 2020



Annexe détails des impacts environnementaux : déchets, nuisances sonores, eau, matières premières

4 Immobilier

L'immobilier tertiaire est au cœur des enjeux d'attractivité et de développement économique des territoires.

En immobilier d'entreprise, l'activité 2013 a été plus dynamique que précédemment, avec 24 nouveaux projets engagés (14 en 2012), pour un apport de fonds propres de la Caisse des Dépôts de 44,6 M€ (27 M€ en 2012), malgré une conjoncture économique atone.

À la faveur de son rapprochement avec Silic, Icade devient la première foncière

de bureaux en Europe et détient un patrimoine concentré sur les zones les plus stratégiques du Grand Paris.

Depuis plusieurs années, Icade concentre sa stratégie sur deux objectifs : d'une part, la maîtrise de l'énergie, dont le bâtiment représente 45 % des consommations d'énergie en France et génère 25 % des émissions de gaz à effet de serre ; d'autre part, la construction de la ville durable, puisque 75 % des Français sont des urbains.

Performance environnementale foncière Icade

	2013
Consommation d'énergie de la foncière (immeubles significatifs) en énergie finale	118 865 Mwhéf , soit 222 kWh/m ² /an en ratio moyen
Moyenne des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine géré	13 913 tonnes, soit un ratio de 27 kg éq CO ₂ /m ² /an



En savoir plus sur le reporting environnemental d'Icade



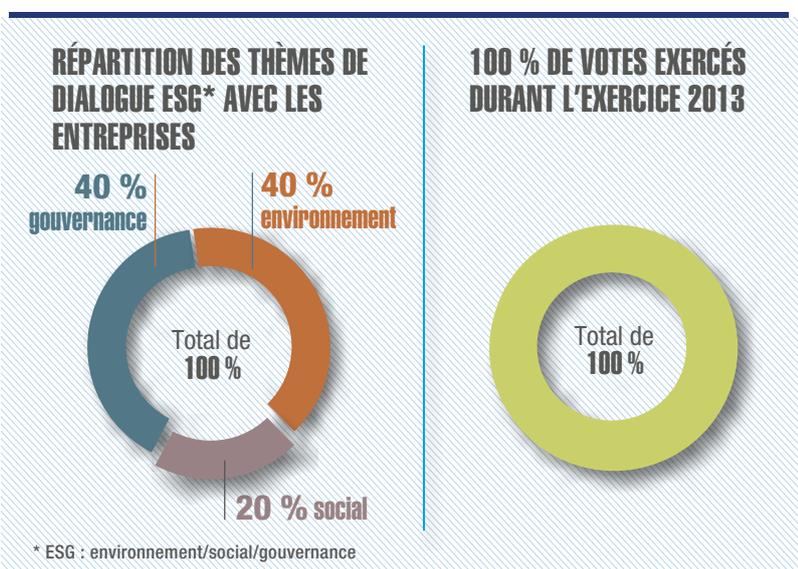


Investir responsable et développer les entreprises

En tant qu'investisseur de long terme au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts se doit d'agir en investisseur responsable en intégrant les impacts des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance de ses investissements dans ses décisions de gestion, mais également en prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses décisions d'investissement.

Faits marquants IR 2013

Les chiffres clés de l'exercice



3 FILIALES SIGNATAIRES DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)**

Qualium INVESTISSEMENT

bpifrance

CNP assurances

**PRI : Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU : six engagements pour la gestion d'actifs des investisseurs www.unpri.org

Les publications 2013

« L'entreprise responsable - Régulation et contrôle de la finance - Religions et crise financière », **Rapport moral sur l'argent dans le monde, 2013**

Rapport soutenu par l'Institut CDC pour la recherche, Association d'économie financière.

« Pour une vraie Responsabilité Sociale »

Ouvrage soutenu par l'Institut CDC pour la recherche, François Vallaëys, Puf, 2013.

Labels Novethic

105 FONDS ISR 

1 NOUVEAU LABEL 

Les événements marquants

Octobre 2012

CDC Infrastructure

Le conseil d'administration de CDC Infrastructure adopte une Charte d'investisseur Responsable.

Juillet 2013

Colloque Europlace

La gestion pour compte propre participe au séminaire « Growth and Investment opportunities in Europe »



«Integrated Reporting and SRI Investors Portfolio Strategies»
Bernard Icard - Responsable de la gestion action compte propre

Septembre 2013

Trophées de l'innovation et du développement durable du groupe Caisse des Dépôts

La Direction des retraites récompensée dans la catégorie « Financement Responsable ».



Marianne Delachaume, Virginie Chapron du Jeu, Patrick Badilian et Anne-Sophie Grave reçoivent le Trophée pour leur accompagnement de la démarche ISR de l'Ircantec

Novembre 2013

PRI - CDC ACADEMIC NETWORK CONFERENCE

La Caisse des Dépôts accueille le colloque annuel de la recherche en investissement responsable

"There is a message that I hear from my teams, and that I am also hearing from you today. This message is that sustainability is not the icing on the cake of the economic and financial systems, but lies at the core of their resilience. Long term social and environmental sustainability is the underpinning of long term financial sustainability. Because of their size and influence, large asset-owners, such as Caisse des Dépôts, will be held partly responsible for the externalities arising from their investments. We will be judged on our ability to improve our impact on society, while preserving and developing our financial capital."



«Investing for a sustainable long term return»-
Odile Renaud Basso - Directrice générale adjointe Groupe Caisse des Dépôts

IPE Awards

L'Ircantec distinguée, obtention du prix dans la catégorie ESG



Alain Gaillard - Président de l'Ircantec (à gauche) reçoit le prix.

Décembre 2013

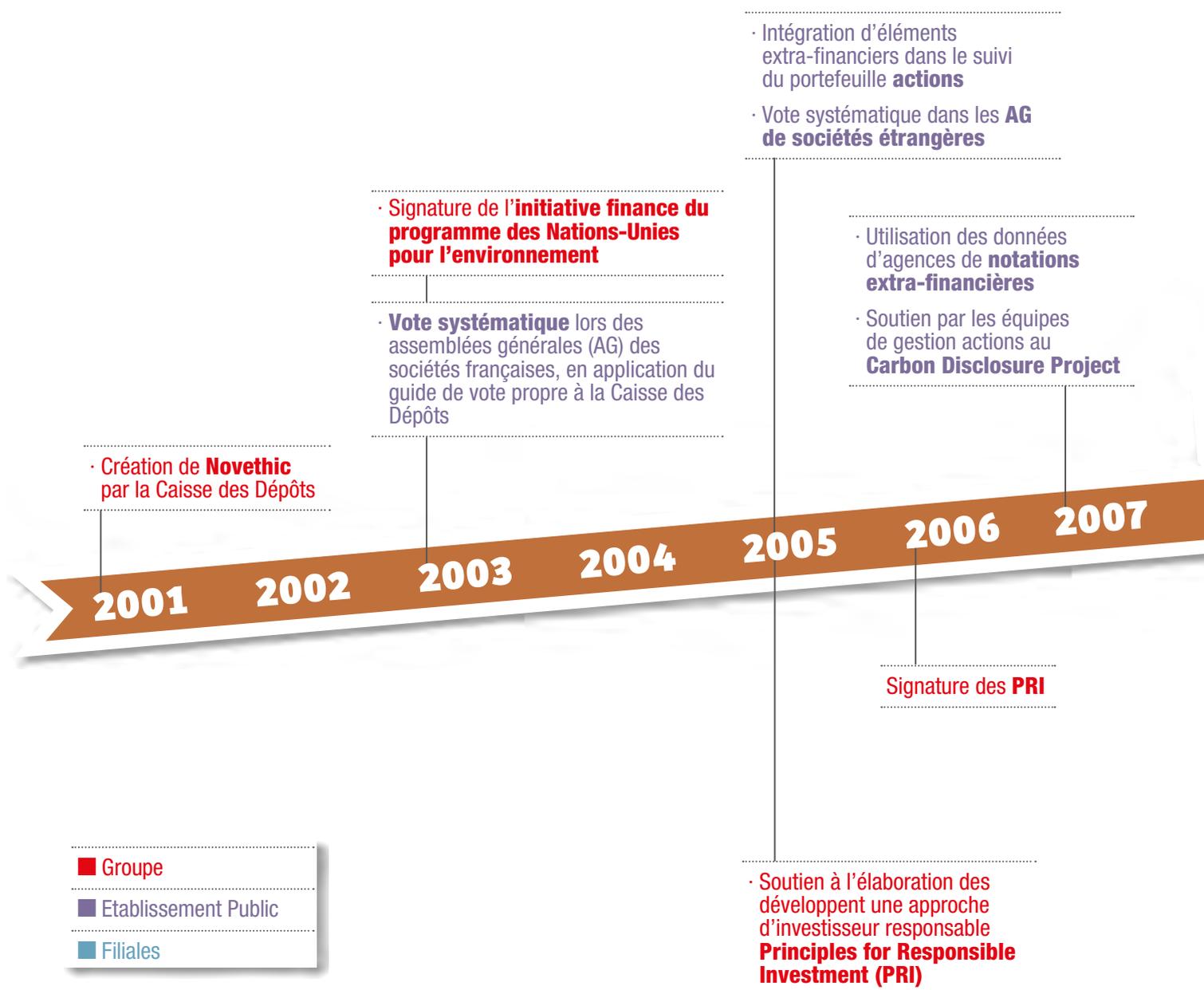
Colloque Novethic

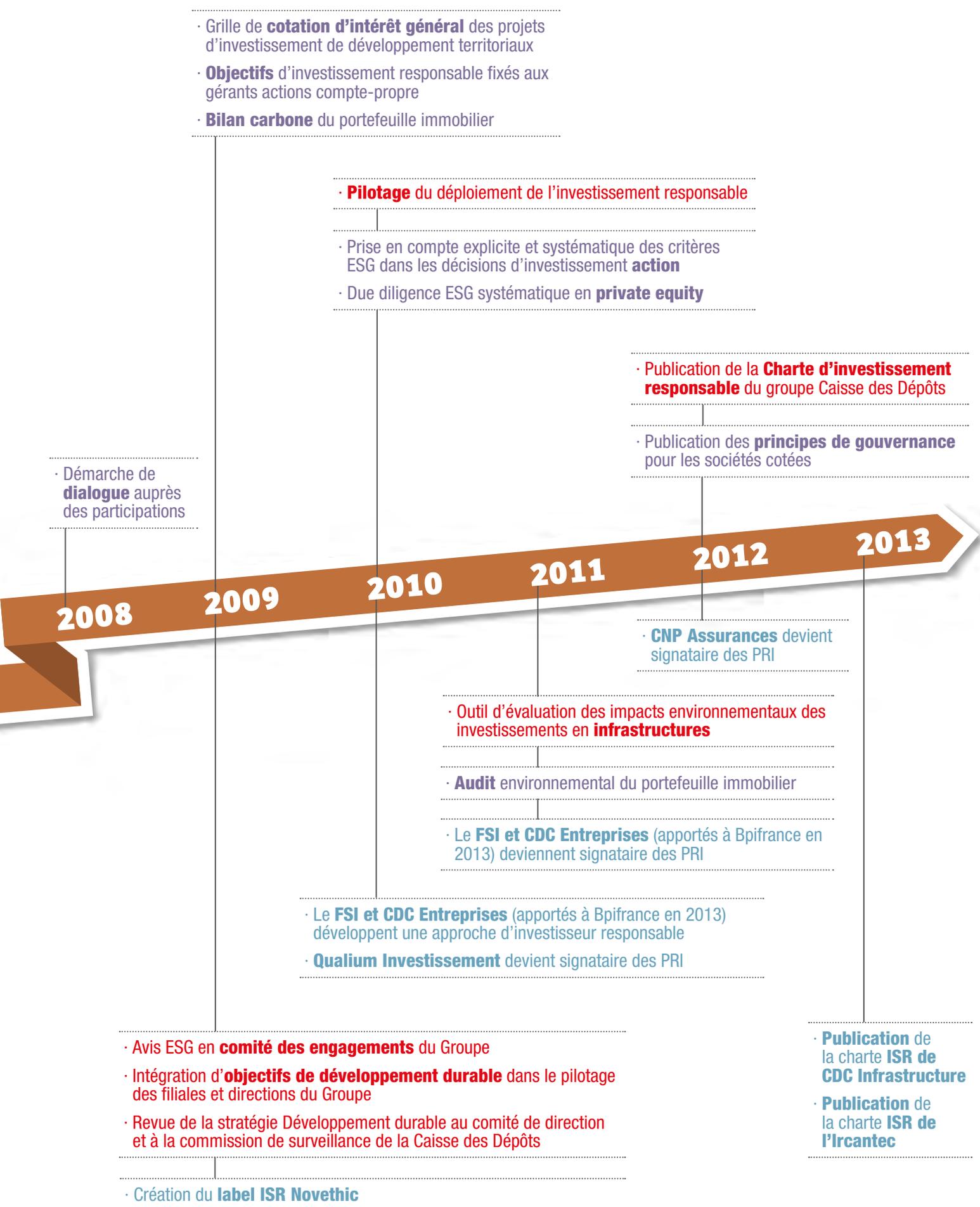
La gestion pour compte propre participe au colloque annuel pour les investisseurs institutionnels.



Les nouvelles frontières de l'investissement responsable - Pascal Coret- Responsable de la gestion taux compte propre

Une démarche d'investisseur responsable qui se construit dans la durée



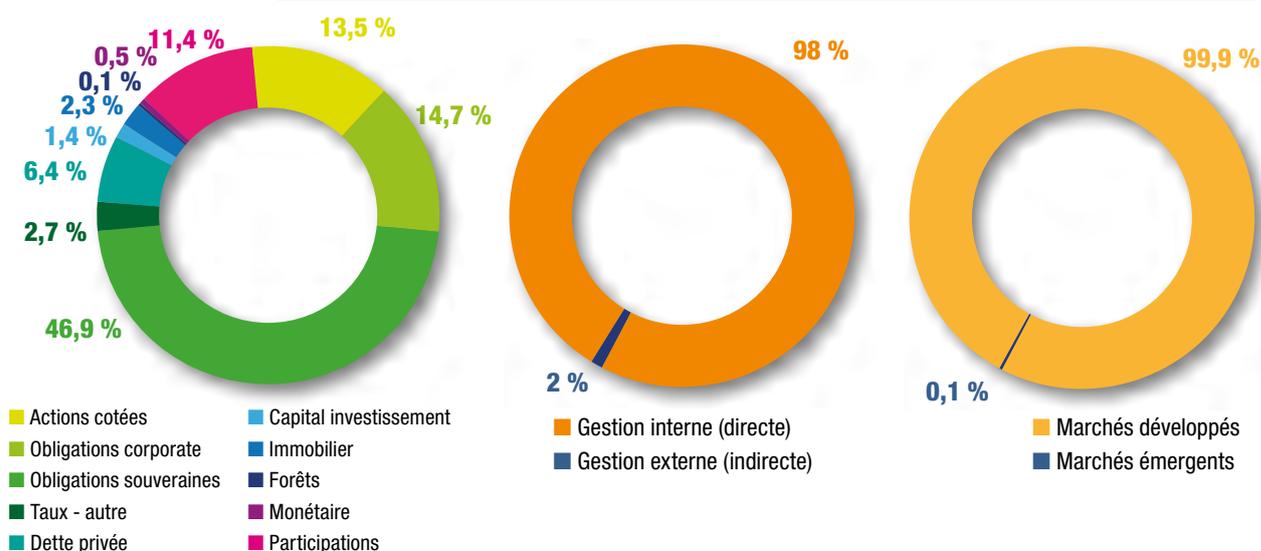


Les investissements de la Caisse des Dépôts

Les chiffres présentés sont les encours sous gestion des portefeuilles financiers de l'Établissement public Caisse des Dépôts. Au 31/12/2013, les encours sous gestion sont

d'un montant de 187 846 millions d'euros. L'Établissement public gère son portefeuille d'actifs financiers en interne (98,1 %) et le place sur les marchés développés (99,9 %).

Les investissements de l'Établissement public*



*Ils n'intègrent pas les encours de la direction du développement territorial ainsi que des filiales CNP Assurances, Qualium Investissement, bpi france, CDC International Capital et CDC Infrastructure.

Les investissements des filiales financières du Groupe

	ACTIONS CÔTÉES	OBLIGATIONS SOUVERAINES	OBLIGATIONS CORPORATE	CAPITAL INVESTISSEMENT	INFRASTRUCTURES	IMMOBILIER	FORÊTS
cdc infrastructure					■		
cdc international capital				■	■		
Qualium INVESTISSEMENT				■			
bpi france	■			■			
CNP ASSURANCES	■	■	■	■	■	■	■

Une politique d'investissement responsable transversale

LES ENJEUX

La Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche d'investisseur responsable. Quelles sont ses finalités ?

Des objectifs transversaux au Groupe

Protéger la valeur de ses investissements à long terme

La Caisse des Dépôts est un investisseur au capital patient. Du fait de la durée de ses investissements, elle est particulièrement exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient avoir une influence sur la performance économique de ses actifs. Sa performance financière est donc, au long cours, conditionnée à la bonne évaluation et la maîtrise de ces risques et à la promotion de bonnes pratiques auprès de ses investissements.

Exercer ses responsabilités vis-à-vis de ses relations d'affaires

Le statut d'investisseur institutionnel de la Caisse des Dépôts et son poids financier lui confèrent une certaine influence sur les pratiques des acteurs économiques : sociétés de gestion, courtiers, entreprises, etc. Il s'agit d'une opportunité, mais aussi d'une responsabilité. Le Groupe apprend à s'appuyer sur cette capacité d'influence pour promouvoir la prise en compte constructive des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance tout au long de la chaîne d'investissement.

Des missions qui reviennent plus particulièrement à l'Établissement public

Contribuer à la mission d'intérêt général du Groupe

C'est en prenant en compte l'impact de ses investissements que la Caisse des Dépôts peut contribuer à l'intérêt général, une mission qui lui a été confiée par le législateur. Ceci im-

plique, notamment, que le Groupe démontre comment son action globale contribue à réduire les externalités négatives telles que le changement climatique et la pollution et encourage les externalités positives, comme le développement du capital humain.

S'inscrire en cohérence avec les politiques publiques nationales

La Caisse des Dépôts peut accompagner la mise en œuvre de certaines politiques de la République française, notamment dans le cas de mandats qui lui sont confiés à cette fin. Ceci inclut les initiatives publiques en faveur du développement durable, que ce soit dans le domaine de la transition énergétique ou de la transparence sur les pratiques environnementales et sociales des entreprises.

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

La **Charte d'investissement responsable** de la Caisse des Dépôts présente la réponse du Groupe à ces défis. Celle-ci énonce de façon transparente les principes transversaux qui guident la Caisse des Dépôts et ses filiales en tant qu'acteurs financiers responsables. Ils recouvrent les champs de la politique de financement responsable du Groupe, sa mise en œuvre par les différentes équipes de gestion, ainsi que les processus de mobilisation interne, de promotion externe et de transparence afférents.

Endossés par son comité de direction, les principaux axes de cette politique d'investissement responsable ont vocation à couvrir l'ensemble des activités d'investissement du Groupe.

L'intégration ESG

Dans l'ensemble de ses décisions de gestion, la Caisse des Dépôts cherche systématiquement à analyser et à prendre en compte les paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir un impact sur la performance de ses investissements. Elle recherche également à prendre en compte la valeur sociétale de son activité, selon les modalités appropriées à chaque classe d'actifs.



Pour plus d'information : charte IR du Groupe

Le dialogue dans une optique de long terme

La Caisse des Dépôts est un investisseur engagé dans la durée ; elle suit l'évolution des enjeux ESG des entreprises et les accompagne pour encourager leur progrès. Pour cela elle s'appuie sur deux mécanismes :

- Le vote : la Caisse des Dépôts exerce systématiquement son droit de vote sur l'intégralité des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille. Elle s'appuie sur des standards exigeants pour déterminer ses positions de vote, en particulier sur les thématiques liées à la gouvernance. **Les principes** qui guident son action sont transparents de manière à favoriser le dialogue avec les parties concernées.
- Le dialogue bilatéral : à l'instar du dialogue entretenu sur les questions financières et opérationnelles, si la Caisse des Dépôts détecte un problème de nature environnementale, sociale ou de gouvernance avec une entreprise, elle s'efforce d'engager un dialogue constructif avec cette dernière. C'est le cas lorsqu'une résolution proposée en assemblée générale s'éloigne des principes de gouvernance appliqués par l'institution.

L'exclusion dans une démarche active de déontologie

La Caisse des Dépôts s'efforce d'accompagner les entreprises dans une démarche de progrès, créatrice de valeur pour l'investisseur, l'entreprise et la société. Lorsqu'une telle démarche n'est pas envisageable faute de respect des grandes normes du droit français et international applicable, la Caisse des Dépôts exclut les sociétés et les États concernés de son univers d'investissement. Il s'agit notamment des sociétés fabriquant, stockant ou commercialisant des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

Afin d'assurer la bonne application de ces principes, la Caisse des Dépôts se fixe des engagements d'organisation et de transparence

- Intégrer des objectifs liés aux enjeux ESG aux objectifs fixés aux gérants et aux différentes entités de la Caisse des Dépôts exerçant une activité d'investissement.
- Soumettre un état des lieux détaillé de ses pratiques effectives aux regards de sa Charte auprès de sa plus haute instance de contrôle, la Commission de surveillance.
- Publier un rapport annuel sur la mise en œuvre de sa Charte et des Principes pour l'investissement responsable sur le site de la Caisse des Dépôts, consultable par les parties prenantes. Il est intégré au rapport de Responsabilité Sociétale du Groupe. La Charte d'investissement responsable du Groupe est, elle aussi, publique.



Pour plus d'information : principes généraux de vote

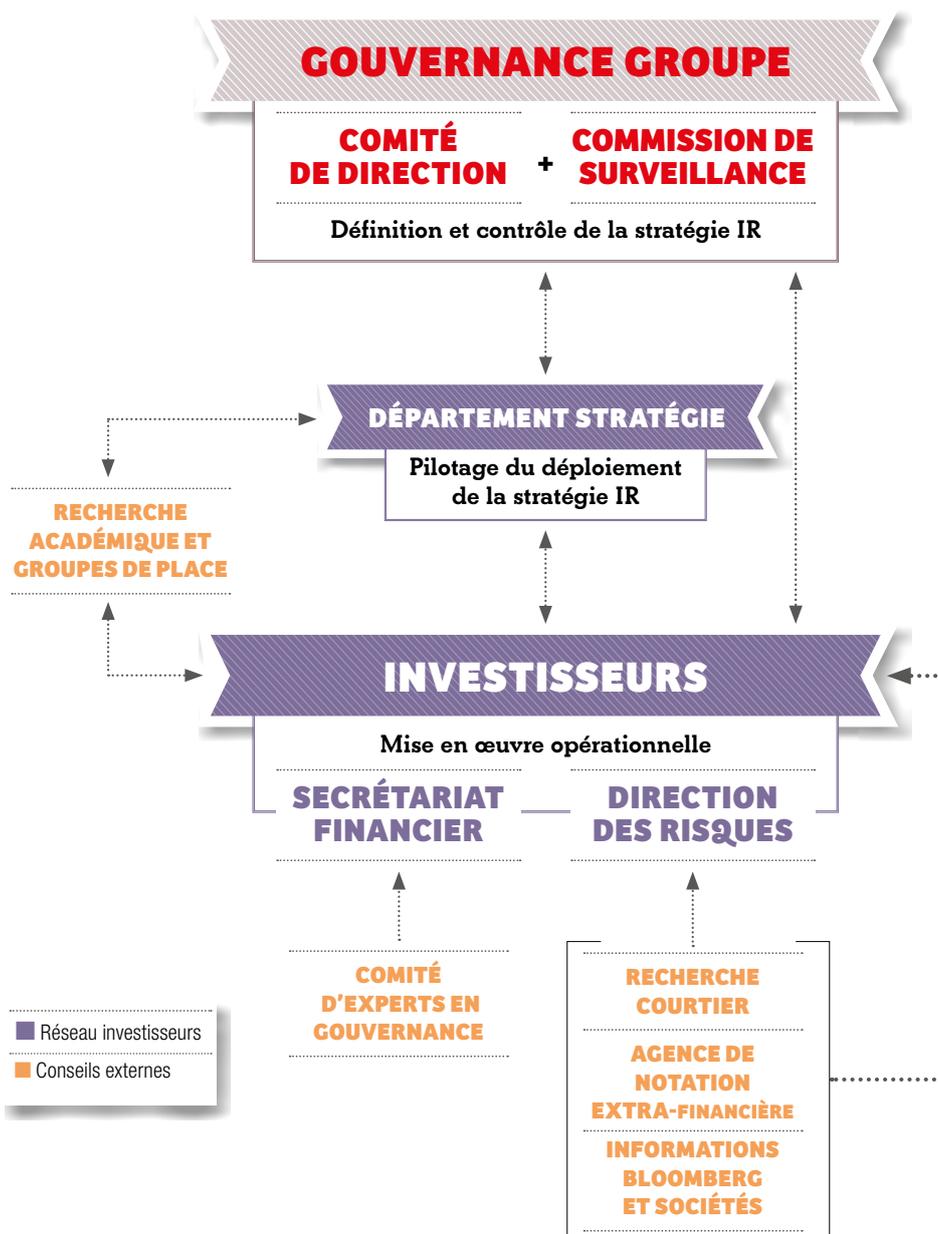
Une organisation intégrée

LES INVESTISSEURS AU CŒUR DU DÉPLOIEMENT

Pour assurer le déploiement de l'investissement responsable au cœur de l'ensemble des métiers d'investissement, le Groupe a mis en place une organisation transversale, intégrée et au plus près des décisionnaires. Ainsi, la responsabi-

lité pour l'analyse des principaux enjeux ESG n'est pas distincte de la responsabilité pour l'analyse stratégique et financière. Toutes deux sont effectuées par les équipes d'investisseurs et viennent systématiquement alimenter la décision d'investissement et le suivi des investissements. Des analyses complémentaires externes sont proposées sur certains enjeux, types ou montants d'engagements financiers.

L'organisation interne de l'investissement responsable à la Caisse des Dépôts



La formation à l'investissement responsable

Parce que l'expertise ESG ne relève pas de spécialistes dédiés, et fait rarement partie d'un cursus académique, la formation des équipes d'investissement est un enjeu pour le Groupe. Suite à la mise à disposition d'un e-learning en 2012, la Caisse des Dépôts a proposé à ses équipes plusieurs modalités de formation, principalement sous la forme de participation à des séminaires internes ou externes.

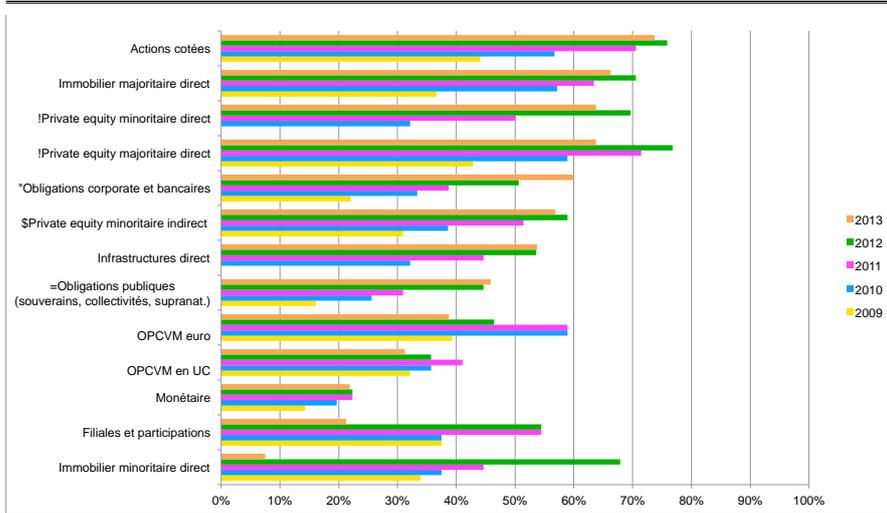
La mobilisation des équipes

La majorité des équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts se voit fixer un objectif collectif, par la direction générale, et/ou individuel en matière d'investissement responsable. Ce message témoigne de l'importance accordée par le Groupe au sujet.

Panorama des pratiques 2013

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE

Indicateur de déploiement par classe d'actif



Depuis 5 ans, la Caisse des Dépôts a mis en place un indicateur de déploiement de sa politique d'Investissement responsable. Cet indicateur composite de pilotage recouvre de manière détaillée l'ensemble des fonctions investisseurs du Groupe, qu'elles relèvent de l'Etablissement public ou de ses filiales, quelles que soient les classes d'actifs concernées. Il permet d'apprécier la mise en œuvre de la Charte d'investissement responsable, d'identifier les zones de progrès, et de recommander des avancées ciblées ou transversales.

Périmètre : portefeuilles financiers de l'Etablissement public, CNP Assurances, Bpifrance Investissement, Qualium investissement, Caisse des Dépôts Infrastructure

Comment lire cet indicateur?

Cet indicateur agrégé permet d'établir un bilan qualitatif de la façon dont les équipes de gestion de la Caisse des Dépôts ont déployé, sur leur périmètre, les actions complémentaires ci-dessous. En 2013, de nouveaux critères exigeants ont été ajoutés à l'indicateur pour stimuler le développement de meilleures pratiques. Ce renforcement des exigences occulte le fait qu'à méthodologie d'analyse égale, l'ensemble des équipes de gestion ont renforcé ou maintenu leurs pratiques d'investisseur responsable.

Actions	Définition
Engagements de responsabilité	Ces engagements peuvent être de trois natures complémentaires : 1. les engagements externes publics globaux, dès lors qu'ils s'appliquent à l'équipe d'investissement considérée. 2. les engagements externes portant sur une classe d'actifs particulière, dès lors qu'ils s'appliquent à l'équipe d'investissement considérée. 3. les engagements et objectifs internes pris par une équipe vis-à-vis des instances de gouvernance du Groupe Caisse des Dépôts
Intégration ESG dans les pratiques de gestion	Elle est déclinée en 5 étapes: 1. la collecte et l'analyse d'information ESG de manière à ce que l'équipe d'investissement se forme une opinion propre de la performance ESG de l'investissement. 2. la prise en compte, systématique et documentée, de cette analyse ESG dans les décisions d'investissement 3. la mise en œuvre des exclusions normatives et sectorielles applicables 4. la démarche de dialogue actif sur les questions E, S et G 5. la mesure des impacts ESG de l'investissement
Mobilisation des équipes d'investissement	Elle implique le développement des compétences ESG des équipes de gestion et les incitations : 1. la formation de l'équipes sur les questions ESG 2. l'intégration d'objectifs d'investissement responsable dans les objectifs individuels 3. la mobilisation pour diffuser les bonnes pratiques dans le groupe et sur la place de Paris

Objectif 2014
 - Étendre la mise en œuvre de la charte
 - Former les nouvelles équipes

LES ACTIONS COTÉES

La Caisse des Dépôts mène une politique d'intégration des critères ESG couvrant l'ensemble de ses décisions d'investissements en actions. Ses équipes de gestion effectuent systématiquement une analyse des risques et des opportunités ESG associés à un titre et la prennent en compte dans la construction du portefeuille. La Caisse des Dépôts est un **actionnaire actif**. Ses gérants exercent ses droits de vote pour l'ensemble des assemblées générales des sociétés dont elle détient des titres et instaurent un dialogue régulier avec les sociétés. Ce dialogue intègre le suivi des enjeux ESG des sociétés en portefeuille.

LES BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION :

Le comité d'experts a contribué à définir les principes de bonne gouvernance réunis dans une charte des administrateurs. L'objectif est de donner des repères aux représentants de la Caisse des Dépôts dans les sociétés dont elle est actionnaire, en particulier pour faciliter les interventions dans les conseils d'administration et de surveillance.

ANALYSE ESG

- Les gérants de la Caisse des Dépôts **identifient les principaux enjeux ESG** pour chaque société détenue ou dont ils projettent la détention, en fonction de son secteur et de son exposition géographique. Ils effectuent, pour ces enjeux, une **collecte et une analyse des informations ESG** quantitatives et qualitatives obtenues auprès des entreprises, via des travaux de recherche externe, et des analyses d'agence d'évaluation extra-financière des entreprises.
- Cette analyse peut aussi intégrer les **controverses significatives** liées aux titres et les activités exclues, telles que les mines anti-personnelles.



Une influence sur la composition des portefeuilles gérés par l'Etablissement public

DÉCISION D'INVESTISSEMENT

- Ces analyses sont intégrées aux notes relatives aux sociétés du portefeuille et pour une partie du portefeuille formalisées dans un **document d'analyse propre à chaque titre**.
- Elles sont **systématiquement examinées lors de la décision d'investissement** et dans la construction du portefeuille.



Bilan annuel des votes de la Caisse des Dépôts

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

► Un vote systématique guidé par des standards transparents de bonne gouvernance

- La Caisse des Dépôts fonde ses décisions en matière de gouvernance sur ses **principes généraux sur le gouvernement des entreprises cotées**. Ce document, public, guide ses positions lorsqu'elle remplit ses responsabilités d'actionnaire, au travers des votes en assemblée générale et dans le dialogue qu'elle entretient avec les sociétés cotées dont elle détient des titres en portefeuille. Ces principes tiennent compte de **lignes directrices françaises et internationales** telles que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef, les Principes of Corporate Governance de l'OCDE, les Global Corporate Governance Principles de l'International Corporate Governance Network (ICGN).
- Un **guide de vote** fixe les règles détaillées à appliquer pour les résolutions soumises au vote lors des assemblées générales. Prolongement des Principes généraux sur le gouvernement des entreprises cotées, il guide la Caisse des Dépôts dans son appréciation technique des enjeux liés au nombre et aux profils des administrateurs, à la durée de leur mandat et à leur organisation en comités spécialisés, à la transparence et à la composition des rémunérations des dirigeants, au droit des actionnaires, à la communication financière, à la séparation des pouvoirs de direction et de contrôle, etc.
- En pratique, toutes les résolutions sont **analysées par un service dédié** au regard du guide de vote, et par les gestions qui détiennent le titre. Un **comité transversal valide ensuite les positions de vote** au regard du guide et de la connaissance fine de la société apportée par les gérants. Puis, le vote est effectué par correspondance ou sur place pour les assemblées générales (AG) françaises, et par proxy* pour les sociétés étrangères. **La Caisse des Dépôts vote sur l'intégralité des AG relatives aux entreprises détenues**, et est amenée à voter contre certaines résolutions lorsque celles-ci se révèlent être en contradiction avec ses principes de gouvernance et son guide de vote. Elle présente un bilan annuel de la façon dont elle a exercé ses votes.

► Un dialogue ESG régulier :

- La Caisse des Dépôts a instauré un dialogue régulier et direct avec les entreprises dont elle est un actionnaire significatif lors de **rencontres bilatérales régulières** et tout au long de l'année avec le management de ces entreprises.
- Ce dialogue avec les dirigeants des sociétés porte notamment sur la **gestion des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance** par ces dernières. La Caisse des Dépôts s'efforce alors d'exercer son influence dans une démarche constructive. Ainsi, lorsqu'elle constate un désaccord avec une résolution présentée en assemblée générale, la Caisse des Dépôts en informe la société et un dialogue est noué pour approfondir l'analyse et le cas échéant modifier la résolution proposée.



Exemple de dialogue ESG

LA GESTION OBLIGATAIRE

Les équipes de gestion des actifs de taux de la Caisse des Dépôts déploient progressivement une démarche d'intégration des risques ESG des entreprises dans leurs décisions d'investissement. Leur analyse est complétée de celle de la direction des risques et du contrôle interne, **qui intègre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance des contreparties dans ses analyses.** Des critères spécifiques concernent les émetteurs souverains.

Obligations d'entreprise

Les informations ESG sont collectées par les gérants via un prestataire extérieur et **intégrées dans les documents d'analyse du risque de contrepartie** préparés par la direction des risques.

Pour le portefeuille détenu pour compte-propre, une analyse additionnelle est effectuée par les gérants sous la forme **d'un scoring quantitatif et d'une analyse qualitative** pour chaque émetteur.

Obligations souveraines

La direction des risques effectue une **analyse normative des États** au regard des enjeux de corruption, blanchiment d'argent, financement du terrorisme qui permet d'établir un classement de l'ensemble des pays en listes faible/moyen/fort. Celle-ci, couplée à **un état des lieux de la ratification de conventions internationales** en matière de droit de l'homme, droit du travail, environnement et armes controversées, permet d'établir une **classification normative de l'ensemble des pays.**

En sus de cette analyse systématique, les projets d'investissement dans la **dette de pays émergents**, jugés plus risqués du point de vue ESG, font l'objet d'une **analyse plus complète** qui intègre des critères tels que les risques politiques et géopolitiques, les revenus de la population et les inégalités ainsi que des indicateurs de gouvernance.

ANALYSE
ESG

DÉCISION
D'INVESTISSEMENT

Les gérants de portefeuille intègrent leur **appréciation des enjeux ESG dans leur demande de limites d'investissement** (de plafond d'investissement pour un émetteur) dans la mesure où ils considèrent qu'il y a un impact potentiel sur le risque et sur le retour sur investissement

L'analyse de contrepartie est utilisée par la direction des risques pour définir des limites d'investissement sur chaque émetteur.

Les gérants de portefeuille intègrent leur **appréciation des enjeux ESG dans leur demande de limites d'investissement** (de plafond d'investissement pour un émetteur) dans la mesure où ils considèrent qu'il y a un impact potentiel sur le risque et sur le retour sur investissement.

L'analyse de contrepartie est utilisée par la direction des risques pour définir des limites d'investissement sur chaque émetteur.

Un classement en risque fort du point de vue normatif conduit à ne pas investir.

SUIVI
DES INVESTISSEMENTS

L'équipe de gestion en charge du portefeuille pour compte-propre a développé un **mécanisme de suivi de la performance ESG du portefeuille.** Pour chaque secteur, elle a défini un poids relatif aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance en fonction d'un jugement sur la matérialité financière de ces risques. Des indicateurs quantitatifs ont été retenus pour chacun des secteurs, tels que les émissions de GES, la consommation d'eau et d'électricité, la production de déchet par unité de CA, l'évolution de l'emploi, l'accidentologie, l'indépendance du CA, la présence d'un comité d'audit etc. Ils sont complétés d'évaluations qualitatives d'une agence sur les relations fournisseurs ou client et la gouvernance. Ces indicateurs permettent d'établir un **scoring ESG permettant de suivre la performance d'un titre, et celle d'un secteur du portefeuille**, par rapport à un indice et au fil des ans.

CAPITAL INVESTISSEMENT

La Caisse des Dépôts investit dans des actifs non cotés gérés dans une optique de diversification et de placement à long terme en intégrant une démarche d'investissement responsable. Les équipes de l'Etablissement public souscrivent à des fonds externes qui accompagnent les entreprises non cotées dans les différentes étapes de leur développement. **Ils sont sélectionnés et suivis sur la base de critères financiers et ESG.** L'activité de capital investissement direct du Groupe est menée au travers de ses filiales spécialisées, Bpifrance et Qualium Investissement, qui sont signataires des PRI et ont formalisé une démarche d'investissement responsable.

			
ANALYSE ESG	<p>Préalablement à toute souscription dans un nouveau fonds, un questionnaire spécifique relatif aux critères ESG est transmis aux sociétés de gestion dans le cadre de la due diligence. Celui-ci évalue l'engagement et le degré de prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance par le fonds : il donne lieu à une note ESG.</p>	<p>Avant l'investissement, un état des lieux ESG est réalisé afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer, le cas échéant, des problèmes ESG suffisamment importants pour ne pas investir ; - mais surtout d'identifier quelques enjeux déterminants pour chaque entité investie, de sensibiliser les dirigeants, et de susciter une démarche de progrès. 	<p>Qualium Investissement a renforcé ses exigences ISR lors de la création de son sixième fonds, Qualium Fund, qui intègre des clauses précisant ses engagements d'investisseur responsable. Ainsi Qualium réalise systématiquement une due diligence ESG préalablement à toute décision d'investissement dans une entreprise.</p>
DÉCISION D'INVESTISSEMENT	<p>Le résultat de ce questionnaire est présenté en comité d'investissement : il est partie intégrante de la décision d'investissement dans un fonds.</p> <p>Des clauses spécifiques d'accompagnement ESG des investissements et de reporting ESG du fonds sont ensuite intégrées à la documentation contractuelle bilatérale signée avec le fonds.</p>	<p>Les conclusions de cet état des lieux sont présentées au comité d'investissement.</p> <p>Une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise est intégrée au pacte d'actionnaires.</p>	<p>Ses conclusions sont prises en compte par le comité d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en excluant tout investissement ayant un impact négatif sur l'environnement ; ainsi que certains secteurs tels que les armes à feu, les jeux de hasard, etc. - en intégrant dans le plan d'affaire les risques matériels identifiés
SUIVI DES INVESTISSEMENTS	<p>Un dialogue régulier est instauré avec les gestionnaires de fonds de capital investissement afin d'encourager la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.</p> <p>Les équipes de capital investissement demandent aux fonds dans lesquels elles ont investi de fournir un reporting ESG annuel permettant de suivre l'évolution des pratiques et « performances ESG », tant au niveau des sociétés de gestion que des participations qu'elles détiennent. Ces outils offrent à la Caisse des Dépôts un moyen d'approfondir le dialogue et la transparence avec les gérants externes, et de contribuer ainsi au développement de pratiques d'investissement responsable dans cette classe d'actifs.</p>	<p>Tout au long de la détention de la participation, Bpifrance sensibilise et accompagne le dirigeant en vue d'une meilleure prise en compte par l'entreprise des enjeux de développement durable les plus pertinents pour celle-ci. Ce suivi repose sur un dialogue régulier avec le management de la société, où le point est fait sur les évolutions constatées concernant les enjeux-clés ESG de l'entreprise.</p>	<p>Qualium intègre les aspects ESG dans le suivi de ses participations, en identifiant des axes de progrès qui font l'objet d'un suivi avec le management.</p> <p>Il réalise un reporting sur les aspects ESG du fonds qu'il transmet à ses souscripteurs.</p>



L'ENTREPRISE AEM BRÛLEURS A SUIVI CETTE FORMATION

Cette PME de 35 salariés et 4,5M€ de chiffre d'affaires produit des équipements thermiques (brûleurs) pour une clientèle professionnelle. Son dirigeant, Jean-Louis Marulaz, explique la démarche et les bénéfices qu'il a tirés de la mise en œuvre de son Plan d'action Développement Durable : « Grâce au diagnostic, nous avons repéré nos points forts et nos points d'amélioration. Nous en avons déduit ce que pouvait être notre Charte Développement Durable, qui comprend trois axes : « Proposer des produits et services innovants qui répondent à notre engagement développement durable, à la demande des clients, et à l'évolution réglementaire ; Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise pour préserver la planète, notre avenir et celui de nos enfants ; Veiller au bien-être des collaborateurs et au développement du territoire ». De là découle un plan d'action, que nous mettons en œuvre en conduisant des projets bien identifiés.

A titre d'exemple, je citerai le projet « Amélioration des rendements des brûleurs », le projet « Réduction des risques professionnels ». Ce que nous en avons tiré ? D'abord des gains de parts de marché, en proposant des produits plus économes en énergie à nos clients, et en étant plus facilement sélectionné et référencé chez les donneurs d'ordre grâce à notre démarche de RSE structurée.

Et puis aussi des gains financiers, grâce aux économies d'énergie, de matières premières, d'emballage et de coûts de transport. Notre marge brute augmente, les collaborateurs se mobilisent, ... C'est la valeur de l'entreprise qui augmente ! »

Bpifrance met en place un programme de formation au développement durable à destination des dirigeants de PME

En 2013, Bpifrance a organisé les 2 premières sessions d'un programme de formation-action collective permettant aux dirigeants de concevoir et de mettre en œuvre leur propre « Plan d'action Développement Durable ». Elles ont été suivies par des dirigeants d'entreprises investies par le fonds régional « Île-de-France Capital » à Paris, et par Bpifrance Investissement Régions à Lyon. Afin d'être conciliables avec l'agenda d'un dirigeant de PME, elles comprennent 3,5 jours de formation collective étalés sur 6 à 8 mois, et 2 jours d'intervention de consultants dans chaque entreprise. Un premier jour est consacré à la réalisation d'un diagnostic de la maturité RSE de l'entreprise, en début de cycle, le second permet d'aider à la conception du plan d'action..



ACTIFS IMMOBILIERS

D'une valeur de 5,4 Md€, le portefeuille financier de la Caisse des Dépôts est composé de bureaux, de commerces, de bâtiments résidentiels, bâtiments industriels, d'hôtels et de bâtiments à usages mixtes. **Il intègre les risques environnementaux ayant un impact sur la valeur des actifs à long terme.**

ANALYSE ESG

La politique de la Caisse des Dépôts en ce qui concerne ses investissements immobiliers **privilégie l'acquisition de bâtiments à haute performance énergétique et haute qualité environnementale**, répondant aux nouvelles normes de construction et d'isolation. Un effort particulier est porté sur les immeubles qui **anticipent les évolutions de la réglementation**, notamment en matière d'émission de gaz à effet de serre. L'équipe de la gestion immobilière se concentre sur l'acquisition d'**actifs bien desservis par les transports en communs, dont le loyer permet d'amortir le coût des travaux visant à améliorer leurs performances énergétiques**. A cette fin, préalablement à chaque acquisition, une due diligence est effectuée pour tous les actifs, sous les angles environnemental, technique et énergétique.

DÉCISION D'INVESTISSEMENT

La sélection de nouveaux actifs se porte essentiellement sur des **actifs labellisés ou certifiés** ou dont la performance peut être améliorée pour la porter à des niveaux équivalents à ceux d'actifs certifiés ou labellisés.

Les **conclusions de l'audit technique** sont prises en considération dans les décisions d'investissement. Elles permettent notamment d'estimer, dans le business plan du projet évalué, le montant des travaux à conduire pour améliorer la performance énergétique de l'actif après son achat.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Aujourd'hui, l'essentiel de l'enjeu se concentre sur la **rénovation du parc existant**. Ces exigences sont encouragées par la loi Grenelle qui fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie d'au moins 38 % d'ici à 2020.

Dans un souci d'anticipation réglementaire, **le service de la Gestion immobilière a lancé en 2011 un audit détaillé de la performance énergétique** portant sur les immeubles détenus à 100 % (y compris logements) visant, d'une part, à estimer les travaux de rénovation permettant d'atteindre l'objectif du Grenelle, et d'autre part, à identifier les immeubles énergivores qui pourraient être cédés. Cette analyse a permis de mettre en place un **plan de travaux à long terme (2020-2030)** en fonction de facteurs d'utilisation, de l'obsolescence naturelle et de la performance énergétique. Les critères de décision s'articulent autour de l'efficacité de l'investissement environnemental, la durée potentielle de vacance et le ratio coût des travaux sur valeur de l'actif.

Si le portefeuille a fait l'objet d'audits énergétiques et techniques afin de **contrôler sa performance concernant l'eau, l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets**, les informations de consommation de chaque actif sont ensuite remontées régulièrement pour **suivre leur évolution dans la durée**. Ce contrôle est facilité depuis que la loi Grenelle II oblige les bailleurs et les locataires à échanger régulièrement les informations concernant leurs consommations. Ce dispositif est formalisé dans les **annexes environnementales au bail**, un outil sur lequel la Caisse des Dépôts s'est mobilisée pour en accompagner la mise en place en rédigeant une annexe type et un mémento pédagogique.

La capacité de suivi ESG des actifs est également intégrée à **la sélection des property managers** qui gèrent au quotidien les immeubles détenus par la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts est également co-présidente du groupe de travail Immobilier de l'UNEPFI et a piloté 2 rapports portant sur la rénovation et la valorisation des informations.



Bilan énergétique et CO₂ du portefeuille immobilier de la Caisse des Dépôts en 2013

Le financement de la rénovation énergétique en 7 étapes (extrait du rapport unlocking the energy retrofit investment opportunity de l'UNEP-FI)





ACTIFS INFRASTRUCTURES

Filiale d'investissement direct de la Caisse des Dépôts en infrastructure, Caisse des Dépôts Infrastructure est dédiée à l'investissement dans les actifs essentiels ou le développement économique et l'attractivité de la France : infrastructures énergétiques, de transport et de télécoms notamment. Elle gère aujourd'hui un portefeuille d'actifs d'environ 1,1 Md€ dans une optique de rentabilité récurrente sur le long terme et avec le souci de l'impact sociétal de ses investissements. À cette fin, Caisse des Dépôts Infrastructure a endossé une **Charte d'investisseur responsable fin 2012**, développant une approche globale dont elle assure la mise en œuvre progressive dès 2013. Elle couvre le cycle de vie de l'investissement, depuis la présélection et l'évaluation des projets, le choix de ses partenaires, la gouvernance du projet et le pilotage des investissements.



ANALYSE ESG

Les projets de nouvelles infrastructures ou d'investissement dans des infrastructures existantes sont analysés au regard des engagements ESG de Caisse des Dépôts Infrastructure via une **matrice ESG interne**. Pour les infrastructures existantes, cette matrice permet d'identifier de bonnes pratiques, des axes d'améliorations éventuelles, et des risques majeurs. Pour les nouvelles infrastructures, elle permet de s'assurer de la compatibilité du projet avec les engagements ESG de Caisse des Dépôts Infrastructure.

Pour approfondir l'analyse, Caisse des Dépôts Infrastructure a développé avec la Caisse des Dépôts un **outil d'évaluation des impacts environnementaux** (eau, énergie, carbone, biodiversité). Elle peut également faire appel à des expertises externes pour effectuer des diligences complémentaires sur des risques ESG identifiés.

Caisse des Dépôts infrastructure effectue une revue des partenaires, notamment sous l'angle ESG.

DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de ces analyses est intégré dans la documentation d'investissement. Il influe sur :

- le pilotage d'allocation d'actifs : Caisse des Dépôts infrastructure recherche l'équilibre du portefeuille **en faveur d'actifs à faible empreinte carbone**,
- **l'élaboration du projet avec les partenaires industriels et financiers** : Caisse des Dépôts Infrastructure s'efforce de promouvoir la prise en compte des impacts environnementaux dans l'élaboration du projet et de sa gouvernance. Elle intègre des engagements ESG dans l'accord de consortium (nouvelles infrastructures) ou le pacte d'actionnaires (infrastructures existantes).

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Caisse des Dépôts infrastructure **s'implique dans la gouvernance de ses actifs** afin d'y promouvoir une approche responsable. Par exemple, elle peut demander la création d'un comité hygiène-santé-sécurité auquel elle peut éventuellement siéger.

Pour les nouvelles infrastructures, elle **définit des indicateurs ESG durant la phase de construction** et s'assure que le reporting soit effectué. Notamment, elle demande aux sociétés de BTP de s'engager à respecter des standards de RSE (principes du BIT, Pacte Mondial, ISO 26000) et de s'assurer que ses sous-contractants les respectent également.

Pour la **phase d'exploitation** de l'infrastructure, elle établit un **plan d'action ESG avec le management de la société opératrice**. Il s'accompagne d'indicateurs et d'un reporting associé afin d'assurer le suivi de l'atteinte des objectifs du plan d'action. Ces échanges ont lieu avec le management lors du conseil d'administration.

La modération de l'empreinte carbone du portefeuille constitue l'un des indicateurs ESG transversaux suivi par Caisse des Dépôts infrastructure. À cette fin, Caisse des Dépôts infrastructure effectue un **bilan carbone complet de ses actifs et de son portefeuille**.



Bilan carbone® du portefeuille
de CDC infrastructure

Les investissements à fort impact ESG

Chaudière Biomasse
La Roseraie, Angers

L'Établissement public finance des réponses économiques aux besoins sociétaux

Développer les énergies renouvelables

La Caisse des Dépôts a investi entre 2011 et 2013 135 Md€ pour développer 500 MW de nouvelle puissance électrique. Cet investissement réalisé sous convention avec le ministère de l'écologie s'accompagnait d'objectifs qualitatifs internes :

- diversifier le mix énergétique et réduire le recours aux énergies fossiles en portant à maturité les marchés aujourd'hui en phase d'amorçage comme la biomasse ;
- accompagner les collectivités locales dans le montage de projets locaux d'énergies renouvelables.



Pour plus d'information : partie TEE du rapport

Soutenir l'économie sociale et solidaire

La Caisse des Dépôts contribue au développement de l'ESS, en impulsant de nombreuses innovations sociales, dont en 2013 :

- l'optimisation du dispositif local d'accompagnement des structures d'utilité sociale animé par l'Avisé,
- le premier appel à projets national pour le soutien des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (entre les acteurs des territoires et les entreprises de l'ESS),
- le soutien à l'entrepreneuriat, par **l'accompagnement de 93 230 projets en confortant fonds propres et garanties.**



Promouvoir une mobilité durable

L'objectif est d'accompagner les collectivités dans la conception de leur politique de mobilité durable et de soutenir le développement des transports en commun en site propre par des prêts et investissements.



Pour plus d'information : partie infrastructures, mobilité durable, tourisme du rapport

Répondre au besoin de logement

- 1 Md€ de prêts pour les établissements pour personnes âgées
- 4000 logements étudiants financés pour répondre à la difficulté de logement des jeunes
- 100 M€ de prêts pour le logement d'urgence à destination des populations les plus fragiles
- 300 M€ d'écoprêts pour la rénovation thermique des logements sociaux



Pour plus d'information : Rapport annuel des fonds d'épargne 2013

3,5 Md€ de prêts de long terme aux collectivités pour les infrastructures durables

16,4 Md€ de prêts à l'habitat social et à la ville



► GBM Miroiterie, reprise en 2011 sous forme de SCOP par ses salariés.

Des forêts gérées de manière durable

Propriétaire de 50000 hectares de forêts françaises (100000 ha de forêt avec CNP Assurances), la Caisse des Dépôts adhère à une charte de gestion forestière durable. Cette dernière l'engage à entretenir la totalité de son patrimoine selon des principes responsables, visant à préserver sa qualité, notamment en :

- exigeant la coupe d'un volume de bois annuel inférieur à la croissance des bois ;
- protégeant les cours d'eau lors des récoltes ;
- assurant la sécurité des travailleurs en forêt.

La Société Forestière, filiale spécialisée du Groupe, assure la gestion de 240000 ha de forêts (1,5 % de la forêt française) dont l'exploitation des massifs de la Caisse des Dépôts. Cette dernière lui demande, entre autres, de faire certifier par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) leur mode de gestion durable.

En 2013, les réflexions se sont poursuivies pour tenter d'anticiper les risques forestiers liés au changement climatique. En effet, un arbre planté en 2013 sera, au mieux, adulte en 2050 ou 2060 et devra évoluer sous un climat différent, plus ou moins adapté à son essence. Aussi en 2013, 95 % des plans simples de gestion de la Société Forestière, outils de pilotage de la gestion forestière, intègrent la prise en compte du changement climatique via notamment la sélection d'espèces résistantes à des températures plus importantes.



Le Groupe se mobilise pour promouvoir l'investissement responsable

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA PLACE

L'Etablissement public accompagne l'Ircantec dans sa démarche IR

La Caisse des Dépôts accompagne l'Ircantec, Institution de retraite des Agents Non Titulaires de l'Etat et des collectivités publiques, dans la mise en place d'une démarche d'investisseur responsable. Une première phase initiée en 2008 avait permis de construire les fondamentaux : définition des principes ISR de l'Ircantec, et sélection de sociétés de gestion tenant largement compte de leur capacité à intégrer des critères ESG dans leurs décisions de gestion. L'année 2013 ouvre une période de consolidation de la stratégie IR.

Suivi des sociétés de gestion : entre dialogue et contrôle

Gestionnaire pour compte de tiers, la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts pilote les 8 sociétés de gestion à qui l'Ircantec délègue la gestion de ses 7 Md€ de réserves.

En 2013, elle a structuré la relation avec ces dernières pour apprécier la manière dont elles mettent en œuvre les principes ISR de l'Ircantec. Cette appréciation repose sur deux modes d'échanges complémentaires :

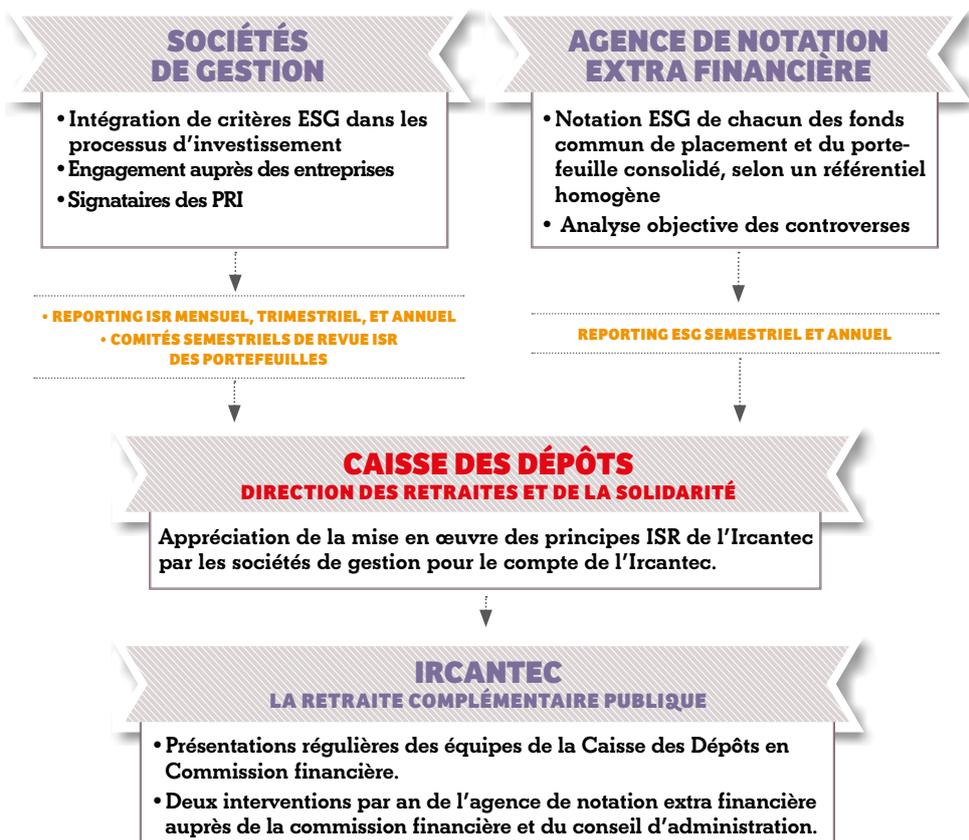
- des reportings, retraçant les principaux éléments quantitatifs et qualitatifs ayant affecté le portefeuille.
- des comités semestriels, instances de dialogue qui permettent à la direction de préciser aux gérants les attentes de l'Ircantec, d'approfondir la connaissance des pratiques des sociétés de gestion et d'apprécier leur pertinence.

La note extra-financière du portefeuille, évaluée par une agence spécialisée⁽¹⁾, s'est améliorée depuis la mise en place de ce dispositif. En 2014, les aspects financiers et extra-financiers d'un portefeuille seront examinés dans un même comité pour favoriser une gestion tournée vers l'intégration de ces deux approches.

Exercice des droits de vote : une approche progressive et collaborative

Point essentiel de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie sur la période 2013-2016 l'Ircantec, l'Etat et la Caisse des Dépôts, le régime souhaite être un actionnaire actif dans l'exercice de ses droits de vote. Pour répondre à cette attente, la direction des retraites et de la solidarité a établi des propositions de principes et d'organisation, alignées avec les valeurs de l'Ircantec. Une politique et des règles de vote ont été finalisées en fin d'année 2013, elles seront validées en 2014 par le conseil d'administration et prises en compte par les sociétés de gestion dans l'exercice des droits de vote.

Le dispositif de suivi ISR des sociétés de gestion



⁽¹⁾ Vigéo pour la période 2012-2016

Des actions de communication pour accroître la visibilité du régime

La publication de la Charte ISR de l'Ircantec fut un moment fort de 2013. La direction a travaillé à la rédaction et à la conception de ce document synthétisant les principes validés par le conseil d'administration de l'Ircantec. Ils recouvrent des principes généraux mais aussi des déclinaisons par type d'actif : actions, obligations d'entreprises, obligations souveraines et immobilier.

La Caisse des Dépôts a également organisé pour l'Ircantec des actions de communication relatives à l'ISR. Parmi les actions remarquées : la candidature de l'Ircantec aux IPE Awards et la reconnaissance de son engagement ISR par l'obtention du prix dans la catégorie ESG.

Développer la connaissance des administrateurs

La Caisse des Dépôts accompagne les administrateurs de l'Ircantec dans le développement de leur connaissance de l'ISR, sujet évolutif et diversifié. Une demi-journée de formation a ainsi été organisée sur le thème de l'exercice des droits de vote. La gouvernance du fonds met également quotidiennement à disposition des administrateurs une revue de presse dédiée.

La signature des PRI, décidée par le conseil d'administration de l'Ircantec en 2013 et qui devrait être effective en 2014, marque la volonté du régime de faire partie du réseau international de référence en matière d'investissement responsable.

Alimenter une réflexion sur le positionnement d'un régime de retraite par répartition dans un monde financier orienté vers le court terme et mettre en œuvre des solutions pragmatiques donnent à l'accompagnement de la Caisse des Dépôts son caractère singulier et innovant. A ce titre, la démarche de la direction des retraites et de la solidarité a été reconnue en 2013 par l'obtention du Trophée de l'innovation et du développement durable du groupe Caisse des Dépôts.

Novethic, un média et centre de recherche expert sur l'ISR

Novethic a développé, en 2013, ses actions de sensibilisation auprès des investisseurs sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ayant des impacts concrets sur la valeur des entreprises.

Novethic a lancé pour cela deux nouveaux formats à son colloque annuel, le 3 décembre au Musée Guimet : le Wake up call qui consiste à interpeller le public sur la nécessité de prendre en compte un risque ESG précis et le Cercle des Institutionnels. Associant publication de notes de veille et ateliers de travail, le Cercle doit permettre à ses membres de bien comprendre comment d'autres investisseurs se sont emparés de thématiques ESG comme la prévention de la corruption, la mixité dans les conseils d'administration ou encore la gestion de l'eau.

Parmi les études publiées par Novethic en 2013, les deux plus marquantes ont été celle sur les indicateurs de mesure de la performance ESG de l'investissement responsable et celle sur les obligations vertes. Toutes deux ont été largement reprises et utilisées par les professionnels.



LABEL ISR NOVETHIC :

pour la première fois Novethic a ouvert la candidature de son label à des sociétés de gestion européennes. Ce label qui atteste de la qualité ISR des fonds a été attribué à 105 fonds et 13 % d'entre eux ne sont pas gérés en France.



LABEL FONDS VERTS :

le centre de recherche de Novethic a lancé, en septembre 2013, le premier label attestant des qualités environnementales de fonds thématiques. Cette innovation est un test utile pour les réflexions sur le financement de la transition énergétique.



Pour plus d'information : novethic.fr

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA FINANCE SOUTENABLE

Participer à des initiatives de place



S'engager en faveur d'un cadre réglementaire favorable

La Caisse des Dépôts s'engage en faveur de la promotion de l'investissement de long terme et responsable comme moteur d'une croissance économique durable. Elle s'est à ce titre particulièrement mobilisée dans les réflexions qui

ont conduit à l'adoption, en 2013, du Livre vert sur le financement à long terme de l'économie européenne. Elle a notamment répondu à la consultation de la commission européenne sur la gouvernance d'entreprise. L'attente principale formulée est celle d'un cadre européen plus propice au dialogue actionnarial, notamment par une communication des entreprises européennes de meilleure qualité.



A blurred photograph of a man in a suit, looking down at a stack of papers. The image is out of focus, emphasizing the text on the right. The man is wearing a dark suit jacket, a white shirt, and a dark tie. The papers are stacked on a desk, and the background is a plain, light-colored wall.

**Responsabilité
interne**

Ressources Humaines

DÉCLINER LA STRATÉGIE DU GROUPE

Les spécificités du Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts présente une grande diversité professionnelle. Ses **127 000 collaborateurs** offrent une grande variété de compétences, de statuts, d'implantations liée à la variété des métiers et des secteurs d'activité. Le Groupe gère des entités de dimension très hétérogène, certaines étant elles-mêmes des groupes composés de filiales, comme Egis dont les salariés sont répartis dans 39 enti-

tés, Transdev (88 687 collaborateurs), ou la Compagnie des Alpes (4 722 collaborateurs). Les fonctionnaires constituent 3% des effectifs du Groupe mais ils représentent 60% des collaborateurs de l'Etablissement public qui emploie également des salariés sous convention collective.

Au sein du groupe Caisse des Dépôts, le taux d'encadrement reste mesuré (25% des effectifs), malgré des différences marquées entre les entités (13% de cadres à la Compagnie des Alpes, 47% à l'Etablissement public, 97% à l'UES Informatique CDC - CNP Technologies de l'Information). Les moyennes d'âges varient entre 30 et 55 ans selon les entités.

Effectif total du groupe Caisse des Dépôts - France et Monde au 31 décembre 2013 (périmètre social élargi)

Effectif	France		Europe		Monde (hors Europe)		Total
Etablissement public *	5 731	100%	-	-	-	-	5 731
Entités rattachées	512	100%	-	-	-	-	512
Bpifrance	2 202	100%	-	-	-	-	2 202
Qualium Investissement	30	100%	-	-	-	-	30
Groupe SNI	4 234	100%	-	-	-	-	4 234
Icade	1 479	100%	3	-	-	-	1 482
CNP Assurances et filiales	3 186	67%	685	14%	892	19%	4 763
CDC Infrastructure et filiale	16	100%	-	-	-	-	16
Egis **	4 589	39%	2 578	22%	4 558	39%	11 725
Transdev	36 430	41%	27 662	31%	24 605	28%	88 697
France Brevets	12	100%	-	-	-	-	12
CDC Biodiversité	30	100%	-	-	-	-	30
CDC Climat et filiale	48	100%	-	-	-	-	48
Novethic	16	100%	-	-	-	-	16
Société forestière et filiales***	139	100%	-	-	-	-	139
Belambra	1 058	100%	-	-	-	-	1 058
Compagnie des Alpes	3 809	81%	905	19%	10	-	4 724
CDC Fast	28	100%	-	-	-	-	28
CDC Arkhinéo	11	100%	-	-	-	-	11
Informatique CDC et CNP-TI	1 105	-	-	-	-	-	1 105
SCET	437	-	-	-	-	-	437
CDC International Capital	5	-	-	-	-	-	5
Total Groupe	65 107	-	31 833	25%	30 065	24%	127 005

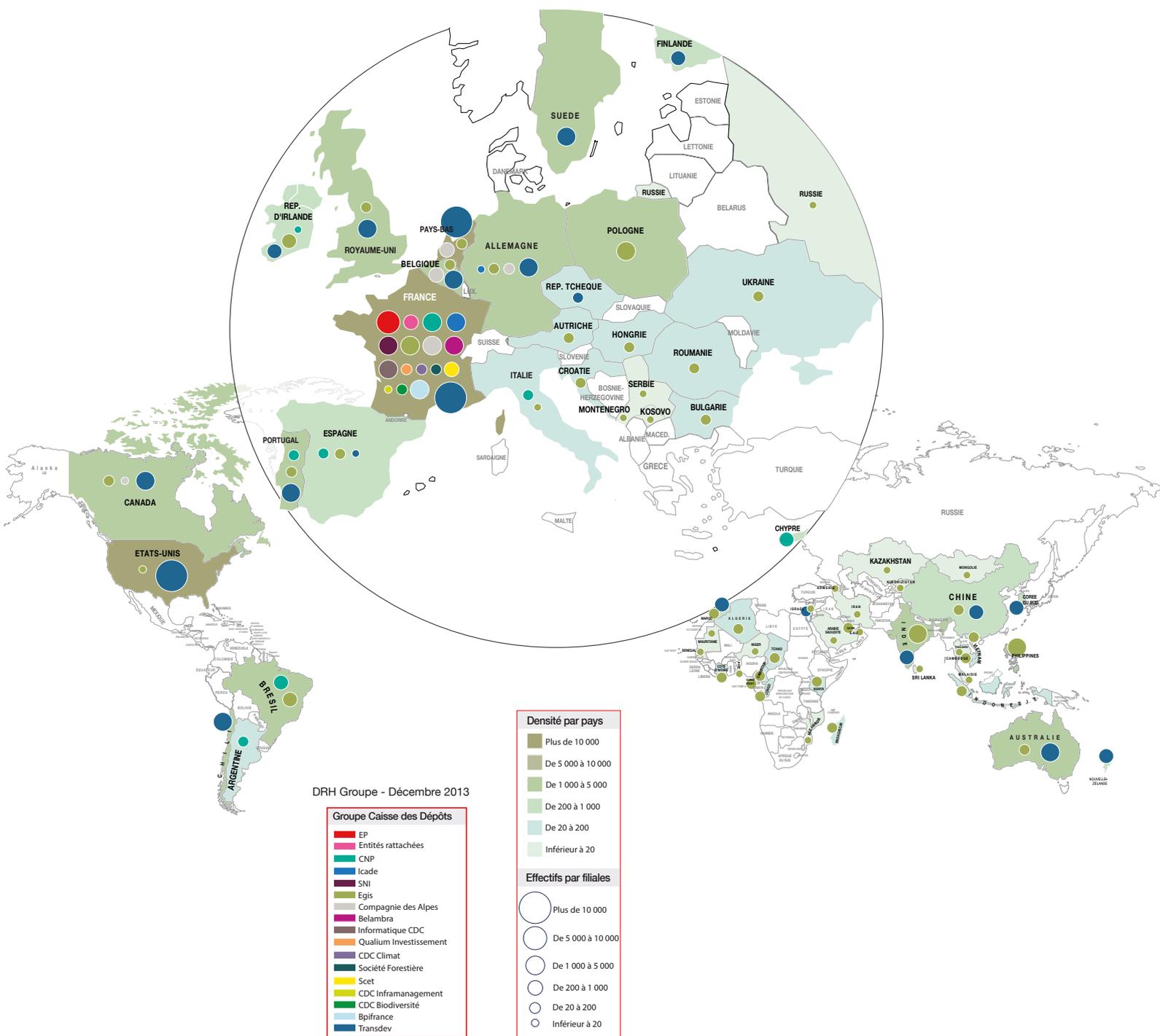
* Effectifs permanents (5 456) et non permanents (275) en fonction EP (ne sont pas inclus les effectifs en fonction hors Etablissement public)

** Incluant les effectifs des sociétés d'exploitation France et international

*** Effectifs en ETP

Carte des implantations internationales du Groupe au 31 décembre 2013 (périmètre social élargi)

Le Groupe est implanté à l'international du fait des activités de Transdev, d'Egis, de CNP Assurances et de la Compagnie des Alpes. Ainsi, près de la moitié des effectifs travaillent hors de France (en intégrant les sociétés d'exploitation d'Egis, près de 61 900 collaborateurs dans 64 pays) : 51 % des salariés à l'étranger sont en Europe principalement implanté aux Pays Bas, en Allemagne, et 32 % en Amérique du Nord et du Sud (Etats-Unis, Chili ou Canada).

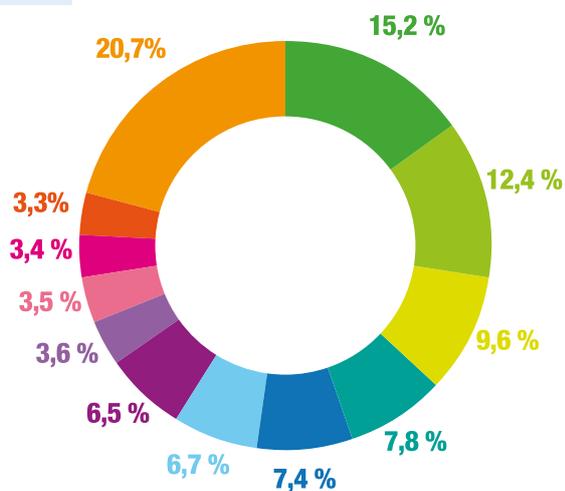


Dans sa «**Déclaration sociale**», le groupe Caisse des Dépôts déclare qu'il est attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ou les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont la Caisse des Dépôts est signataire. En 2003, Transdev et CNP assurances, puis Egis en 2011 se sont engagés à respecter les principes du pacte mondial dans le domaine des droits de l'Homme, du droit du travail, la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le Groupe intervient dans **11 secteurs d'activité différents** : investissement dans les entreprises, immobilier, transport, ingénierie et infrastructures, assurance de personnes, économie de la connaissance, développement durable, tourisme et loisir, technologies numériques et appui aux territoires.

Il est organisé autour de **21 filières métier** très diverses. Les plus importantes sont l'ingénierie de projet, la gestion des contrats-back office, le gardiennage et l'entretiens services à la personne, les systèmes d'information et la maîtrise d'ouvrage... Certaines se concentrent sur peu d'entités : Egis regroupe par exemple à lui seul 90% des effectifs de la filière ingénierie de projet ; CNP Assurances, l'Etablissement public et la Compagnie des Alpes réunissent 80% des effectifs de la filière commercial/marketing. Par ailleurs, certains métiers restent très spécifiques à une entité donnée : gardiens d'immeuble de la SNI, investisseurs de Bpifrance Investissement, chargés de développement territorial de l'Etablissement public.

Répartition des effectifs en CDI par filière métiers (périmètre social élargi)



TOTAL METIERS 22803 *

- Ingénierie projet-Conception-MOA délégué-Aménagement 3 463
- Gestion des contrats-back office 2 828
- Gardiennage-Entretien-Services à la personne 2 183
- Système d'information-Maitrise d'ouvrage 1 781
- Assistanat-Secrétariat 1 683
- Compta-Contrôle de gestion-Finance d'entreprise 1 537
- Commercial-Marketing 1 477
- Investissement-Marchés financiers 814
- Exploitation 793
- Gestion immobilière 777
- Ressources humaines 756
- Autres filières métiers 4 711

*périmètre bilan social France soit 22 803

Un dialogue social organisé au niveau du Groupe et au niveau des filiales

Les instances de concertation et d'information de niveau Groupe sont constituées en vue de développer le dialogue social. Ces instances ne se substituent pas aux instances d'information et de consultation existantes dans chacune des entités du Groupe et n'interfèrent pas dans les attributions respectives desdites instances.

Des instances de concertation Groupe

Le premier accord sur l'organisation sociale du Groupe date du 2 octobre 2001. Il a été révisé par l'avenant du 18 juin 2008 et par l'avenant du 13 mai 2013. Il vise à développer le dialogue social de niveau Groupe en complément de celui mené dans les entités qui le composent. Cet accord définit deux instances : le Comité mixte d'information et de concertation (CMIC) et ses commissions thématiques (commission du suivi de l'emploi et des métiers du Groupe, commission égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) et les Délégués Syndicaux du Groupe. Le CMIC s'est réuni 4 fois en 2013 et compte 6 représentants syndicaux et 29 représentants du personnel. Les délégués syndicaux sont au nombre de 46 (23 titulaires et 23 suppléants).

Le dialogue social vise à faire connaître la vision stratégique du Groupe (ex : création de la Bpifrance), à développer l'information et la concertation (résultats, bilan social), assurer le suivi de l'emploi et des métiers, la mobilité et la formation, et garantir la solidarité entre les employeurs de celui-ci.

Les délégués syndicaux, qui se réunissent une fois tous les deux mois, ont un double rôle de négociation et de représentation. Des accords de niveau Groupe peuvent être négociés sur des thèmes transversaux et engagent plusieurs ou toutes les entités du périmètre social. Deux accords de Groupe ont été signés depuis la création de la Direction des ressources humaines Groupe en 2008 :

- l'accord mobilité du 29 janvier 2010,
- l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC du 17 février 2012.

Ils sont complétés dans certaines structures par des accords spécifiques sur leur périmètre.

Des instances de dialogue au niveau des filiales

Le dialogue social s'exerce dans le cadre de dispositions légales enrichies. Chaque filiale porte la responsabilité de la qualité des relations et du dialogue social. L'ensemble des entités du Groupe soumises à l'obligation légale a développé au moins une procédure d'infor-

mation, de concertation ou de négociation avec les collaborateurs ou leurs représentants. Les entités formées d'une « entreprise dominante et d'entreprises qu'elle contrôle » ont constitué un comité de groupe (Egis, Transdev, groupe SNI, CNP Assurances, Compagnie des Alpes). Le comité de groupe reçoit des informations sur l'activité, la situation financière et l'évolution de l'emploi dans le groupe et dans chacune des entreprises qui le compose. Il reçoit la communication des comptes et du bilan consolidés, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes correspondant.

Par ailleurs, dans les entités implantées à l'international, un comité d'entreprise européen a été institué (Egis, Transdev) ou sa création est en cours de négociation (Compagnie des Alpes).

Organisation du dialogue social dans les entités du Groupe

L'ensemble des filiales a mis en place des dispositifs visant à respecter le principe de non-discrimination syndicale. A CNP Assurances, l'accord sur les moyens syndicaux, révisé en 2010, prévoit plusieurs modalités pour respecter le principe de non-discrimination syndicale : l'article 27 traite de la conciliation du mandat et de l'activité professionnelle, l'article 29 prévoit que l'activité de représentant ne conduise pas à freiner ou bloquer l'évolution professionnelle, ni à empêcher l'obtention d'augmentations individuelles ou de promotions.

Dans le Groupe, le dialogue social est très dynamique : plus de 1 100 accords ont été conclus en 2013, dont plus de 56% sur les

rémunérations (PEE, PERCO, intéressement, participation), 18% sur l'organisation, les conditions et la sécurité au travail, 14% sur le dialogue social, 10% sur des thématiques diverses et 1% sur la diversité (égalité professionnelle, contrat de génération).

Les rôles et la stratégie du Groupe au cœur des politiques RH

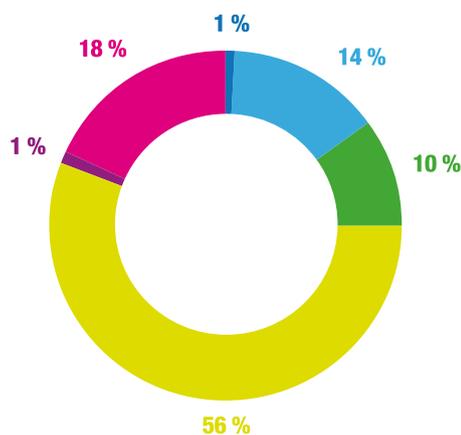
La Direction des Ressources Humaines Groupe (DRH) décline les perspectives stratégiques du Groupe et propose une politique des ressources humaines pour mettre en œuvre un accompagnement prioritaire des grandes orientations. La DRH a pour mission d'accompagner la transformation culturelle et managériale du Groupe, de soutenir le modèle de performance sociale du Groupe et d'ancrer la filière RH comme partenaire de la mise en place du plan stratégique. Pour chaque objectif visé, des plans d'actions sont définis, des projets transversaux sont lancés et des outils sont mis en place.

Les axes de la politique RH du Groupe

Trois grands axes de la politique RH ont été définis :

- Ancrer la filière RH comme partenaire de la mise en place du plan stratégique
 - Moderniser la gestion des RH au sein de l'Etablissement public
 - Développer et animer la filière RH, à l'échelle du Groupe pour mieux accompagner les dirigeants, les managers et les collaborateurs
 - Veiller à la qualité de vie au travail
- Accompagner la transformation culturelle et managériale du Groupe :
 - Créer et déployer un référentiel pour l'ensemble des dirigeants et des managers du Groupe
 - Favoriser les pratiques collaboratives : intensifier les échanges entre les entités du Groupe par la circulation des connaissances et des savoir-faire.
- Soutenir le modèle de performance sociale du Groupe
 - Contribuer à faire du Groupe un acteur exemplaire en matière de RSE en particulier dans le déploiement d'une politique diversité partagée
 - Meilleur engagement des collaborateurs
 - Actions emblématiques en matière de RSE
 - Mesure de l'engagement des entités

Répartition des accords conclus signés selon leurs thèmes (périmètre social élargi)



- Formation professionnelle 4
- Organisation, conditions de travail et sécurité 201
- Diversité 15
- Dialogue social 158
- Thématiques diverses 114
- Rémunérations 634

La DRH Groupe agit et intervient pour porter les enjeux RH du Groupe et en fixer les lignes directrices.

Elle impulse et développe une culture commune et coordonne les missions.

Elle a été créée en 2008 pour contribuer à l'émergence d'une culture Groupe et mutualiser des fonctions RH stratégiques et transversales. Elle encadre l'action de la DRH de l'Etablissement public. Son action auprès des filiales est fonctionnelle : elle apporte services et soutien dans le respect du principe de subsidiarité.

La DRH Groupe impulse et coordonne les missions transversales de niveau Groupe sur les sujets pour lesquels elle bénéficie d'une légitimité particulière : gestion des cadres dirigeants et de l'Université CDC, dialogue social, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, politique de la diversité, formations, mobilités entre entités et suivi du climat social dans le respect du principe de subsidiarité ; les filiales sont, au premier niveau, responsables de leur politique des ressources humaines.

Afin de s'assurer de la cohérence des politiques RH mises en place au sein du Groupe et de favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques, la DRH Groupe anime la Ligne métier RH avec les DRH des filiales et leurs équipes pour accroître le dialogue entre les entités.

Le Baromètre social du Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts a reconduit au niveau Groupe le baromètre social en 2012 afin de recueillir les perceptions et attentes des collaborateurs sur les thématiques suivantes :

- Image et sentiment d'appartenance
- Connaissance de la stratégie
- Vie au travail et satisfaction professionnelle
- Mobilité et égalité des chances
- Management, accompagnement RH et relations au travail
- Mesure de l'engagement des entités

Entre le 12 et le 23 novembre 2012, ce sont près de 13 000 collaborateurs du Groupe qui se sont mobilisés pour répondre à l'enquête du Baromètre social, portant le taux de participation pour cette troisième édition à 59 %, soit 7 points de plus qu'en 2010.

Suite à la restitution des résultats, des travaux ont été identifiés au niveau du Groupe : les orientations stratégiques et les mobilités intra-Groupe. Chaque entité a construit des plans d'action qui ont été déclinés en 2013.

FIXER DES AXES COMMUNS POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

La DRH Groupe établit des lignes directrices pour l'ensemble du Groupe en respectant l'identité de chacune des entités sur la promotion de la diversité et de l'égalité des chances, sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et sur l'adaptation et le développement des compétences.

Promouvoir la diversité, l'égalité des chances

Le groupe Caisse des Dépôts s'engage à promouvoir le principe de diversité, considéré comme un facteur de progrès. Il constitue un axe fort de la politique RH de toutes les entités.

La politique de ressources humaines prend en compte les notions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'intégration des personnes handicapées, de gestion de carrière des seniors et de pluralité des recrutements. Le groupe Caisse des Dépôts marque ainsi sa volonté de **lutter contre toute forme de discrimination dans les parcours professionnels des collaborateurs.**

CDC Campus accompagne par des formations spécifiques cette politique avec trois modules spécifiques de formation :

- Diversité,
- Handicap,
- Intergénérationnel

En 2013, CDC Campus propose un partenariat avec Alter égales sous forme d'ateliers sur le Leadership au féminin et la négociation.

Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les organisations syndicales du Groupe ont engagé une démarche permettant de définir les actions concourant à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ayant abouti à la signature, le 7 décembre 2004, d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le Groupe. Une commission ad hoc dénommée CompareHF restitue et suit, deux fois par an, les actions et bonnes pratiques dans le groupe. Elle s'est notamment réunie le 12 avril 2013 pour présenter les actions engagées par les entités du Groupe et celles mises en œuvre au niveau du Groupe.



A l'occasion de la première édition de la semaine de l'égalité professionnelle, Jean-Pierre Jouyet, alors Directeur général du groupe Caisse des Dépôts, a réaffirmé l'engagement du groupe Caisse des Dépôts par la signature, le 17 octobre 2013, avec Najat Vallaud Belkacem, ministre des droits des femmes, d'une convention cadre relative à l'engagement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette convention engage la Caisse des Dépôts à poursuivre et à amplifier sa lutte contre le « plafond de verre » et à poursuivre son action pour la reconnaissance des compétences des collaboratrices du Groupe. L'objectif

est notamment d'avoir 30 % de femmes au sein des instances de direction du Groupe, des comités de direction de ses filiales et des cercles de dirigeants d'ici fin 2016.

Par ailleurs, la deuxième rencontre des membres du **réseau Alter-Egales CDC** (initié en 2011) a eu lieu le 13 février 2014. La mission de ce réseau est d'appuyer la promotion des femmes cadres dans le Groupe et d'y faire croître l'égalité professionnelle en permettant aux femmes de partager, de s'informer et de découvrir la diversité des métiers et des missions du Groupe. Lors de cette rencontre ont

 Mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2013

Proportion par genre et catégorie des effectifs France au 31 décembre 2013 (périmètre social élargi)

	FRANCE					
	Cadres		Non cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Etablissement Public *	48%	52%	29%	71%	38%	62%
Entités rattachées	50%	50%	43%	57%	45%	55%
Bpifrance	44%	56%	17%	83%	39%	61%
Qualium Investissement	69%	31%	0%	100%	60%	40%
Groupe SNI	47%	53%	33%	67%	36%	64%
Icade	60%	40%	23%	77%	46%	54%
CNP Assurances et filiales	49%	51%	26%	74%	39%	61%
CDC Infrastructure et filiale	56%	44%	0	0	56%	44%
Egis **	72%	28%	42%	58%	65%	35%
Transdev	70%	30%	76%	24%	76%	24%
France Brevets	91%	9%	100%	0%	92%	8%
CDC Biodiversité	52%	48%	43%	57%	50%	50%
CDC Climat	58%	42%	0%	100%	53%	47%
Novethic	33%	67%	0	0	33%	67%
Société forestière et filiales	82%	18%	56%	44%	68%	32%
Belambra	56%	44%	50%	50%	51%	49%
Compagnie des Alpes	58%	42%	59%	41%	59%	41%
CDC Fast	61%	39%	50%	50%	59%	41%
CDC Arkhinéo	90%	10%	100%	0%	91%	9%
Informatique CDC et CNP-TI	68%	32%	59%	41%	68%	32%
SCET	64%	36%	10%	90%	52%	48%
CDC International	80%	20%			80%	20%
TOTAL	58%	42%	65%	35%	63%	37%

* Effectif permanent et non permanent géré ** Hors sociétés d'exploitation

Principales mesures de l'accord intergénérationnel de l'Etablissement public

Bien que non soumise à cette obligation, la Caisse des Dépôts a engagé une négociation ayant abouti à la signature d'un accord le 4 juillet 2013 et a pris des engagements chiffrés

- **Recrutements de jeunes**
Taux de recrutement des jeunes de moins de 30 ans :
 - 1/3 des recrutements de salariés sous convention collective en CDI
 - 1/3 du taux global des recrutements de fonctionnaires
- **Maintien dans l'emploi des 55ans et plus**
Maintien des séniors dans l'emploi à hauteur de 30% de l'effectif de l'Etablissement public.

été présentées les actions mises en place par le réseau en 2013 : le programme de mentorat (FIDES), les ateliers, les parcours de femmes...

Favoriser le maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte de recul de l'âge légal du départ à la retraite, après des décennies de recours aux préretraites progressives, des mesures ont été prises pour dynamiser l'emploi des séniors. Créé par la loi du 1^{er} mars 2013, le contrat de génération vise un triple objectif : l'accès durable des jeunes à l'emploi, le maintien à l'emploi des seniors et la transmission des savoirs et de l'expérience entre générations. Ce dernier concerne toutes les

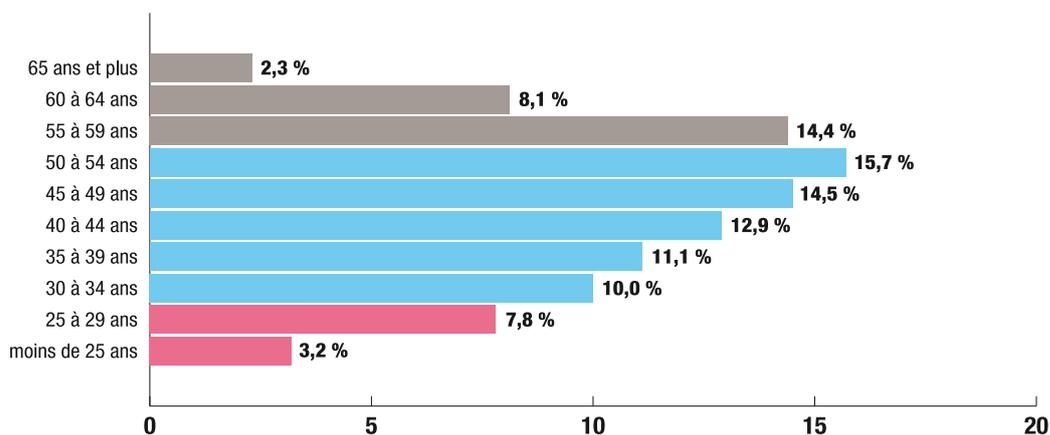
entreprises et sa mise en œuvre est différenciée selon la taille de l'entreprise : les entités ayant un effectif de moins de 50 salariés sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du contrat de génération, celles ayant un effectif compris entre 50 et 300 salariés peuvent bénéficier d'une aide au titre du contrat de génération en négociant un accord collectif et enfin, les entités dont l'effectif est de 300 salariés et plus sont soumises à l'obligation de négocier un accord.

Le groupe Caisse des Dépôts présente une pyramide des âges marquée par le vieillissement des effectifs : près de 25% des collaborateurs du Groupe ont plus de 55 ans et 11% des effectifs ont moins de 30 ans.

La mise en œuvre de l'accord intergénérationnel dans le Groupe

En 2013, en fonction de la taille de l'entité...	Moins de 50 salariés	50 salariés et moins de 300 salariés	300 salariés et plus
...Vont engager une négociation	Qualium investissement CDC Climat	AGR Société Forestière	
...Ont engagé une négociation			UES SCET
...Déploient un plan d'action	Age d'or services		CNP Assurances 30/10/2013 Icade 17/10/2013 Compagnie des Alpes SA 27/09/2013
...Ont signé un accord		MFPrévoyance	Etablissement public 04/07/2013, Egis 18/09/2013, UES Informatique CDC – CNP TI 30/09/2013, et groupe SNI le 24/09/2013

Pyramide des âges du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2013 (périmètre social élargi)



Progresser en matière d'insertion de collaborateurs en situation de handicap

L'ensemble des entités du Groupe ont pour objectif de faciliter l'accueil, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ces actions passent par la sensibilisation via des actions de communication en interne, des participations à des manifestations externes à l'entreprise, des formations liées à la sensibilisation des salariés. Un réseau de correspondants Handicap est également animé. Créé en 2010, le Réseau handicap Groupe permet aux différents acteurs du handicap du groupe Caisse des Dépôts d'échanger sur leurs problématiques en présence d'experts et de faciliter le sourcing d'étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap (partenariat avec la Fédération Etudiante pour une Dynamique Etude et Emploi avec un Handicap et participations des entités aux « handicapés »).

Depuis 2008, la Caisse des Dépôts s'engage au quotidien pour le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle a négocié le premier accord triennal handicap de l'Etablissement public, signé à l'unanimité

le 19 mars 2013 par toutes les organisations syndicales représentatives, et, depuis le 12 juin 2013, elle a renouvelé pour 3 ans sa convention triennale avec le FIPHFP, signée le 13 septembre 2013. La Mission Handicap impulse et coordonne le déploiement de la politique handicap.

A l'Etablissement public, le taux légal d'emploi des personnes handicapées de 6 % est atteint. Au 1er janvier 2014, 284 personnes sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 4,54% d'emploi direct et le volume de dépenses auprès du secteur adapté s'élève à un million d'euros. Le groupe SNI a également atteint le taux légal d'emploi.

Pour CNP Assurances, le taux d'emploi des personnes handicapées atteint 5,70% fin 2013.

Développer le recrutement de jeunes de quartiers prioritaires

Pour promouvoir la diversité et favoriser l'égalité des chances dans l'accès au monde professionnel, le groupe Caisse des Dépôts utilise les différents outils mis à disposition dans le cadre du droit social.

L'emploi d'avenir est un type de contrat destiné aux jeunes connaissant de grandes difficultés d'accès à l'emploi, qui existe depuis le 2 novembre 2012. La SNI, par exemple, emploie au 31 décembre 2013 14 emplois d'avenir.

De même que l'emploi d'avenir, le parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat (PACTE), créé par l'ordonnance du 2 août 2005, a pour objectif de faciliter l'entrée des jeunes de 16 à 25 ans non qualifiés à des emplois de catégorie C. L'Etablissement public a réalisé des recrutements dans ce cadre : (4 en 2012 et 1 en 2013), et 4 postes sont proposés en 2014.

Par ailleurs, l'Etablissement public emploie des personnes sous contrats d'aide à l'insertion tels que le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi : 29 contrats au 31 décembre 2013.

En outre, des partenariats ont été conduits, pour faciliter les recrutements, avec les associations Nos quartiers ont du talent (NQT), Mozaïk Rh et Diversité RH



Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap dans le Groupe

HAWAÏ, PARRAINÉE PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS, EST ÉDUQUÉE POUR DEVENIR CHIEN-GUIDE D'AVEUGLE.

Elle est venue à Austerlitz 1 en novembre 2013, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.



Nombre de travailleurs en situation de handicap au 31 décembre 2013

Etablissement public	265
Société Forestière	1
SCET	3
CNP Assurances	159
CDC Climat	1
Icade	55
Groupe SNI	217
Transdev	2 070
Egis	67
Compagnie des Alpes SA	1
Informatique CDC	28
Entités rattachées	14
Groupe	2 881



En savoir plus : Mozaïk RH et Diversité RH

LE PROJET DRIVE (TRANSDEV)

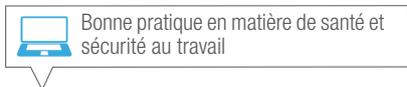
En 2013, dans la catégorie qualité de vie au travail, le projet Drive de Transdev a été récompensé dans le cadre des Trophées de l'innovation et du développement durable 2013. Le programme DRIVE a été conçu par Veolia Transportation, filiale de Transdev, comme une approche innovante de la sensibilisation aux enjeux de la sécurité par l'implication des collaborateurs. DRIVE permet d'impliquer chacun, sur chaque site, dans une démarche d'amélioration de la sécurité au travail. Ce modèle d'organisation et de motivation des collaborateurs, contrairement aux programmes classiques, est géré par ces derniers (en priorité ceux qui sont sur le terrain) et est porté à tous les niveaux hiérarchiques. Depuis sa création, le taux d'accidentologie a chuté de 25% et de 35%.

Améliorer la qualité de vie au travail des salariés

Le groupe Caisse des Dépôts s'engage à promouvoir la qualité de vie au travail en veillant à la santé et la sécurité des salariés tout en prenant en compte les aspects organisationnels du travail.

Veiller à la santé et sécurité

Les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail varient fortement selon l'activité de la filiale et son secteur. Les salariés de Transdev sont exposés aux risques routiers dans le cadre de leur travail. Egis a mis en place, dès 2011, une politique de santé / sécurité spécifique, applicable à tous les salariés du Groupe amenés à se déplacer à l'international permettant de sécuriser au maximum les missions des collaborateurs. La Société Forestière est soumise aux risques des chantiers sylvicoles et forestiers. Dans le groupe SNI, les principaux facteurs de pénibilité pour les métiers de proximité résultent des contraintes physiques marquées liées aux manutentions manuelles des charges et aux postures pénibles. Au sein du groupe Compagnie des Alpes, les principaux risques encourus sont, pour les domaines skiables, les chutes au cours de déplacements à skis et pour les parcs de loisirs, le travail en hauteur, les déplacements à l'intérieur des sites et le travail de la restauration collective.



Les questions de santé et de sécurité sont couvertes par des accords pour le groupe SNI (accord pénibilité au travail), Icade (accord relatif à la prévention des RPS), Transdev, Egis et la Compagnie des Alpes (accord sur les risques d'exposition à un facteur pénibilité). 80 accords santé et sécurité ont été signés en 2013 (69 pour Transdev, 10 pour la Compagnie des Alpes et 1 pour SEGTC).

La prévention des risques psychosociaux (RPS) devient un enjeu majeur de la politique de santé des entités du Groupe : les filiales ont mis en place des dispositifs de maîtrise des RPS (Icade a instauré un comité de suivi des RPS). Des cellules d'écoute complètent les actions : elles ont pour objectif d'aider les salariés à rechercher des solutions adaptées : Egis a mis en place le dispositif synergie, le groupe SNI a déployé une plateforme téléphonique d'aide psychologique pour soutenir les salariés dans les situations difficiles (professionnelles comme personnelles), l'Etablissement public a institué un dispositif d'accompagnement psychologique réalisée par un nouveau prestataire Pros-Consult depuis début 2013.

Créée en juillet 2010, la mission interne pour les risques psychosociaux (MIRPS) constitue un acteur pivot de la politique de prévention des RPS de l'Etablissement public, elle intervient pour améliorer les situations de travail dans leurs dimensions individuelles et collectives. Elle contribue à l'animation et à la coordination du réseau des acteurs de la prévention des risques psychosociaux (directeurs et chefs de service, représentants du personnel, RH, médecins du travail, assistantes sociales, assistants et conseiller de prévention, inspecteur hygiène et sécurité).

De plus, la qualité du management a un impact direct sur les RPS, pour cela, des actions de sensibilisation sont mises en places via des formations managériales. Ces dernières visent à éviter les RPS grâce à une écoute et un dialogue managérial de qualité. La prévention des RPS est plus directement abordée dans les formations de négociation et gestion des conflits.

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est constitué dans tout établissement du Groupe d'au moins cinquante salariés.

Les CHSCT ont une compétence générale en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Les accidents du travail dans le groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2013 (périmètre social élargi)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt	3 917	90,1 %
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	426	9,8%
Nombre d'accidents mortels	3	0,1 %
Nombre total d'accidents du travail	4 346	100 %
Accidents sur effectif total	127 005	3,4%

Maladies professionnelles dans le groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2013 (périmètre social élargi)

Maladies professionnelles recommandation 194 OIT	causées par l'exposition à des agents	chimiques	0	
		physiques	0	
		biologiques & maladies infectieuses ou parasitaire	0	
	affectant des fonctions et organes cibles	maladies de l'appareil respiratoire	0	
		maladies de la peau	0	
		troubles musculo-squelettiques	15	
	cancer professionnel	causé par des agents chimiques ou biologiques	troubles mentaux et du comportement	15
			0	
	autres maladies	autres maladies*	42	
	Total		57	

* Transdev : nombre de salariés reconnus en maladie professionnelle, en France.

Absentéisme au sein du Groupe en 2013 (en jours ouvrés - périmètre social élargi)

	Maladie	CLM/CLD Invalidité	Accidents du travail et du trajet	Congés maternité ou d'adoption	Absences diverses (1)	TOTA
Caisse des Dépôts	37 058	17 888	2 669	7 263	7 528	72 406
Entités rattachées	10 889	1 093	1 270	2 154	781	16 187
CNP Assurances et filiales	39 074	313	953	8 509	5 156	54 005
Informatique CDC et CNP-TI	5 815	1 692	237	1 184	798	9 726
Groupe SNI	50 195	0	9 272	9 017	4 594	73 078
Icade	11 319	3 763	1 212	3 258	3 214	22 766
Egis	16 492	8 665	1 256	8 429	2 458	37 300
Compagnie des Alpes SA*	208	0	45	218	0	471
Transdev	462 885	0	5 214	36 166	51 909	556 174
TOTAL	633 935	33 414	22 128	76 198	76 438	842 113

(1) événements familiaux (mariage, décès dans la famille...), enfants malades, déménagements.

Effectifs totaux CDI, CDD

*holding du groupe Compagnie des Alpes

Les CHSCT rendent des avis et font des propositions pour les questions relevant de leur domaine de compétence et contribuent aux côtés des autres acteurs de la santé, de la sécurité au travail à l'amélioration de la prévention des risques professionnels.

Ils sont notamment consultés lors de l'élaboration des programmes annuels de prévention des risques et sur tous les projets importants susceptibles de modifier les conditions de santé, de sécurité ou de conditions de travail (réaménagement des postes de travail, changement d'organisation, introduction de nouvelles technologies, etc.).

Au sein de l'Etablissement public, le bilan du programme 2013 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail a été présenté au CHSCT du 4 février 2014. Il est constitué de quatre axes : communiquer et former dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (SST), évaluer les facteurs d'exposition aux risques professionnels, prévenir les risques professionnels, dispenser des formations spécialisées.

Sportez-vous bien : les salariés s'engagent

Porté par des collaborateurs de la Caisse des Dépôts, « Sportez-vous bien » vise à améliorer la qualité de vie au travail par des échanges et une pratique collective de la course à pied. Les valeurs portées par ce projet sont le dépassement de soi, le sens du collectif, l'échange intergénérationnel, la transversalité, la cohésion et la solidarité. Cette initiative a été récompensée par l'attribution d'une mention spéciale lors des Trophées de l'innovation et du développement durable 2013.

Aménager et organiser le temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans la plupart des entités du Groupe. 24% des salariés du Groupe relèvent d'un régime de travail au forfait jour ou heure, les autres relèvent d'un régime d'horaires variables.

Les entités du Groupe se sont engagées avec les partenaires sociaux sur des modalités d'organisation du travail assouplies telles que le temps partiel (près de 18 % des collaborateurs du Groupe bénéficient d'un dispositif de temps partiel) ou le télétravail (370 salariés du Groupe sont des télétravailleurs) visant à améliorer la productivité des salariés et à augmenter la motivation des salariés par la réduction du temps de transport tout en améliorant la qualité de vie.

CDC Développement solidaire

Plus de 300 collaborateurs du Groupe sont adhérents de l'association Caisse des Dépôts Développement solidaire qui soutient des projets solidaires dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'économie locale en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. Depuis sa création en 1985, plus de 230 projets ont été financés dans près de 40 pays et ce sont 11 projets qui ont été soutenus pour un montant de 136 800 euros en 2013. A plusieurs reprises, CDC Développement solidaire a été le support de la mobilisation du Groupe pour venir en aide aux sinistrés des catastrophes survenues dans différents pays. En novembre 2013, une collecte « Solidarité Philippines », organisée auprès de tous les collaborateurs, a permis de réunir plus de 128 000 € qui seront affectés à des projets destinés à la reconstruction durable des Philippines.



Pour plus d'information :
CDCdeveloppementsolidaire.org

Au sein de l'Etablissement public, les salariés et agents bénéficient d'horaires personnalisés, permettant à chacun d'organiser son temps de travail en respectant les besoins de fonctionnement des services (engagements internes de services déterminant des plages et cycles horaires à respecter). L'existence d'un crédit d'heure permet de récupérer sous forme de journées ou de demi-journées les heures effectuées au-delà de la durée normale du travail.

Par ailleurs, soucieuse de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la Caisse des Dépôts a engagé une réflexion avec les partenaires sociaux autour de l'organisation et la gestion du temps de travail qui s'est concrétisée par une « charte des principes et bonnes pratiques relatifs à la gestion du temps » signée le 24 mai 2013 par le Directeur général. Elle a été soumise au CHSCT et au comité technique mais également au comité de direction de l'Etablissement public. La Charte s'appuie sur des mesures simples et concrètes de gestion du temps au quotidien déclinées sous forme de principes et de bonnes pratiques en matière d'horaires de travail, de réunions, d'utilisation des courriels et de dispositifs particuliers de réduction ou d'organisation du temps de travail. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier en CHSCT.

Adapter et développer les compétences des salariés aux besoins du Groupe

Appréhender l'évolution des métiers et du capital humain dans le Groupe par la GPEC

En 2013, la DRH Groupe a poursuivi sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) entamée suite à la signature de l'accord GPEC Groupe le 17 février 2012. L'objectif étant d'accroître sa capacité d'anticipation par une meilleure appréhension de l'évolution de ses métiers et de son capital humain et d'anticiper sur les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions et activités.

Tout en prenant en compte les particularités des métiers ainsi que les spécificités des besoins propres à chaque entité du Groupe, cet accord vise à renforcer la cohérence et les pratiques en vigueur en instaurant un cadre de référence commun en matière de GPEC.

Les analyses et référentiels GPEC s'articulent toujours avec les politiques GPEC de l'Etablissement public et de chaque filiale du Groupe et intègrent leurs réflexions de mise en œuvre le cas échéant.

L'animation des comités filières du Groupe s'est

poursuivie en 2013. Ces comités qui réunissent les responsables RH et les opérationnels des entités concernées contribuent à l'élaboration des analyses et la définition des actions à mettre en place.

Enfin, les travaux menés en 2013 sur les aires de mobilité ont permis d'analyser les proximités de compétences entre filières métiers transversales pour favoriser l'évolution des collaborateurs au sein de leur filiale ou dans le Groupe.

Pour l'Etablissement public, les études GPEC ont permis d'identifier des enjeux quantitatifs liés aux départs en retraite (500 prévus entre 2013 et 2015) et qualitatifs avec l'évolution nécessaire de certains emplois.

Chaque filière est pilotée par un comité préconisant des actions en relation avec les perspectives d'évolution identifiées. Cette démarche a permis de structurer le plan de formation de la Caisse des Dépôts par filière métier, lequel a été validé par les directeurs de l'Etablissement public.

Développer les compétences au niveau du Groupe

La DRH s'attache à proposer des dispositifs de formation et de développement des compétences au travers de deux dispositifs d'accompagnement : CDC Campus et l'Université du Groupe.

CDC Campus, créé par la DRH groupe en 2011, est un espace d'apprentissage et de partage au service de la stratégie du Groupe qui a pour vocation de développer la culture Groupe notamment managériale, d'optimiser les synergies et de renforcer le professionnalisme en proposant à l'ensemble des cadres du Groupe une offre de développement des compétences.

En 2013 CDC Campus a accueilli plus de 1 800 participants sur quatre axes privilégiés :

- Le développement managérial a attiré près de 1 000 participants dans des stages ou ateliers spécifiques dédiés au management, à la communication managériale, au leadership et à la gestion du temps, ainsi qu'à la gestion des conflits et au management de l'ouverture (la diversité, le handicap et l'intergénérationnel),
- Le développement de thématiques stratégiques telles que l'université d'été de l'innovation, organisée en partenariat avec la direction de la stratégie,
- La connaissance du Groupe en proposant l'intervention de dirigeants de l'Etablissement public et du Groupe lors de séminaires auxquels ont assisté près de 150 cadres du Groupe,
- Les académies métiers du Groupe RH et communication déployées en 2013.



Créé en 1999 l'Université CDC (UCDC) complète les dispositifs de gestion de carrière des dirigeants et des talents qui ont été sélectionnés pour rejoindre les viviers Perspectives Groupe et Ressources Dirigeants. L'offre de développement collectif de l'Université CDC est au service du développement stratégique du groupe : elle vise à favoriser les relations entre pairs des différents métiers et structures, en respectant les équilibres femmes/hommes des cercles, elle permet une meilleure connaissance du groupe et met en mouvement ses participants pour consolider les 5 compétences clés du référentiel dirigeant.

L'offre UCDC propose une ouverture vers des horizons nouveaux pour développer l'intelligence collective par la diversité des problématiques proposées et une ingénierie pédagogique toujours en mouvement et une veille nécessaires en puisant sur le marché les meilleures expertises.

Près de 3/4 des entités effectuent une évaluation des besoins de formation via les entretiens d'évaluation, auprès des managers ou lors de la définition du plan de formation. Toutes dispensent des formations internes ou financent des formations externes.

Certaines ont créé des dispositifs de formations pour répondre à des besoins spécifiques : Egis Campus et CDA Campus.

Une palette de modalités pédagogiques est mise en place pour développer les compétences au niveau du Groupe :

- CDC Campus : conférences, formations, ateliers, cursus, séminaires, forum...
- Université CDC : programmes mixant conférences, formations-action et séances de co-développement, parcours de développement personnel et professionnel, des événements, ...

Nombre moyen de jours de formation par stagiaires au sein du groupe Caisse des Dépôts en 2013 (périmètre social élargi)

	Total
Nombre de stagiaires	109 993
Nombre de jours	333 336
Durée moyenne des formations	3,0

Piloter la création d'emploi et la mobilité

En 2013, le Groupe a recruté plus de 22 500 collaborateurs et plus de 27 600 départs ont été

Répartition des embauches et départs par entités du Groupe en 2013 (périmètre social élargi)

	Entrées	Départs	Ratio de remplacement
France et international			
Etablissement public	501	623	80 %
Novethic	3	4	75 %
Société Forestière et filiales	15	39	38 %
CDC Fast	8	7	114 %
CDC Arkhinéo	3	3	100 %
CDC Infrastructure et filiale	4	2	200 %
SCET	45	100	45 %
CDC International	2	0	-
France Brevets	9	1	900 %
CDC Biodiversité	33	3	1 100 %
CNP Assurances et filiales	409	529	77 %
Qualium Investissement	0	2	0 %
CDC Climat et filiale	6	13	46 %
Icade	198	436	46 %
Groupe SNI	803	789	102 %
Transdev	18 875	23 487	80 %
Egis	1 453	1 363	107 %
Compagnie des Alpes SA*	31	22	141 %
Informatique CDC et CNP-TI	49	78	63 %
Bpifrance**	163	104	258 %
Entités rattachées EP	91	110	84 %
Groupe	22 701	27 715	82 %
Groupe hors Transdev	3 826	4 228	90 %

*holding du groupe Compagnie des Alpes

** Recrutements et départs de CDI pour Bpifrance Financement

enregistrés (ratio de remplacement de 82%) suite au recentrage de l'activité de Transdev et aux cessions d'entités d'Icade.

Par ailleurs, des contrats d'apprentissage et de professionnalisation sont également conclus pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir une qualification professionnelle : 384 contrats de professionnalisation et 363 contrats d'apprentissage sont recensés dans le Groupe au 31 décembre 2013.

Le groupe Caisse des Dépôts participe au développement de l'emploi local. Ainsi, le recrutement de travailleurs locaux est privilégié et une sensibilisation est réalisée pour encourager et inciter les partenaires du Groupe à faire de même.

Le développement de la mobilité constitue un objectif prioritaire de la politique des ressources humaines du Groupe qui répond tant aux aspirations des collaborateurs en matière



Les politiques en faveur de l'emploi local

d'évolution professionnelle qu'à la nécessité d'améliorer la gestion des compétences dans le Groupe. En 2013, près de 2 900 mobilités inter et intra entités ont été réalisées au sein du Groupe.

Le nombre de mobilités est beaucoup plus important au sein de chacune des entités du Groupe qu'entre ces dernières. Cela peut s'expliquer par la diversité des statuts, des métiers, et des secteurs d'activité du Groupe, ou encore par la conjoncture et des réorganisations, périodes où les mobilités internes au sein de chaque entité sont privilégiées.

En 2010, un accord de mobilité Groupe a été négocié et des outils de développement et d'animation de la mobilité mis en place tels que « mobil'idées », la bourse de l'emploi du Groupe.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le nombre de mobilités entre filiales a constitué plus de la moitié des mouvements entre entités cette année, et reflète une vision élargie du bassin d'emploi Groupe.

Répartition des mobilités Groupe

	2012	2013
Etablissement public vers filiales	15 %	10 %
Filiales vers filiales	30 %	51 %
Filiales vers l'Etablissement public	55 %	39 %

Enfin il est à noter que le réseau des responsables de la mobilité de chaque entité s'est mobilisé pour recevoir plus de collaborateurs de façon exploratoire, afin d'étudier les opportunités sur le moyen terme et pour apporter des réponses plus personnalisées.

Réorganiser et conduire le changement

Selon le Code du travail français, une information et une consultation du comité d'entreprise doit être réalisée obligatoirement par l'entreprise pour les raisons suivantes : fusion, cession, modification importante des structures de production de l'entreprise ainsi que lors de l'acquisition ou de la cession de filiales.

En outre, il est également consulté lorsque des mesures sont envisagées à l'égard des salariés et qu'elles comportent des conséquences pour ceux-ci.

Enfin, le comité d'entreprise est également consulté en cas de prise de participation dans une société et informe ce même comité d'une prise de participation dont l'entreprise est l'objet.

Lors de réorganisations, les entités concernées mettent en place, en lien avec leur DRH et/ou avec la DRH Groupe, des dispositifs d'accompagnement des personnels qui sont construits au cas par cas en fonction de l'ampleur de la réorganisation. Ils peuvent recouvrir des formes très différentes : entretiens individuels, coaching, formations professionnalisantes, accompagnement du changement, droit d'option des personnels pour exercer ou non une nouvelle activité, communication interne ciblée, les cas échéant, mise en place d'un dispositif d'écoute.

Ces actions s'appliquent à tous les salariés de l'entreprise à des degrés variables en fonction de l'ampleur de la réorganisation en question.



Bonne pratique Icade



Pour plus d'information sur la conduite du changement au sein du Groupe

Fonctionnement interne

UN ENGAGEMENT INTERNE DÉCLINÉ EN PLANS D' ACTIONS

La démarche « Ecotidien » vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Établissement public. Son objectif annuel : - 3 % d'émissions de GES

L'engagement interne du groupe Caisse des Dépôts est matérialisé à l'échelle des différentes entités par des programmes d'actions internes qui intègrent les enjeux du développement durable. Le pilotage est exercé de manière autonome au sein de chaque filiale.

Au niveau de l'Établissement public, la politique de Responsabilité Sociale de l'Organisation (RSO)* est relayée par le programme « Ecotidien ensemble protégeons notre environnement » lancé en 2010.

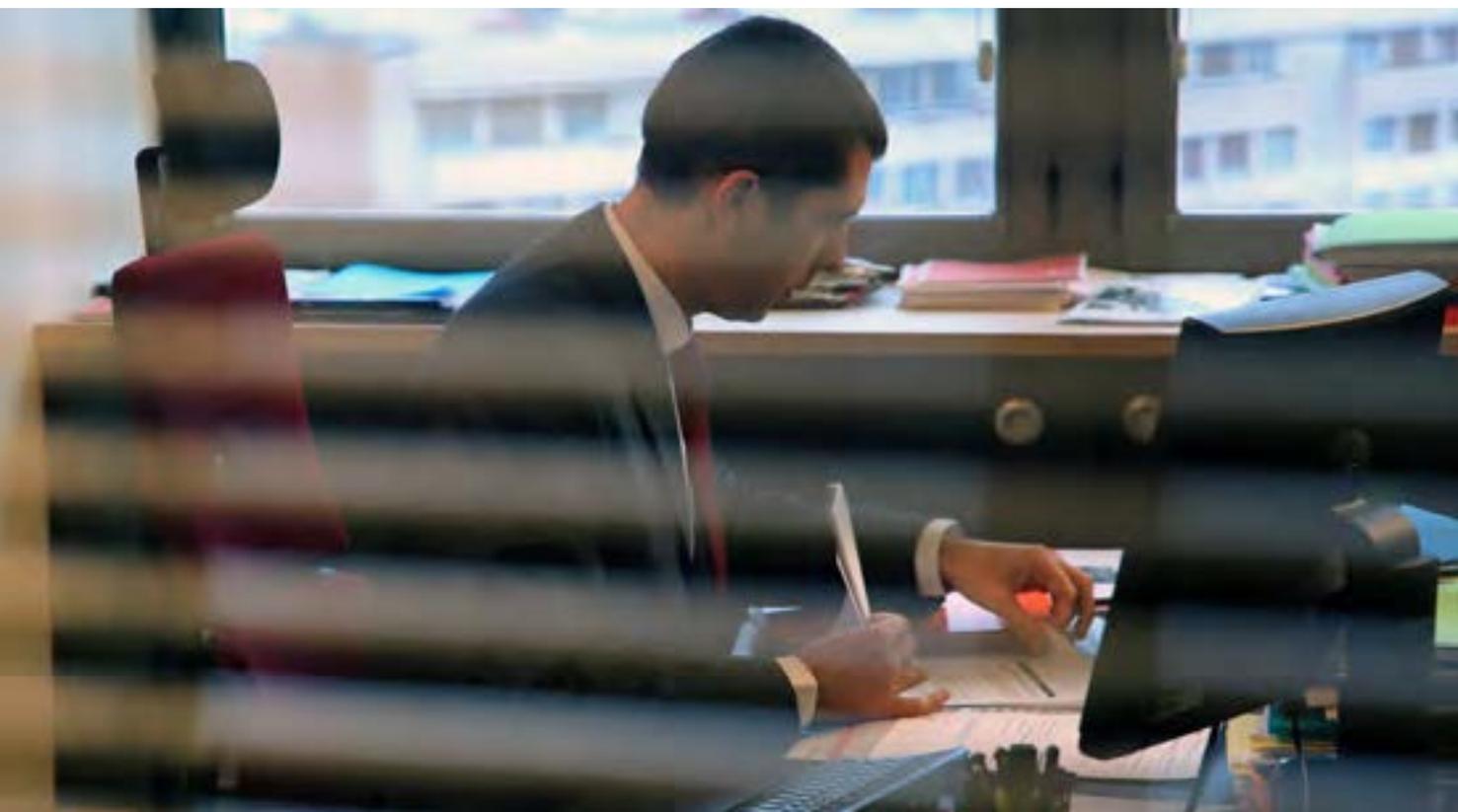
Le programme « Ecotidien » pour l'Établissement public

L'Établissement public dispose d'un programme piloté par le Secrétariat Général baptisé « Écotidien, ensemble protégeons notre environnement ». Il porte sur la gestion des ressources et consommables, sur l'optimisation des pratiques, et sur la responsabilité sociale et sociétale de la Caisse des Dépôts. Chaque année sont déployées des actions ciblées et des démarches globales pluriannuelles.

Les actions sont suivies via des instances dédiées : un comité de pilotage semestriel (responsables des fonctions supports et opérationnelles) et un comité de programme qui réunit toutes les six semaines les responsables des actions.

L'année 2013 est marquée par le renforcement des moyens associés à la démarche et à la poursuite des actions visant à renforcer la démarche RSO.

*Pour l'Établissement public, le terme RSO (Responsabilité Sociale de l'Organisation) est utilisé en référence à son statut d'organisation publique. La mention RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) est utilisée pour les filiales du Groupe.



Plans d'actions et objectifs du programme Ecotidien

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS 2013
Amélioration de l'efficacité énergétique	Amélioration de l'efficacité énergétique en interne : - Limitation des déplacements et organisation du temps de travail des collaborateurs. - Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. - Optimisation du parc informatique et des usages.	- Mesures en faveur de la visioconférence et du télétravail - Suivi de la performance énergétique des bâtiments, remplacement des équipements énergétiques, travaux d'amélioration énergétique. - Lancement d'un guide Green-IT co-rédigé avec Le Groupe La Poste
Réduction des déchets	Amélioration de la politique des déchets : - Conformité et veille réglementaire - Optimisation de la gestion - Plans d'action opérationnels de réduction et d'élimination des déchets	- Recours aux entreprises adaptées ANRH (Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés) pour le recyclage des déchets électriques - Collecte des téléphones personnels et professionnels usagés en collaboration avec l'Atelier du Bocage (Emmaüs) - Tri obligatoire (contrats de travaux, maintenance) - Mise en place de poubelles de tri sélectif dans les bureaux des collaborateurs
Achats responsables	Déploiement du « plan d'achats responsables 2013-2014 » : - amélioration des processus et procédures - amélioration de la qualité des achats et du cycle de vie du produit	- Revue des méthodes d'achat : intégration de clauses RSE dans les marchés. - Réduction du délai de paiement des fournisseurs - Amélioration de la qualité des achats : fournitures de bureau « vertes »
Sensibilisation des collaborateurs au développement durable	Actions de sensibilisation et d'engagements des collaborateurs : Evènement - Campagnes éco-gestes - Communication : articles, conférences, pages Intranet... - Formation RSE	- Deuxième édition des Trophées de l'innovation et du développement durable du Groupe - Semaine nationale du développement durable (SNDD) - Sensibilisation aux achats responsables, à l'éco-conduite
Responsabilité sociale et sociétale	Politique sociale et sociétale de l'Etablissement public : - Actions orientées vers les collaborateurs par la DRH à l'initiative de la négociation de grands accords internes. - Promotion de l'emploi local et particulièrement face aux populations écartées de l'emploi.	- Actions internes pour la diversité : parité, handicap, intergénérationnel... - Actions pour l'emploi local et les populations écartées de l'emploi : · recours à l'intérim local · recrutement de travailleurs handicapés (Cap Emploi).

Des plans d'actions internes au sein des filiales

En 2013, les filiales progressent dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action internes.

Du fait de leur activité majoritairement tertiaire, les enjeux de mesure et d'optimisation des impacts environnementaux internes sont particulièrement importants (efficacité énergétique, processus d'achats responsables...). Des mesures de prévention et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont aussi mises en place et plus particulièrement des mesures liées

aux transports des collaborateurs fortement émetteurs de CO₂. Des mesures de réduction de la consommation de ressources (eau, énergie, papier) sont également déployées. Enfin, des mesures de recyclage et d'élimination des déchets font partie intégrante des politiques de RSE internes.

Le respect des engagements formulés par certaines entités est assuré par l'adoption de démarches de certification interne (ISO 14001, SD 21 000, HQE exploitation) répondant à des critères environnementaux dans leur processus de management ou dans la gestion durable de leurs locaux.



DÉPLOIEMENT d'un programme Eco gestes ou d'une politique RSE interne en 2013

Plans d'actions complets avec suivi d'indicateurs

CNP Assurances
Egis
Icade ↗

Plans d'actions partiels/sensibilisation

Belambra
Compagnie des Alpes
CDC Climat
SCET
Groupe SNI ↗
Société Forestière
Transdev*
Bpifrance*
Qualium Investissement
Informatique CDC

↗ progression entre 2012
et 2013

* Plans en cours
d'élaboration pour 2014



Thématiques d'actions des poli-
tiques de RSE internes



Management environnemental

Sensibilisation à la RSE au sein des entités

Les entités du Groupe ont mis en place des actions de sensibilisation et de formation à la RSE à destination de leurs collaborateurs. Pour la plupart des entités, ces politiques de sensibilisation sont réajustées suite à la réalisation de leur Bilan Carbone® ou bilan des émissions de gaz à effet de serre. Des modules de formations aux éco-gestes ou des actions ponctuelles de sensibilisation (événements, supports de communication,...) sont alors déployés en interne.



En savoir plus sur la sensibilisation à la RSE

MAITRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Sur les secteurs prioritaires des plans d'action internes, les entités du Groupe améliorent la mesure de leurs impacts environnementaux et déploient des plans d'action dans un objectif de réduction de ces impacts.

Diagnostic global des émissions de gaz à effet de serre

La majorité des entités du Groupe doivent établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans. Ces bilans

sont des outils de diagnostic et de pilotage pour les entités. Les principaux postes émetteurs identifiés sont les déplacements des collaborateurs et l'énergie consommée par les bâtiments et les usages.

Afin de réduire les impacts de leur fonctionnement, les entités prennent des mesures de prévention, de réduction et de réparation des différents rejets dans l'air.

ICADE AGIT POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS DE SES COLLABO- RATEURS

Pour réduire l'impact écologique et économique des déplacements, Icade a mis en place un outil adapté par le recours à un prestataire externe avec une plate-forme hébergée pour acquérir tous les titres de transports à des prix négociés et optimisés en termes d'émission de CO₂ (avion réduit au strict minimum).



Mesure des émissions de gaz à effet de serre (T eq CO₂)*

	Emissions de CO ₂ : Scopes 1+2+3 (T)			dont électricité (T)	dont gaz (T)	dont vapeur et froid réseau chaleur (T)
	2013	2012	évolution 2012/2013	2013	2013	2013
Bpifrance	484	480	0,7 %	316	168	
CDC Climat	220	280	- 21 %	32		30
CNP Assurances	20 439					
Icade	723	809	- 10,6 %			
Informatique CDC	5 226					

: information non disponible

*Ne prend pas en compte les impacts des métiers d'exploitation, de construction, et de financement

Périmètres : **Bpifrance** : le siège social dit « Le Vaisseau », indirectement propriété de Bpifrance Financement, est utilisé à près de 84 % de sa surface par le groupe Bpifrance

CNP Assurances : partie métier + fonctionnement interne, uniquement CNP Assurances France hors filiales. **Icade** : voir rapport de référence 2013 (IFT-Env.04, IFT-Env.05).

Informatique CDC : partie métier. **Groupe SNI** : données 2010

A noter : Concernant la mesure des émissions de gaz à effet de serre, toutes les entités ne sont pas au même stade de comptabilité, notamment pour le scope 3 (émissions indirectes), ce qui explique en partie les variations entre elles et la difficulté de comparer les émissions de CO₂ par collaborateurs de manière fiable en 2013.

La **Caisse des Dépôts** (Etablissement public), le **groupe SNI** et **Qualium Investissement** sont en train de réaliser un Bilan Carbone® sur leur périmètre de fonctionnement interne. **CDC Infrastructure** a effectué en 2014 un Bilan Carbone® sur son portefeuille d'actifs.

Les indicateurs de **Transdev** et de la **Compagnie des Alpes** ne sont pas publiés dans la partie fonctionnement interne car ils sont consolidés avec la partie métier qui représente une part plus significative de leurs émissions.

Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Mesure de la consommation d'énergie en 2013

Les postes principaux correspondent aux consommations énergétiques des bâtiments où sont situés les bureaux et les équipements informatiques utilisés par les entités.



Consommation totale d'énergie/m² et par collaborateur



Part de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables

Consommation d'énergie

	Consommation totale d'énergie (kwh ef)			dont électricité (kwh ef)		dont gaz (kwh ef)		dont vapeur + froid (réseau chaleur) (kwh ef)		dont fioul, gazole (kwh ef)	
	2013	2012	évolution 2012/2013	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Caisse des Dépôts (Etablissement public)	50628834	49327446	2,3 %	25434899	40325051	8305769	9002395	16483456		404710	37788
Bpifrance	4827479	4805895	0,4 %	4051241	4041787	776237					
CDC Climat	450794	537713	- 16,1 %	331768	397548			119026	140165		
CNP Assurances	25167413	23628798	7 %	22500000	21200000	2300000	2100000			367413*	328798*
Egis	19311740	18911240		16605473	16275959	221030		2485236	2635277		
groupe SNI	14084953	17806712		8729250		3863726		1491978			
Icade	15105000	21228000	- 29 %	13781000		418000		906000			
Informatique CDC	21729375	35813860		20730000	35221000	950000	56600			49375*	26860*

: information non disponible

Périmètres : **Caisse des Dépôts** (Etablissement public) : taux de couverture de 83 % des surfaces occupées par la Caisse des Dépôts (Etablissement public). **CNP Assurances** : groupe consolidé, CNP Assurances et filiales françaises et internationales. **Egis** : 2013 : mesure sur 50 % des surfaces France, puis extrapolation. Les périmètres 2012 et 2013 étant sensiblement différents nous ne pouvons pas calculer une évolution cohérente sur les 2 années. **Icade** : IFT-Env.01, 02,03 Energie primaire. **Informatique CDC** : Les périmètres 2012 et 2013 étant sensiblement différents nous ne pouvons pas calculer une évolution cohérente sur les 2 années. **Bpifrance** : siège social. **Groupe SNI** : Données Bilan Carbone® (sur factures pour l'année 2013 sauf pour SNI GO, EFIDIS, OSICA et NLCL qui sont sur l'année 2010). Pas de comparabilité possible entre 2012 et 2013 : énergie finale comptabilisée en 2013 et non l'énergie primaire comme en 2012.

A noter : **Informatique CDC** et **CNP Assurances** : 1 litre de gazole permet d'obtenir 3,95 kWh d'énergie (en prenant la masse volumique du gazole : 830 g/l).

Les indicateurs de **Transdev** et de la **Compagnie des Alpes** ne sont pas publiés dans la partie fonctionnement interne, ils sont consolidés avec la partie métier qui représente une part plus significative des consommations d'énergie.

EGIS MESURE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE SON PATRIMOINE BÂTI

Un outil de visualisation en ligne des données environnementales des principales implantations françaises d'Egis a été déployé. Il s'agit d'une interface ludique qui permet à chaque collaborateur du Groupe, de visualiser, comprendre et appréhender l'impact environnemental des sites qu'il occupe (eau, énergie, déchets, conso papier). La représentation de l'historique rend perceptible les efforts fournis par les acteurs du site d'année en année et représente un véritable outil de pilotage



Programmes mis en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique en interne

Les entités mettent en place des programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique dans leur bâtiment et de leur processus d'exploitation. Les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique sont diverses. Elles relèvent de la politique immobilière (exigences de performance énergétique des bâtiments, gestion technique centralisée de la température et du chauffage) et d'actions ponctuelles et/ou spécifiques (utilisation de LED).

La Caisse des Dépôts (Etablissement public), Icade et Informatique CDC ont recours à des contrats d'électricité 100% verte (cf tableau en pop-in pour périmètres).

MISE EN ŒUVRE de programmes pour améliorer l'efficacité énergétique dans le bâtiment

Plans d'actions complets avec suivi d'indicateurs

Caisse des Dépôts
(Etablissement public)
CNP Assurances
Icade
Egis
Informatique CDC

Plans d'actions partiels/sensibilisation

Bpifrance
CDC Climat
Groupe SNI

Ce tableau ne prend en compte que l'efficacité énergétique du bâtiment et les processus d'exploitation

INFORMATIQUE CDC AGIT POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE SON ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Cela fait déjà plus de 30 ans qu'Informatique CDC recycle la chaleur générée par les datacenters présents sur le site d'Arcueil pour chauffer notamment les bureaux du site. Ce procédé permet de réduire de 17,5 % en moyenne la consommation annuelle des installations permettant de chauffer les bureaux du site. En 2013, des travaux ont été réalisés afin d'optimiser le système pendant la mi-saison.

Concernant l'électricité consommée sur le site d'Arcueil, il s'agit d'une électricité certifiée 100 % de l'énergie verte provenant de sources renouvelables, essentiellement des barrages hydrauliques. Cette action a permis de réduire de 31 % les émissions globales générées par l'activité d'Informatique CDC. En plus de la récupération de chaleur des salles informatiques et de l'alimentation de ces dernières en énergie verte, Informatique CDC a opté pour des systèmes de climatisation efficaces appelés couloirs-froids permettant de réduire de 15 à 20 % la consommation énergétique des datacenters. Un premier équipement de ce type a été installé en 2011, on en compte actuellement huit.



Déplacements des collaborateurs (domicile/travail et professionnels)

Certaines entités ont mis en place des mesures liées aux déplacements domicile/travail ou professionnels des collaborateurs. Ces mesures sont encadrées par la plupart des entités par des chartes internes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elles mentionnent la priorité aux déplacements en train et en transports en commun par rapport à l'avion ou incite à la location de voiture économique ou électrique.

Des plans d'action et de sensibilisation s'organisent autour de la promotion de l'éco-conduite (Etablissement public, CNP Assurances, Transdev, ...), le développement de la visioconférence et d'outils de communication professionnels Caisse des Dépôts, CNP Assurances, SCET, groupe SNI, Informatique CDC, Egis...), la mise en place de solutions de mobilité durable pour réduire l'impact écologique et économique des déplacements (Icade, Compagnie des Alpes, ...).

Déplacements domicile/travail des collaborateurs de CNP Assurances : - 13 % d'émissions de GES entre 2010 et 2013.

Mesure des émissions de GES par mode de transports (T eq CO₂) – Déplacements professionnels

	TOTAL des déplacements		dont transports en commun et train	dont voitures et 2 roues	dont avions
	2013	2012			
Caisse des Dépôts (Etablissement public)			222 (train et TER)		1280
Bpifrance	1 540	1 447,1	14 (train et TER)	1 324	2028
CDC Climat	41	69	1 (train et TER)	1	39
CNP Assurances	3 152		10 (train et TER)	1 705	1 437
Egis	12 111	11 550			
Informatique CDC*	397		6	75	317
Groupe SNI*	3 067	3 067	162 (dont train et TER : 151)	2 489	416
Société Forestière		328	3 (train et TER)		14
Transdev	1 876				

: information non disponible

Périmètre : **Caisse des Dépôts** (Etablissement public) : 100 % de la Caisse des Dépôts (siège + Etablissements DRS + DR). **Bpifrance** : déplacements professionnels Bpifrance Financement en train, avion, véhicule de fonction (hors utilisation de véhicules personnels, de location, ou taxis, et hors déplacements par rail hors SNCF, et par air, hors Air France/KLM).

Egis : 2012 : implantations françaises. 2013 : Déplacements professionnel personnels basés en France (dont déplacements à l'étranger). Les périmètres 2012 et 2013 étant sensiblement différents nous ne pouvons pas calculer une évolution cohérente sur les 2 années. **CNP Assurances** : 64% (CNP Assurances seulement). **Transdev** : données estimées disponibles pour le parc véhicules de fonction Groupe (périmètre France).

A noter : **Caisse des Dépôts** (Etablissement public), **Informatique CDC**, **groupe SNI** = données Bilan Carbone® 2010 – **Caisse des Dépôts** (Etablissement public), **Informatique CDC**, **groupe SNI**, **Qualium Investissement** Bilan Carbone® à venir mi 2014

Il faut noter que des variations importantes de volume d'émission de CO₂ peuvent apparaître d'une année sur l'autre. Cette variation est à mettre en relation avec des changements de périmètre d'indicateurs 2012/2013 (Egis) ou par la baisse sensible du nombre des voyages professionnels en 2013 par rapport à 2012 notamment les voyages en avion (CDC Climat).

Mesure des émissions de gaz à effet de serre par mode de transports (T eq CO₂) Déplacements domicile/travail

	TOTAL des déplacements 2013	dont transports en commun et train	dont voitures et 2 roues
CDC Climat	4	2 (train et TER)	2
CNP Assurances	1 584	325 dont transports en commun : 232 dont train et TER : 93	1 259
Informatique CDC	1 269*	276	992
Groupe SNI	4 406*		

Information non disponible

Périmètres : **CNP Assurances** : 64 % (CNP Assurances seulement)

A noter : **Caisse des Dépôts** (Etablissement Public), **Informatique CDC**, **Groupe SNI**, **Qualium Investissement** : Bilan Carbone® à venir mi 2014

*Informatique CDC et Groupe SNI = données Bilan Carbone® 2010



DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION PROFESSIONNELS

• **Caisse des Dépôts** (Etablissement public) : Entre 2011 et 2013 le nombre de visio-conférences a augmenté de 85 % et la durée de 74 %, en concordance avec l'accroissement du taux d'équipement d'une part et la politique incitative d'autre part.

• **Egis** : Egis a choisi LYNC, un nouvel outil de communication intégré pour faciliter les échanges et diminuer le nombre des déplacements des collaborateurs.

A partir d'un ordinateur connecté à Internet, chacun peut accéder à un ensemble de fonctionnalités de téléphonie et de visioconférence... Les collaborateurs, peuvent présenter un document ou une application aux autres interlocuteurs et travailler à plusieurs sur un document...



Annexe : politique de déplacement des collaborateurs

PROMOTION DE L'ÉCO CONDUITE

• **CNP Assurances** : Les déplacements automobiles à CNP Assurances représentent une des composantes majeures de son empreinte carbone. Des formations et des actions de sensibilisations ont été mises en place sur les risques routiers et l'éco conduite auprès de l'ensemble des collaborateurs et des modules spécifiques individualisés seront mis en place en 2014 pour les commerciaux

• **Egis** : un atelier d'éco-conduite a été organisé pour tous les collaborateurs du siège (au START) pendant la semaine du développement durable. Les règles d'or de l'éco-conduite ont été largement commentées par un formateur d'Egis spécialisé dans l'exploitation d'infrastructures routières. Le suivi des précédentes formations a permis d'obtenir de très bons résultats : jusqu'à 30 % d'économie de carburant, une diminution de plus de 10 % du risque accident, des coûts de maintenance diminués de 5 %.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

• **Compagnie des Alpes** : Les sites de la Compagnie des Alpes mettent en place différentes actions permettant de réduire ces rejets, tels que la mise en place de navettes pour l'acheminement du personnel sur site, l'incitation au co-voiturage, le renouvellement des véhicules de société par des véhicules plus respectueux de l'environnement, l'utilisation de vélos et de véhicules électriques.

Mesures en faveur de la réduction des déchets

Mesure du volume total des déchets

L'enjeu des déchets pour l'Etablissement public et les filiales concerne essentiellement en interne la production de déchets liée aux activités de bureau et de maintenance.

Volume des déchets (en tonne)

	Volume total déchets			dont volume des déchets DEEE produits	dont volume total de déchets non dangereux (ordures ménagères)	dont volume total des déchets papiers/cartons
	2013	2012	évolution 2012/2013			
Bpifrance	182,37	208,3	-12%	1,41	180,96 Part recyclés : 52% Part valorisés énergétiquement : 48%	96,44
Compagnie des Alpes				12	2148	337
CNP Assurances				1,21	nd Part recyclés : 164 T	164
Egis					700 Part recyclés : 35% Part valorisés énergétiquement : 62%	nd Part recyclés : 35%
Icade	123	210	-41%	3,835	nd Part recyclés : 55%	64,3 Part recyclés : 100%
SCET						Part recyclés : 60 %
Groupe SNI	119			35	84 Part recyclés : 9,29 %	67 Part recyclés : 9,9%
Société Forestière				0,185		

: information non disponible

Périmètres : **Bpifrance** 2013 et 2012 : siège social Le Vaisseau - Maisons Alfort. **Egis** 2013 : implantations françaises. **Icade** : IFT-Env.07 la « politique déchet » d'Icade s'applique à tout le parc des immeubles significatifs, dont son propre siège et bâtiment voisin accueillant des équipes d'Icade (corporate). **Groupe SNI** : données RSE déclaratives des entités/pas de suivi centralisé. Les indicateurs de **Transdev** et de la **Compagnie des Alpes** ne sont pas publiés dans la partie fonctionnement interne car ils sont consolidés avec la partie métier qui représente une part plus significative des volumes totaux de déchets.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

En 2013, trois entités (Icade, CNP Assurances et Bpifrance sur son siège social) ont suivi un plan d'action de réduction et de valorisation des déchets accompagné d'indicateurs complets. Dix autres entités du Groupe ont suivi en 2013 des plans d'actions partiels et/ou des mesures de sensibilisation.

La plupart des mesures engagées concernent l'organisation du tri sélectif dans les bureaux et les activités de maintenance (papier, cartouches d'encre, piles, huile, emballages...) et la collecte de téléphones mobiles et d'objets usagés (piles, ampoules...) récupérés par des entreprises de recyclage partenaires.

Trois entités, la Caisse des Dépôts, Icade et Informatique CDC élaborent en 2014 de nouveaux plans d'action afin d'optimiser leur politique d'élimination des déchets et d'assurer une meilleure traçabilité depuis le processus d'achat.

MESURES DE PRÉVENTION de recyclage et d'élimination des déchets

Plans d'actions complets avec suivi d'indicateurs

Bpifrance (siège social)
Icade*
CNP Assurances

↗ progression entre 2012 et 2013

* Plans en cours d'élaboration pour 2014

Plans d'actions partiels/sensibilisation

Belambra
CDC Climat
Egis
Qualium Investissement
Groupe SNI ↗
Société Forestière ↗
Compagnie des Alpes
Caisse des Dépôts*
(Etablissement public)
Informatique CDC*
Transdev

En savoir plus sur la politique de déchets d'Icade

Depuis plus de 10 ans, la Société Forestière met en œuvre des mesures de recyclage et d'élimination des déchets de type DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et pour les toners d'impression polluants.

Consommation et optimisation des ressources : eau et papier

L'enjeu sur l'eau et le papier des entités se concentre principalement sur les consommations liées aux activités de bureaux et à l'entretien des espaces verts. Il faut noter que peu de filiales se trouvent dans des zones à fort stress hydrique, mis à part CNP Assurances (3 % de zones exposées), Egis et Transdev.

Mesure de la consommation d'eau et programmes pour réduire la consommation d'eau

Des entités mettent en place différentes mesures afin de réduire leur consommation d'eau : au niveau des équipements (suppression de tours aéro réfrigérantes par l'Etablissement public, remplacements de climatiseurs), des végétaux (maîtrise des arrosages) et des consommations courantes (installation de limiteurs de débits par Bpifrance, réduction du recours aux bonbonnes d'eau par l'Etablissement public,...).

Consommation d'eau

Volume eau (m ³)	Consommation d'eau		
	2013	2012	évolution 2012/2013
Caisse des Dépôts (Etablissement public)	118 747	119 163	- 0,35 %
Bpifrance	8 831	8 095	8,33 %
CDC Climat	792		
CNP Assurances	91 307	117 887	4,6 %*
Egis	21 360	26 426	
Groupe SNI	4 465		
Icade	19 639	16 610	18,24 %
Informatique CDC	12 829	11 843	7,69 %

 : information non disponible

Périmètres : **Caisse des Dépôts** (Etablissement Public) : 2013 : 100 % de la Caisse des Dépôts (Etablissement public) (siège + Etablissements DRS + DR). 2012 : la consommation d'eau de certaines directions est incluse dans les charges. Elles n'ont pas été comptabilisées. Idem pour Cholet. **Bpifrance** 2013 et 2012 : siège social Le Vaisseau- Maisons Alfort consommation par collaborateurs : 837 collaborateurs Hors contrats d'apprentissage et professionnalisation, prestataires, et intérimaires. **Egis** : 2012/2013 : France, eau du réseau public. Les périmètres 2012 et 2013 étant sensiblement différents nous ne pouvons pas calculer une évolution cohérente sur les 2 années. **Icade** : 2012 et 2013 IFT-Env.06 Consommation d'eau par source. ***CNP Assurances** : une incertitude sur la donnée 2012 de CNPCH conduit à calculer le taux d'évolution 2012/13 sans cette filiale.

Les indicateurs de Transdev et de la Compagnie des Alpes ne sont pas publiés dans la partie fonctionnement interne car ils sont consolidés avec la partie métier qui représente une part plus significative des volumes d'eau consommée.



Consommation d'eau par collaborateur 2013 (m³)

L'ETABLISSEMENT DE BORDEAUX DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AGIT POUR LA RÉDUCTION SA CONSOMMATION D'EAU

Afin de maîtriser sa consommation d'eau, l'établissement de Bordeaux (Direction des retraites et de la solidarité) a remplacé progressivement des végétaux présents sur le parc de l'Etablissement, par des essences moins consommatrices d'eau (essences méditerranéennes par exemple).



Mesure de la consommation de papier et programmes pour réduire sa consommation : recyclage, papier éco labellisé

Les gammes de papier utilisé par les entités du Groupe sont progressivement orientées vers du papier recyclé ou éco labellisé, garantissant un faible impact environnemental (papier ecolabel européen ou norme PEFC).

Consommation de papier en tonne (dont papier recyclé et éco labellisé)

	Consommation papier	
	2013	
Caisse des Dépôts (Etablissement Public)	257	
Belambra	part recyclé : 17,5	
Bpifrance	126,8	
Compagnie des Alpes	554	
CDC Climat	2 part recyclé : 100%	
CNP Assurances	180 part recyclé : 18,7%	
Egis	153 part éco labellisé : 92%	
Groupe SNI	122,4 part recyclé : 97%	
Qualium Investissement	2,2	
SCET	part éco labellisé (ECOLABEL PL/011/001) : 100%	
Société Forestière	7,8 part certifié PEFC : 100%	

Périmètres : **Caisse des Dépôts** (Etablissement public) : 100% de la Caisse des Dépôts (Etablissement public) (siège + Etablissements DRS + DR). La consommation de papier ne concerne que les usages de bureau (hors consommation de l'imprimerie ou d'éventuels imprimeurs externes). **Belambra** : Papier recyclé : siège social et les clubs. **Bpifrance** : périmètre activités du Financement. **CNP Assurances** : 98% du groupe consolidé, usage limité au fonctionnement interne. **Egis** : France – **Société Forestière** : papier consommé : 45 % du périmètre (siège)

Remarque : **Belambra** : Papier recyclé : Papier 80 grs blanc A4 = 3 500 000 feuilles. Calcul fait sur la base de : « Le papier qui a un grammage de 80 g/m² pour une rame de 500 feuilles => 1 feuille au format A4, qui a par définition une surface d'un seizième de mètre carré, a une masse de 5 grammes ». **CNP Assurances** : 180 T de papier consommé en 2013 - Chiffre obtenu par une généralisation des 36 millions de feuilles consommées par le Groupe à un grammage de 80g/m². Les indicateurs de **Transdev** ne sont pas publiés dans la partie fonctionnement interne car ils sont consolidés avec la partie métier qui représente une part plus significative de leur consommation de papier.

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

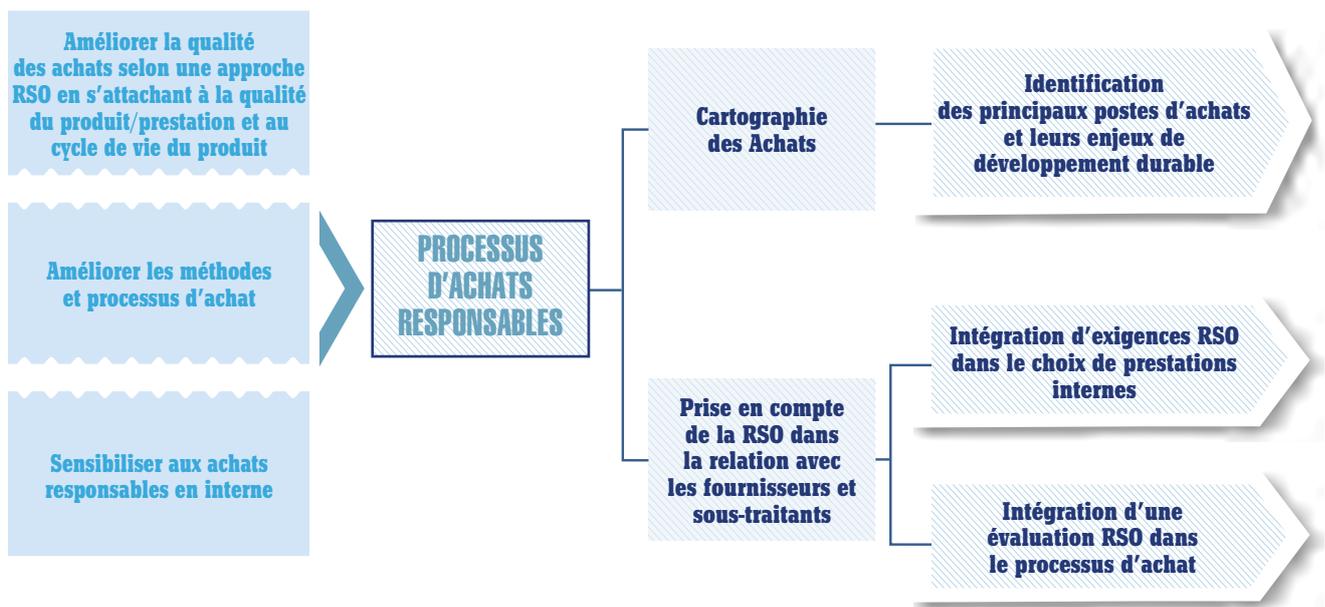
Une grande majorité des entités du Groupe a déjà formalisé une politique d'achat responsable intégrant des critères RSE pour partie ou totalité de leurs achats.

En 2013, cinq entités disposent d'une politique d'achats responsables structurée et opérationnelle, quatre filiales ont une politique d'achats responsables formalisée sous forme d'engagements (charte éthique et déontologique interne aux achats et/ou code de déontologie). Les autres filiales limitent leur action à des prestations spécifiques (traiteur, imprimerie, entretien, parc automobile...) avec parfois le recours au secteur protégé (Egis).

Il est important de noter que certaines entités ont des enjeux en matière d'achats responsables plus forts que d'autres : les métiers de promotion, de construction et d'exploitation dans les domaines du transport, des infrastructures, de l'immobilier ou de l'informatique ont d'importants volumes d'achat de matériels et des enjeux de traçabilité des matériaux utilisés (bâtiments) et des déchets (DEEE). Les autres filiales ont surtout recours à des prestations de services, des prestations intellectuelles ou de maintenance.

L'Etablissement public a mis en place un « plan d'achats responsables 2013-2014 ».

PROCESSUS ACHATS RESPONSABLES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC



SYNTHÈSE des actions et des politiques d'achats responsables

Politique d'achats responsables structurée et opérationnelle	Politique d'achats responsables formalisée sous forme d'engagement	Actions pour des prestations spécifiques
Caisse des Dépôts* (Etablissement public) CNP Assurances* Egis Groupe SNI Transdev	CDC Climat Informatique CDC Société Forestière Icade*	Belambra Bpifrance Qualium Investissement SCET

*Plans d'action en cours pour 2014



Annexe : plus de détails sur les actions et les politiques d'achats responsables

Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

En 2013, cinq filiales intègrent systématiquement des critères RSE dans leur processus d'achat, soit à travers des exigences RSE lors de prestations (clauses contractuelles), soit dans une démarche d'évaluation de leurs fournisseurs et sous-traitants (via une enquête préalable

de due diligence, un questionnaire RSE, un suivi de performance des fournisseurs...). Quatre autres filiales intègrent de manière plus partielle les critères RSE dans leur processus d'achat, en portant une attention particulière dans le choix des prestataires à un ensemble de critères économiques, sociaux et écologiques. Enfin, d'autres filiales intègrent des critères RSE de manière plus ponctuelle.

PRISE EN COMPTE de la RSE dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants

Systématique (procédures dédiées + sensibilisation)	Partielle (procédures dédiées + sensibilisation)	Ponctuelle (prestations spécifiques)
Caisse des Dépôts* (Etablissement public) CNP Assurances Egis Groupe SNI Transdev	CDC Climat Société Forestière Compagnie des Alpes Informatique CDC	Bpifrance Qualium Investissement SCET

*Plans d'action en cours pour 2014



Rapport 2013 Compagnie des Alpes



Annexe : prise en compte de la RSE dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants

DEPUIS 2012, LE GROUPE SNI PRIORISE L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MARCHÉS ET LE RECOURS À DES PRATIQUES DE CONSOMMATION RAISONNÉE ET DURABLE.

Hormis le déploiement d'une politique d'achats durables pour les moyens généraux (30 % de fournitures vertes en 2013 et recours à la sous-traitance du secteur adapté et protégé dès que possible), certaines filiales du groupe SNI ont inclus des clauses RSE dans leurs appels d'offres de marché de travaux et de maîtrise d'œuvre.

En 2013, 69 % des appels d'offre ont été réalisés avec des critères environnementaux (y compris ceux des chantiers verts) et 69 % des appels d'offre ont été réalisés avec des critères sociaux dont la sécurité et la santé des intervenants.

LES FILIALES S'ENGAGENT DANS LE SUIVI DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS :

- **CNP Assurances** a noué un partenariat avec EcoVadis pour mutualiser le suivi des performances environnementales, sociales et éthiques des fournisseurs de manière globale. L'information est rassemblée sur une plateforme collaborative qui comprend 150 secteurs d'activité et 95 pays. En 2013, 26,2% des fournisseurs en chiffre d'affaires ont été ainsi évalués soit 57 fournisseurs.
- **Egis** a mis en œuvre des procédures internes définissant les règles à respecter lors de l'Établissement de contrats commerciaux et les diligences à mener en matière de lutte anti-blanchiment, de lutte anti-corruption. Selon la nature des activités ou des missions sous-traitées, Egis peut être amené à demander aux sous-traitants une certification (par exemple OHSAS 18001) ou un certificat spécifique. Dans le cadre de la certification ISO 9001, les sociétés Egis certifiées ont mis en place un système d'évaluation de leurs sous-traitants. Ces évaluations peuvent aborder la démarche RSE.
- **Transdev** a évalué la performance RSE de 7 % de son CA fournisseurs en 2013 grâce à son partenariat avec EcoVadis. De plus, l'indicateur de suivi de la part des dépenses réalisées avec des fournisseurs locaux, permettra de mettre en place des actions auprès des PME et de mieux répondre aux exigences de la Charte PME signée par Transdev.

Système de contrôle et de suivi des fournisseurs et sous-traitants

Des filiales confrontées à d'importants volumes d'achat (CNP Assurances, Egis,

Transdev,..) ont mis en place des systèmes de contrôle et de suivi des fournisseurs afin de mesurer la performance RSE de ces derniers tout au long du processus d'achat.

SYSTÈME de contrôle et de suivi des fournisseurs

Structuré et opérationnel	Partiel	Limité
CNP Assurances Egis Transdev	CDC Climat Compagnie des Alpes Informatique CDC Société Forestière	Caisse des Dépôts (Etablissement public) Groupe SNI* Icade SCET

*Plans d'action en cours pour 2014



Annexe : délais de paiement des fournisseurs



Annexe : plus de détails sur les systèmes de contrôle et de suivi des fournisseurs et sous-traitants

Loyauté des pratiques et transparence

La Caisse des Dépôts, de par son statut public unique, est placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative » exercée par la Commission de surveillance. Il s'agit d'un statut unique en France, les établissements publics étant d'ordinaire rattachés à un ministère de tutelle. Cette indépendance juridique est renforcée par son autonomie financière. Ceci lui confère le devoir d'être neutre, tout en étant attentive aux orientations des pouvoirs publics locaux et nationaux. Cela la conduit également à être transparente et à s'appliquer les meilleures pratiques en vigueur, en particulier en termes de déontologie, d'encadrement et de contrôle des risques, même lorsqu'elle n'y est pas soumise statutairement.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a conforté et modernisé la gouvernance de la Caisse des Dépôts ; elle prévoit que « la Commission de surveillance confie, pour le contrôle des seules activités bancaires et financières, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'examen du respect par la Caisse des Dépôts » d'un certain nombre de réglementations issues de la loi bancaire, à adapter au cadre de la Caisse des dépôts. Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la Caisse des Dépôts est assujettie au contrôle direct de l'ACPR.

Les filiales du Groupe sont des sociétés commerciales relevant du droit commun. Certaines, du fait de leurs activités, relèvent également du contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers ou de l'ACPR.

Les enjeux de la Caisse des Dépôts concernant la loyauté des pratiques et la transparence se déclinent sur plusieurs thématiques : l'éthique des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts, la déontologie financière et la définition spécifique au Groupe de la notion de client. Ces thématiques sont traitées dans les parties suivantes qui concernent la transparence de la Caisse des Dépôts sur ses pratiques internes (déontologie, lutte contre la corruption) et externe (relations institutionnelles et représentation des intérêts) et la transparence dans ses relations commerciales (fournisseurs, prestataires et consommateurs).

Déontologie

La spécificité du Groupe repose à la fois sur sa vocation à la croisée de l'intérêt général et du marché, et sur les valeurs qui guident son action : le souci du long terme et du dé-

veloppement durable, la sécurité, le respect des obligations légales et professionnelles et l'attention portée à l'intérêt de ses clients et partenaires.

Il accorde donc la plus grande importance au respect, par ses collaborateurs, des principes et obligations de déontologie, précisées dans un Code de déontologie Groupe, et dont les principes doivent être transposés ou adaptés par chacune des filiales.

Grands principes et politiques de déontologie : code de conduite pour l'Etablissement public et démarches propres aux filiales

Enjeux et engagement de l'Etablissement public et du Groupe : le Code de déontologie

Les principes de déontologie figurent dans un Code de déontologie, adopté en juin 2012, applicable tant au sein de l'Etablissement public que des filiales du Groupe, qui doivent en décliner les principes selon la nature de leurs activités et risques auxquelles elles sont exposées. Il s'agit d'un dispositif essentiel à la conduite des activités du Groupe.

En plus de principes généraux portant sur le respect de l'image de l'Etablissement public et le rappel des missions d'intérêt général qui justifient que l'action de chaque collaborateur soit conduite dans le plus strict respect de principes en matière de loyauté des pratiques, le Code de déontologie encadre les relations avec les tiers et la déontologie financière des collaborateurs. Il recouvre ainsi plusieurs aspects :

- des règles de comportement des collaborateurs ;

- des principes de prévention et gestion des conflits d'intérêts et d'indépendance, en encadrant les relations avec les tiers, et posant, sauf exception, l'interdiction de recevoir et d'octroyer des cadeaux et avantages ;
- des règles spécifiques applicables à certaines catégories de collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions « sensibles » et qui sont soumis à des règles en matière de déclaration de comptes-titres personnels. Ces dispositions sont fondées sur le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- les règles de comportement, qui incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et accomplissement du service, la protection des intérêts du groupe Caisse des Dépôts, de ses clients, de ses partenaires.

Le code encadre, par des règles claires, les modalités d'octroi et réception de cadeaux et avantages et précise notamment que tout collaborateur doit refuser tout cadeau ou avantage qui serait de nature à compromettre son indépendance de jugement ou qui pourrait laisser penser qu'il pourrait être influencé. S'agissant de la prévention des situations de conflits d'intérêts, le dispositif repose sur des mesures de prévention, et un principe de transparence. Les situations de conflits d'intérêts potentiels sont documentées dans un registre qui vise à identifier l'ensemble des risques de conflits d'intérêts susceptibles de se produire, et définir des mécanismes de prévention adéquats. Par ailleurs, les collaborateurs doivent indiquer toute survenance de situation portant à conflit d'intérêts dès lors qu'elle pourrait interférer sur les missions qui lui sont confiées. Un dispositif de remontée des dysfonctionnements, visant à alerter les responsables hiérarchiques ainsi que le directeur des risques et du contrôle interne de tout élément de non-conformité a également été instauré.

En matière de déontologie financière, le dispositif s'appuie sur la définition de fonctions dites « sensibles », pour lesquelles la réalisation de transactions personnelles et pour le compte de la Caisse des Dépôts est encadrée. La catégorie dite « fonction très sensible » a été introduite et concerne les membres du comité de direction du Groupe et les collaborateurs ayant un pouvoir de décision pour la réalisation des opérations de la Caisse des Dépôts. Ces collaborateurs ne peuvent réaliser aucune transaction personnelle autrement que pour des produits d'épargne collective ou dans le cadre d'un mandat de gestion.

Le Code constitue un document faitier, qui a été complété, en 2013, par un ensemble de procédures opérationnelles visant à préciser les processus de contrôle du respect de l'ensemble des principes figurant dans le Code. Le plan

de contrôle sur la déontologie a également été renforcé.

Engagements au niveau des filiales

CNP Assurances

Le code de bonne conduite de CNP Assurances comporte des règles sur les conflits d'intérêt et sur les gratifications. (...) En 2011, une formation relative au code de bonne conduite a été réalisée pour 300 cadres encadrants, ceux-ci la relayant auprès de leurs collaborateurs en début d'année 2012 (au moyen d'un support vidéo et d'un guide papier) et lors de la Semaine du développement durable. Caixa Seguros Holding a proposé en 2012 au Brésil une formation « Le Défi du Code » concernant le code Ethique et de bonne conduite du groupe.

Transdev

Le Transdev s'est doté, en 2013, d'un nouveau Code d'éthique, qui traduit les engagements de Transdev et de ses collaborateurs vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes. Ce Code véhicule toutes les valeurs qui font de Transdev un groupe engagé et performant au service de ses clients, et dans le respect des principes d'éthique du groupe Caisse des Dépôts.

ENTITÉS dotées d'un code/charte de déontologie/éthique



* Plans en cours d'élaboration pour 2014

Corruption, lutte anti-blanchiment et paradis fiscaux, loyauté des pratiques et suivi des alertes

La Caisse des Dépôts est assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, dont les principes ont été validés par le comité de direction.

PRÉVENTION de la corruption et du blanchiment d'argent

Politique en place avec système de contrôle	Politique en place
Belambra Compagnie des Alpes CNP Assurances Egis Groupe SNI ↗ Qualium Investissement Société Forestière ↗ Transdev	Bpifrance CDC Climat CDC Infrastructure* Icade Informatique CDC ↗
	↗ progression entre 2012 et 2013
	* Plans en cours d'élaboration pour 2014

Enjeux et procédures pour l'Établissement public

L'Établissement public s'est doté d'un dispositif LAB, piloté par la direction des risques et du contrôle interne (DRCI) et décliné au sein des directions et filiales. Ce dispositif repose sur l'appréciation du niveau de risque de chaque nouvelle entrée en relation d'affaires et d'un suivi constant de celle-ci.

Chaque nouvelle entrée en relation d'affaires implique la réalisation de diligences approfondies selon le niveau de risque, incluant une revue systématique de l'ensemble des partenaires d'affaires. Dans le cas d'opérations complexes ou susceptibles d'impliquer des partenaires atypiques, la Caisse des Dépôts a également recours à des enquêtes de notoriété, réalisées par des prestataires spécialisés dans les investigations approfondies, qui complètent ainsi les analyses conduites en interne.

Une attention particulière est portée au risque géographique fondé sur un classement des pays et des territoires, propre à la Caisse des Dépôts, selon trois listes (risque fort, moyen et faible). Toute entrée en relation d'affaires nécessite une évaluation de ce risque. Ce classement résulte de l'application d'une série de critères (listes officielles ou analyses de différents organismes) et s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des organismes de référence. La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une liste d'interdiction d'opérer, applicable au métier investisseur. Cette liste comprend les pays de la liste ETNC et les juridictions à l'encontre desquelles le GAFI appelle à des contre-mesures afin de protéger le système financier international et dont les principes sont annexés à la Charte investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts.

Le dispositif repose également sur la formation des collaborateurs, la Caisse des Dépôts ayant opté pour la sensibilisation d'une population de collaborateurs allant bien au-delà des exigences réglementaires. Comme les années précédentes, la Caisse des Dépôts a maintenu un taux de formation très élevé (plus de 90% des collaborateurs).

L'année 2013 été marquée par le renforcement du dispositif de prévention du risque de blanchiment, avec la mise en place d'un dispositif Groupe de circulation et d'échanges d'informations afin de prévenir les risques à l'échelle du Groupe.

L'ensemble des filiales du Groupe, y compris celles qui ne sont pas soumises au contrôle de l'ACPR ou de l'AMF, doivent, en application des normes du Groupe, se doter de place de dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, adaptés à la nature des risques auxquelles elles sont exposées.

Analyse de risque et engagement au niveau des filiales

Au sein des filiales, des dispositifs sont donc déployés et adaptés à la nature de leurs activités.

Ce dispositif est complété par une procédure dédiée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme décrivant de manière exhaustive les tâches à effectuer dans le cadre des réalisations des diligences. Le dispositif a fait l'objet d'une validation par le comité exécutif, sensibilisé au sujet. En outre, des formations dédiées, ont été déployées.

Egis : Une première analyse de risque en matière de corruption a été menée en 2012.

Elle porte sur :

- L'évaluation de l'exposition au risque en fonction d'un certain nombre de critères (secteur d'activité, types de clients, montant d'activité par pays selon le classement de l'indice Transparency International, recours aux agents commerciaux, ...)
- La mesure de la performance du dispositif d'intégrité en place et identifier les zones de faiblesse afin de prioriser les améliorations à apporter.

Parmi les 12 principales filiales ingénierie internationales d'Egis, 10 ont réalisé leur analyse de risque à fin 2012, soit 83 %. Ces analyses de risque seront mises à jour chaque année pour mesurer l'évolution de l'exposition au risque et l'amélioration du dispositif de prévention.

MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE LAB AU SEIN D'ICADE EN HARMONIE AVEC CELLE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Il existe au sein d'Icade un code de déontologie, d'un code de déontologie et d'un manuel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les compétences des équipes Icade en matière de prévention de la corruption progressent régulièrement : une mobilisation collective au service de la lutte anti-blanchiment (LAB), associée à des actions de formation ciblées, implique fin 2013 un périmètre de 124 collaborateurs dans le cadre de procédures renforcées, notamment dans le pôle Promotion

EGIS A MIS EN PLACE DEPUIS 2008 UNE FORMATION SPÉCIFIQUE SUR LE SUJET RISQUE PÉNAL

Cette formation d'une ½ journée s'adresse aux cadres dirigeants des sociétés du groupe. A fin 2013, 94 managers d'Egis ont suivi cette formation.

Cette formation est remplacée par nouveau programme de formation Ethique centré sur le domaine de la prévention de la corruption, élaboré en 2012. Sa structuration et ses populations-cibles ont été définies. Sa mise en œuvre a concrètement démarré en octobre 2012 (Correspondants Ethique), et elle s'est développée à grande échelle en 2013 pour les directeurs généraux, commerciaux et opérationnels confrontés au sujet. A fin 2013, 129 directeurs et managers d'Egis ont assisté à cette formation, soit 43% de la population cible (300). Elle se poursuit de manière active en 2014, avec un élargissement aux filiales nationales et internationales.

La formation des salariés aux procédures anti-corruption au sein du Groupe

En 2013, un peu plus de la moitié des entités du Groupe ont proposé à leurs salariés une formation ou une campagne de sensibilisation anti-corruption.

FORMATION des salariés aux procédures anti-corruption

100 % des salariés sensibilisés/formés	Actions ponctuelles auprès de certains salariés
Bpifrance CDC Climat Qualium Investissement	CDC Infrastructure Egis Groupe SNI Icade Informatique CDC Société Forestière Transdev

Au niveau de l'Établissement public

La plupart des collaborateurs de l'Établissement public reçoivent une formation en matière de prévention de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. En outre, des actions de sensibilisation aux principes de déontologie, et plus généralement aux principes en matière de contrôle interne sont organisées trimestriellement.

Transparence des pratiques et contrôle interne

Contrôle permanent

La responsabilité du suivi des risques et du contrôle interne permanent au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée au Directeur général et à vocation transversale : la direction des risques et du contrôle interne (DRCI). Créée en 2005, elle compte aujourd'hui près de 80 personnes et anime des réseaux d'environ 100 personnes. Son rôle s'exerce dans quatre domaines :

- elle veille à l'application de la politique des risques de l'Établissement et impulse les réflexions méthodologiques, notamment celles répondant aux évolutions réglementaires et aux recommandations des audits ou régulateurs internes et externes, et élabore les normes ou les procédures cadres pour le Groupe.
- elle assiste les entités du Groupe dans la déclinaison de ces normes à leur activité
- elle contrôle la bonne application des règles et s'assure de la validité, de la conformité et du respect de l'ensemble du dispositif
- elle consolide les données fournies par les entités et en rend compte aux instances de

gouvernance : les comités de direction Établissement public et du Groupe et la Commission de surveillance.

Concernant le dispositif d'alerte éthique et de remontée des dysfonctionnements qui pourraient mettre en risque la Caisse des Dépôts et portant sur les sujets relevant de la conformité, le Code de déontologie prévoit que cette faculté d'alerte éthique est exercée de façon écrite et nominative vers le déontologue qui traitera le dysfonctionnement détecté avec un souci particulier de discernement, de confidentialité et de protection du collaborateur concerné. Existence d'un système d'alerte éthique au sein des entités du Groupe

SYSTÈME D'ALERTE ÉTHIQUE au sein des entités du Groupe

Système et procédure en place	Système en place et confidentiel
Egis* Groupe SNI ¹ Icade Informatique CDC Qualium Investissement SCET Transdev	Bpifrance CDC Climat

* Plans en cours d'élaboration pour 2014

¹ SNI : dans une filiale (EFIDIS)

Au niveau de l'Établissement public

Aux termes du code de déontologie de la Caisse des Dépôts, les collaborateurs, lorsqu'ils constatent des faits répréhensibles ou un manquement dans l'application des procédures, ont le devoir de prévenir, leur responsable hiérarchique qui en informera le déontologue ou d'avertir directement celui-ci, de tout dysfonctionnement observé.

L'alerte éthique est exercée de façon écrite et nominative vers le déontologue qui traitera cette alerte avec un souci particulier de discernement, de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} août 2012. Il n'y a eu aucune alerte remontée depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif.

Au niveau des filiales

Au sein d'Egis, le déclenchement d'une alerte se fait en saisissant la hiérarchie. La Charte de déontologie d'Egis précise « qu'au cas où un collaborateur subit ou constate une pratique contraire aux règles éthiques, il doit en avertir sa hiérarchie, sa direction des ressources humaines ou la direction du groupe ».

Le Code de déontologie, annexé au règlement intérieur de CDC Climat, prévoit la faculté

pour chaque collaborateur, de prévenir leur responsable hiérarchique qui en informera le directeur des risques ou d'avertir directement ce dernier et de façon non anonyme, de tout dysfonctionnement, c'est à dire de tout incident ou de tout manquement aux règles de conformité pouvant apparaître dans la mise en œuvre effective des règles déontologiques.

Contrôle périodique

La responsabilité du contrôle périodique au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée au Directeur général : la direction de l'audit central du Groupe (DGAU). Elle compte aujourd'hui près de 30 personnes et pilote le réseau d'audit du Groupe (environ 80 personnes) constitué de toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts en charge de missions d'audit interne : l'Audit central du Groupe et les structures d'audit interne des filiales.

Le périmètre d'intervention du réseau d'audit du Groupe couvre toutes les activités de l'Etablissement public ainsi que des filiales, directes et indirectes, contrôlées exclusivement ou conjointement.

Il peut mener en particulier des missions d'audit de conformité portant une appréciation sur l'efficacité, la sécurité, la qualité des contrôles internes de premier et de deuxième niveaux et le respect des procédures internes, lois et règlements en vigueur et des missions d'inspection à la demande du Directeur général. Il mène également des missions d'audit de performance, des missions d'audit stratégique et des missions de conseil.

En 2013, le réseau d'audit du Groupe a réalisé 136 missions, dont 38 par l'audit central du Groupe. Sur ces 38 missions, 11 missions ont plus spécifiquement concerné les filiales.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2013 DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Le Directeur Général de la Caisse des Dépôts a décidé, en fin d'année 2012, de renforcer la qualité et l'exhaustivité du reporting RSE du Groupe par référence aux obligations prévues par la Loi Grenelle II. La mise en œuvre d'un reporting extra-financier de qualité permet d'ancrer la démarche RSE au cœur du Groupe d'une part, par l'implication et le partage des responsabilités entre les équipes dans la préparation du reporting, et d'autre part en l'utilisant comme un réel outil de pilotage de la stratégie en matière de développement durable et d'évaluation des impacts extra-financiers des interventions de la Caisse des Dépôts.

A l'échelle du Groupe, la démarche de reporting et de publication de données extra-financières relatives aux enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance ainsi que l'interface avec les agences de notation extra-financières est pilotée par le service innovation et développement durable, au sein de la stratégie du Groupe, en collaboration avec les directions transversales au Groupe, les directions opérationnelles de l'Etablissement public, et le réseau des correspondants reporting des filiales. Le reporting extra-financier du Groupe consolide l'ensemble des informations relatives aux données sociales, environnementales et sociétales reflétant les actions et impacts du fonctionnement interne et des métiers de l'Etablissement public, ainsi que de ses filiales telles que définies ci-après.

Le reporting extra-financier au sein des entités du Groupe n'est pas homogène et varie selon le cadre réglementaire applicable à l'entité et la maturité de leur démarche RSE. Certaines filiales publient, de manière autonome, un reporting éprouvé sur des informations relatives à leurs enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Le rapport Groupe renvoie à ces rapports qui contiennent des informations plus détaillées.

1. PÉRIMÈTRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER

- Le périmètre global

Le périmètre de reporting des données couvre les filiales dont le groupe Caisse des Dépôts a le contrôle au sens de l'article L.233-3. Plus précisément, le périmètre englobe l'Etablissement public Caisse des Dépôts et les 16 filiales suivantes : Belambra, Bpifrance, CNP Assurances, CDC Biodiversité, CDC Climat, CDC Infrastructure, Compagnie des Alpes, Egis, groupe SNI, Icade, Informatique CDC, Novethic, Qualium Investissement, SCET, Société Forestière, Transdev.

CDC International Capital, créée en 2013, est intégré uniquement dans le périmètre de reporting social. Compte tenu de la diversité des métiers, des secteurs d'intervention et des systèmes de fonctionnement des différentes entités du Groupe, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs (le détail est présenté dans le tableau de correspondance).

- Le périmètre social

Le périmètre des données sociales a été défini et suivi directement par la direction des ressources humaines et peut varier par rapport au périmètre général de cet exercice de reporting. Le périmètre du reporting extra-financier, pour les données sociales, est constitué par le périmètre social du groupe Caisse des Dépôts et est élargi à Belambra et Transdev (cf. liste en annexe). Certaines entités ont un périmètre social différent du périmètre social élargi, lié à la différence de définition des périmètres (Egis et Compagnie des Alpes) ou lié à la présence d'effectifs à l'international.

		Effectif France	Effectif Monde
Périmètre social	42	22 279	
Périmètre social élargi	44	65 107	127 005

Taux de couverture du périmètre

Il est demandé aux entités de remonter les informations les concernant dans l'outil dédié. Il est bien entendu possible de ne pas répondre à certains items tel que cela est prévu par la loi mais cela doit être justifié et justifiable au regard de l'activité de l'entité. Dans le cas d'une non disponibilité à court terme de l'information, un plan d'action et une cible devront être établis afin de la rendre disponible pour un prochain exercice.

Ainsi, un taux de couverture est calculé pour chaque indicateur. Ce dernier est calculé de la façon suivante : Taux de couverture = (effectif couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible)/(effectif total du Groupe).

2. PÉRIODE DE REPORTING

La période retenue pour cet exercice de reporting est l'année calendaire du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013. Toutefois, pour certains indicateurs, les données 2013 n'étant pas disponibles au moment de la consolidation, les données 2012 sont renseignées (2011 pour certains bilans de gaz à effet de serre dont la fréquence de mise à jour est de trois ans).

3. REFERENTIEL D'INDICATEURS

Le renforcement du reporting extra-financier au niveau du Groupe a été initié fin 2012 avec la publication d'un premier rapport de responsabilité sociétale Groupe en référence aux informations Grenelle en juillet 2013 portant sur l'exercice 2012.

Il a été décidé de mettre en place un référentiel qui s'appuie sur les principes suivants:

- prise en compte de l'ensemble des données attendues dans le cadre de la Loi Grenelle II ;
- intégration du référentiel GRI 3.1, d'une part par la mise en correspondance de la Loi Grenelle II avec les indicateurs GRI, et d'autre part la complétion du cadre par des informations GRI significatives pour les parties prenantes ou les métiers de la Caisse des Dépôts et non définies dans la loi ;
- questions et remarques des agences de notation extra-financière non prises en compte par ailleurs ;
- intégration du référentiel de reporting des Principes de l'investissement responsable (PRI) dont la complétion et publication est obligatoire pour signataire de l'initiative, de même que l'indicateur de déploiement interne de la Charte d'investissement responsable du Groupe
- pilotage et suivi des priorités stratégiques du Groupe.

- Exclusion et précision méthodologique

A noter : certaines informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 sont exclues du rapport de responsabilité sociétale :

- montant des provisions pour garanties pour risques : l'Etablissement public et les filiales ne sont pas concernées par cette information.
- taux de fréquence et de gravité des accidents du travail : compte tenu de la complexité du calcul nécessaire pour obtenir une information représentative sur le périmètre du Groupe, cette information n'est pas disponible dans le reporting 2013.
- Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement : aucune entité du Groupe n'a fait l'objet d'amendes significatives en matière d'environnement en 2013.
- Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions : aucune entité du Groupe n'a fait l'objet d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques en 2013.
- Amendes relatives à la mise à disposition et utilisation des produits et services : aucune amende significative de cette nature n'a été identifiée dans le Groupe en 2013.

Précisions sur les indicateurs environnementaux de fonctionnement interne :

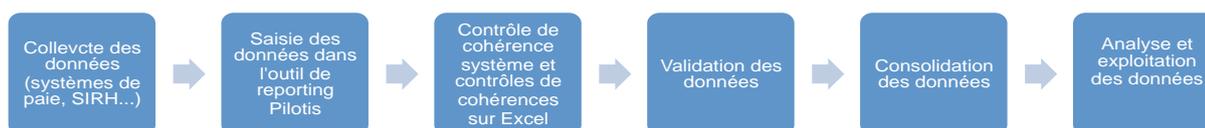
Le périmètre de réponse des indicateurs de fonctionnement interne est précisé pour chaque information dans le rapport. Les filiales dont l'effectif est restreint et non propriétaires de leurs locaux ne disposent généralement pas des informations demandées.

Certaines filiales ne distinguent pas les données de fonctionnement interne des données métiers, celles-ci étant peu significatives par rapport à leur impact global. Les informations apparaissent uniquement dans la partie Métiers du rapport.

4. COLLECTE DU REPORTING

Le processus de collecte de données est sous la responsabilité générale du département de la stratégie. Sont à distinguer :

- la collecte des données environnementales, sous la responsabilité du département de la stratégie, auprès des correspondants de l'Etablissement public (DDTR, DRS, DRCI, Mécénat,...) et filiales. Les données de fonctionnement interne de l'Etablissement public, sous la responsabilité du Secrétariat général dans le cadre du programme Ecotidien ; Un réseau reporting RSE a été mis en place et fait intervenir les personnes responsables et correspondants opérationnels sur les données extra-financières de l'Etablissement public et des filiales.
- la collecte des données investissement responsable, sous la responsabilité du département de la stratégie auprès des correspondants de l'Etablissement public (DFFE, DFINF, DRS, DDTR) et des filiales (Bpifrance, CNP Assurances, Novethic, Qualium Investissement)
- la collecte des données RH pour l'ensemble de l'Etablissement public et des filiales, sous la responsabilité de la DRH Groupe auprès de l'ensemble des DRH du Groupe. Le processus de gestion des données sociales, décrit ci-dessous, s'intègre dans le processus global de production du reporting.



Les indicateurs sont collectés auprès des entités appartenant au périmètre social élargi du Groupe (systèmes de paie, SIRH...) et saisis dans l'outil de consolidation Groupe Pilotis. Au sein de chaque entité un correspondant est en charge de la consolidation des données de son entité (près de 40 correspondants).

5. CONSOLIDATION DU REPORTING

La nature des informations à renseigner est diverse :

- indicateurs qualitatifs
- indicateurs quantitatifs
- reporting global

Du fait de la variété des métiers du Groupe et de l'ampleur du périmètre des filiales, il n'est pas possible de fournir des données quantitatives et qualitatives pertinentes consolidées au niveau Groupe. L'antériorité des pratiques de reporting extra-financier dans certaines filiales explique également la diversité des définitions et des unités de mesures derrière un même indicateur. Un travail d'harmonisation et de définition commune aux entités a été mené sur le référentiel 2013 et se prolongera durant les années à venir. Pour chaque indicateur, une présentation exhaustive par entité est présentée.

Le rapport s'efforce de présenter non seulement les données observées au cours de l'exercice clos mais également, le cas échéant, celles de l'exercice précédent, de façon à permettre une comparaison entre ces données.

- Bilan social

La diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs, parfois interprétés selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les cadres ou les CDI ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. Toutefois, la Caisse des Dépôts s'efforce d'harmoniser ces définitions. A cette fin un groupe de travail sur le reporting à l'international a été mis en place en janvier 2014.

Les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

Les données relatives au taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail ne sont pas disponibles pour l'année 2013.

Annexes :

1. Liste des entités incluses dans le périmètre de reporting extra-financier

GROUPES / SOCIETES
 Caisse des Dépôts (Etablissement Public)
 CDC Biodiversité
 CDC CLIMAT
 CDC INFRASTRUCTURE
 Groupe CNP ASSURANCES
 Groupe COMPAGNIE DES ALPES (CDA)
 Groupe EGIS
 Groupe ICADE
 Groupe SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE (SNI)
 Groupe TRANSDEV
 INFORMATIQUE CDC
 QUALIUM INVESTISSEMENT
 SANTOLINE (Belambra)
 SCET
 Société Forestière
 Bpifrance

2. Liste des entités du reporting social

- l'Etablissement public
- Entités rattachées à l'Etablissement public :
 - SCET et SCET GE
 - CDC Entreprises Valeurs Moyennes
 - Qualium Investissement
 - Innovation Capital (ex CDC Innovation)
 - CDC-Arkhinéo
 - CDC Climat et sa filiale : CDC Climat AM
 - CDC Fast
 - CDC Infrastructure
 - CDC infra Management
 - CDC Numérique
 - CDC Placement
 - GPC
 - Novethic
 - SARL Publication d'Architecture et d'Urbanisme
 - SAF environnement
 - SCDC
 - SEGTCCE
 - SITCE

- Société Forestière SA et ses filiales : Forêts Gestion et SGP Nature Gestion
- CDC Biodiversité
- SAS Paris Dock en Seine
- CDC International
- France Caucase
- France Brevets
- AGR
- COSOG

- Bpifrance et ses filiales :
Bpifrance Participation (ex FSI), Bpifrance Investissement Régions (ex FSI Régions), Bpifrance Investissement (ex CDC Entreprises), BPIFrance Financement

- CNP Assurances et ses filiales :
Age d'or expansion ; M F Prévoyance SA

- Icade SA et ses filiales :
Icade Transactions ; I Porta; Icade Property Management ; Icade Conseil, Icade Expertise, Icade Promotion ; Sarvilep, Icade Asset Management

- SNI SAEM* et ses filiales :
Sainte Barbe, UES SCIC Habitat, EFIDIS *(y compris le centre d'appels de Montpellier)

- Egis SA et ses filiales

- Le groupe Compagnie des Alpes ou la holding lorsque les données ne sont pas disponibles au niveau du Groupe

- UES I-CDC - CNP TI

- Transdev

- Belambra

Thème	Enjeu	Libellé de l'indicateur
GOUVERNANCE	Gouvernance de l'organisation	Description des instances de gouvernance de l'Etablissement public et des filiales
		Composition et typologie des organes de gouvernance
		Mécanismes permettant aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé).
		Les organes de contrôle de l'Etablissement public et des filiales et des mécanismes de suivi de performance du CA dans les filiales
		Taux de présence des administrateurs en CA/CS
		Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt.
	Rémunérations	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux de chaque entité du Groupe
SOCIAL	Emploi	Répartition de l'effectif total par continent
		Répartition des effectifs France en CDI par filières métiers (hors Transdev)
		Pyramide des âges
		Répartition des embauches et des départs par entités
		Evolution de la rémunération moyenne
	Organisation du travail	Politique de l'entreprise en matière d'aménagement du temps de travail - forfait
		Politique de l'entreprise en matière d'aménagement du temps de travail - temps partiel
		Politique de l'entreprise en matière d'aménagement du temps de travail - télétravail
	Relations sociales	Représentants du personnel et délégués syndicaux
		Organisation du dialogue social
		Dispositifs mis en place pour respecter le principe de non-discrimination syndicale
		Répartition des accords conclus selon leurs thèmes
	Santé et Sécurité	Enjeux, risques et bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité
		Comité d'hygiène et de sécurité
		Accidents du travail
		Maladies professionnelles
		Absentéisme
		Accord santé et sécurité
	Formation	Détails des formations proposées - Groupe
		Détails des formations proposées - Filiales
		Nombre de jours moyens de formation des stagiaires
	Egalité de traitement	Principales mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
		Proportion par genre et catégorie des effectifs France
		Principales actions prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
		Développement des recrutements de jeunes des quartiers prioritaires
		Principaux enjeux en matière de lutte contre les discriminations
		Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	
Restructuration et réorganisation	Restructuration et réorganisation : état des lieux, politique et objectifs, moyens mis en œuvre	

Indicateurs stratégiques

Indicateurs sociaux (RH)

Périmètre	GRI	Article 225 Grenelle II	Section du rapport
Groupe	4.1	/	p. 14-16 + Annexe : parité dans les instances de gouvernance des entités au 31/12/2013
	LA13	/	+ Annexe : diversité (tranche d'âge) des instances de gouvernance des entités 31/12/2013
	4.3	/	p. 16-17
	4.10	/	p. 16-17
	/	/	p. 15-16
	4.6	/	p. 17
	/	L. 228-13 et L. 228-93.	p.14-15 + Renvois aux rapports des filiales
Groupe	LA1	A225 1-a-1	p. 96-97
Groupe	/	/	p. 98
Groupe	LA1	A225 1-a-1	p. 102
Groupe	LA2	A225 1-a-2	p. 107
Groupe	LA3	A225 1-a-3	Annexe : piloter la politique de rémunération
Groupe	LA1	A225 1-b-1	p. 105-106
Groupe	LA1	A225 1-b-1	p. 105-106
Groupe	LA1	A225 1-b-1	p. 105-106
Groupe	LA4	A225 1-c-1	p. 98-99
Groupe	LA4	A225 1-c-1	p. 98-99
Groupe	HR4	A225 1-c-1 A225 1-f-3	p. 98-99
Groupe	LA4	A225 1-c-2	p. 104
Groupe	LA6-LA8	A225 1-d-1	p. 104-106
Groupe	LA6	A225 1-d-1	p. 104-105
Groupe	LA7	A225 1-d-3	p. 104-105
Groupe	LA7	A225 1-d-3	p. 104-105
Groupe	/	A225 1-b-2	p. 105
Groupe	LA9	A225 1-d-2	p. 104-105
Groupe	LA11	A225 1-e-1	p. 106-107
Groupe	LA11	A225 1-e-1	p. 106-107
Groupe	LA10	A225 1-e-2	p. 107
Groupe	/	A225 1-f-1	p. 100-101
Groupe	LA13	A225 1-a-1	p. 101
Groupe	/	A225 1-f-2	p. 103
Groupe	/	/	p. 103
Groupe	HR4	A225 1-f-3	p. 100-103
Groupe	LA14	A225 1-f-1	Bilan social Groupe
Groupe	/	A225 1-f-1	p. 98
Groupe	LA5	/	p. 108

Thème	Enjeu	Libellé de l'indicateur
ENVIRONNEMENT	Général	Description de la gouvernance du développement durable au sein du groupe et des filiales
		Modalités de pilotage du développement durable dans les process stratégiques : stratégie et reporting, prise de décision, rémunération
		Description des grands axes et enjeux stratégiques développement durable
		Existence d'un programme éco-gestes ou d'une politique RSE
		Description des réalisations de la démarche RSE en fonctionnement interne
		Adoption de démarches de certification internes
		Sensibilisation des collaborateurs sur les enjeux généraux du développement durable
		Adoption de démarches de certification métiers
		Formation des collaborateurs au développement durable
		Ensemble des dépenses et investissements en matière d'environnement
		Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires réglementations en matière d'environnement.
		Pollution et gestion des déchets
	Emissions de gaz à effet de serre par mode de transport	
	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation prises pour lutter contre les rejets dans l'air	
	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation prises pour lutter contre les rejets dans l'eau et dans le sol	
	Volume total des déchets, répartition par types de déchets (dangereux, non dangereux) et part des déchets non dangereux recyclés ou valorisés énergétiquement	
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
	Volume total des déchets dans les métiers de construction et d'exploitation	
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
	Les mesures de réduction nuisances sonores	
	Utilisation durable des ressources	Total volume d'eau prélevé en m ³
		Consommation d'eau par collaborateur
		Part de la consommation d'eau en stress hydrique
		Consommation d'eau par métier
		Les services et les prestations en vue de diminuer consommation d'eau
		Principales matières premières utilisées pendant le cycle de production
		Les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
		Consommation de papier et papier recyclé
		Consommation totale d'énergie, consommation par type d'énergie (électricité, gaz, vapeur et froid (réseau de chaleur), fioul, bois/biomasse) et part de la consommation issue d'énergies renouvelables
		Consommation totale d'énergie par m ² et par collaborateur
		Description programmes mis en œuvre pour améliorer efficacité énergétique en interne
		Emissions de CO ₂ : Scopes 1+2+3 (en distinguant impacts des métiers d'exploitation, de construction, et de financement)
		Consommation d'énergie et émissions CO ₂ Scope : 1,2, 3 des métiers d'opérateur (exploitation, construction) et de de financeur (investissement, prêt)
		Description des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique dans le Groupe et évaluation de l'énergie économisée
	Offres au sein du Groupe pour lutter contre l'artificialisation des sols	
	Changement Climatique	Moyenne d'émission de gaz à effet de serre du patrimoine géré
		Offres et services proposés pour adapter le territoire aux conséquences du changement climatique
	Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
		Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité

Indicateurs stratégiques

Indicateurs métiers

Indicateurs de fonctionnement interne

Périmètre	GRI	Article 225 Grenelle II	Section du rapport
Groupe	Lignes directrices	A225 2-a-1	p. 18-23
			p. 22
			p. 19-21
Groupe	Lignes directrices	A225 2-a-1	p. 110-112
			p. 110-112
Groupe	Lignes directrices	A225 2-a-1	p. 29, p. 112, p. 122, + Annexe : processus d'achats responsables et relations avec les sous-traitants et les fournisseurs
Groupe	Approche manageriale	A225 2-a-2	p. 111-112
Belambra, Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Informatique CDC, Société Forestière	Lignes directrices	A225 2-a-1	p. 21, p. 39, p. 46, p. 66, p. 90, + Annexe : optimisation de la gestion des déchets dans les métiers de construction et d'exploitation + Annexe : les mesures de réduction nuisances sonores
Groupe	Approche manageriale	A225 2-a-2	p. 22, p. 81-82
Groupe	EN30	A225 2-a-3	p. 34, p. 93
Groupe	EN28	/	Voir note méthodologique
Groupe	/	A225 2-b-1	p. 111-119
	/	A225 2-d-1	p. 115-116, + Annexe : politiques de déplacements des collaborateurs
Belambra, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Société Forestière, Transdev	EN21	A225 2-b-1	p. 50-51, p. 53, p. 55-56, p. 64, p. 66, p. 69, p. 70, + Annexe détails des impacts environnementaux : déchets, nuisances sonores, eau, matières premières
			p. 53-56, p. 64, p. 66, p. 69, p. 70, + Annexe détails des impacts environnementaux : déchets, nuisances sonores, eau, matières premières
Groupe	EN22	A225 2-b-2	p. 116-118
Groupe	EN22	A225 2-b-2	p. 116-118
Belambra, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Société Forestière, Transdev	EN22	A225 2-b-2	Annexe détails des impacts environnementaux : déchet
	EN22	A225 2-b-2	p. 39, p. 56, p. 66, p. 69-70 + Annexe détails des impacts environnementaux : déchets
	/	A225 2-b-3	p. 39, p. 64, p. 66, p. 69-70 + Annexe détails des impacts environnementaux : nuisances sonores
Groupe	EN8	A225 2-c-1	p. 118
Groupe	EN8	A225 2-c-1	p. 118
Groupe	EN8	A225 2-c-1	p. 118
Belambra, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Société Forestière, Transdev	EN8	A225 2-c-1	Annexe détails des impacts environnementaux : eau
Groupe	/	A225 2-c-1	Annexe détails des impacts environnementaux : eau
Belambra, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade	EN1	A225 2-c-2	p. 38-39, p. 43, p. 54, p. 64, p. 66, p. 69-70 Annexe détails des impacts environnementaux : matières premières
Groupe	EN1	A225 2-c-2	p. 117-119
Groupe	EN3	A225 2-c-3	p. 113
Groupe	EN3	A225 2-c-3	Annexe : consommation totale d'énergie /m ² et par collaborateur
Groupe	EN7	A225 2-c-3	p. 110-114
Groupe	EN3	A225 2-c-3	p. 39, p. 66, p. 69-70, p. 87-88
Groupe	EN3	A225 2-c-3	p. 39, p. 41, p. 51, p. 66, p. 69-70, p. 87-88
Groupe	EN7	A225 2-c-3	p. 39, p. 49-50, p. 52-53, p. 55, p. 66, p. 68-69
Belambra, Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Société Forestière, SCET	/	A225 2-c-4	p. 37-39, p. 49, p. 53-54, p. 56, p. 66
Belambra, Caisse des Dépôts, Compagnie des Alpes, Groupe SNI, Icade, SCET	EN16	A225 2-d-1	p. 41, p. 70, p. 87
Belambra, Caisse des Dépôts, Compagnie des Alpes, CDC Biodiversité, CDC Climat, CDC Infrastructure, Egis, Groupe SNI, Icade, SCET, Société Forestière, Transdev	EN18 & EC2	A225 2-d-2	p. 39, p. 54-56, p. 65 + Annexe : adaptation au changement climatique
Groupe	/	A225 2-e-1	p. 38, p. 53-55, p. 66
Groupe	EN12	A225 2-e-1	p. 38, p. 53-55, p. 66

Thème	Enjeu	Libellé de l'indicateur
SOCIÉTAL	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	Enjeux en matière de développement territorial, économique et social de la société (en matière d'emploi et de développement régional)
		Synthèse des actions menées et de l'impact de l'activité des métiers du groupe sur les populations riveraines ou locales (hors mécénat)
		Synthèse des actions menées au niveau fonctionnement interne en matière d'emploi et particulièrement face aux populations écartées de l'emploi
		Part des embauches locales dans les filiales étrangères
	Relations avec les parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes au niveau du Groupe, de l'Etablissement public et des filiales : identification et synthèse des actions, questions, préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes
		Mécénat : politiques et montants
		Synthèse des actions et des politiques d'achats responsables
		Modalités de prise en compte de la RSE dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants
		Délai de paiement des fournisseurs
		Système de contrôle et de suivi des fournisseurs
	Loyauté des pratiques - Lutte contre la corruption	Politiques et actions pour prévenir la corruption et le blanchiment d'argent
		Mesures prises en réponse à des incidents de corruption
		Domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption.
		Part des salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.
		Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions.
		Contributions versées aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes
	Loyauté des pratiques - Santé & Sécurité des consommateurs	Descriptions des politiques et mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
		Amendes relatives à la mise à disposition et utilisation des produits et services
	Relations clients	Relations clientèle et loyauté des pratiques
		Enquêtes et satisfaction client
	Droits de l'Homme	Actions en faveur des droits de l'homme

Thème	Libellé de l'indicateur
INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Vue d'ensemble de l'organisation Organisational overview
	Approche globale de l'investissement responsable Overarching approach
	Actionnariat actif (actions cotées) Listed equity active ownership
	Intégration ESG (action cotées) Listed equity incorporation
	Gestion obligataire Fixed income
	Capital investissement Direct private equity
	Immobilier Direct property
	Infrastructures Direct infrastructure
	Sélection et nomination des gestionnaires Selection Appointment of Managers

Périmètre	GRI	Article 225 Grenelle II	Section du rapport
Groupe	S01	A225 3-a-1	p. 41-42, p. 56, p. 64, p. 67-68, p. 107-108, p. 111
Groupe	/	A 225 3-a-2	p. 41-42, p. 56, p. 64, p. 67-68, p. 111
Groupe	S01	A225 3-a-1	p. 107-108
Pour les entités avec filiales à l'étranger	EC7	A225 3-a-1	p. 107-108
Groupe	4.16 - 4.17	A225 3 -b1	p. 24-30
Groupe	4.16 - 4.17	A225 3 -b1	p.31 + Annexe : détails des montants 2013 des politiques de mécénat des entités du Groupe
Groupe	/	A225 3-c-1	p.120-121 + Annexe : plus de détails sur les actions et les politiques d'achats responsables
Groupe	/	A225 3-c-2	p.121 + Annexe : prise en compte de la RSE dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants
Groupe	4.17	A225 3-c-2	Annexe : délais de paiement des fournisseurs
Groupe	/	A225 3-c-2	p. 122 + Annexe : détails sur les systèmes de contrôle et de suivi des fournisseurs et sous-traitants
Groupe	/	A225 3-d-1	p. 124-126
Groupe	S04	/	p. 125-127
Groupe	S02	A225 3-d-1	p. 125-126
Groupe	S03	A225 3-d-1	Voir note méthodologique
Groupe	S07	A225 3-d-1	p. 27
Groupe	S06	A225 3-d-1	p. 27
Groupe	/	A225 3-d-1	p. 126 -127
Groupe	PR1	A225 3-d-2	Annexe : description des mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des clients
Groupe	PR9	A225 3-d-2	Voir note méthodologique
Groupe	/	/	p. 29
Groupe	PR5	/	p. 29-30
Groupe	/	A225 3-e-1	p. 18, p. 98

Périmètre	Principes de l'investissement responsable	Section du rapport
Bpifrance, Caisse des Dépôts, CDC Infrastructure, CNP Assurances, Qualium Investissement	00 01 -00 11.3	p. 76-81, p. 89
	OA 01.1-OA 19.4	p. 80-82, p.89-93
	LEA 01.1-LEA 26.6	p. 83
	LEI 01 -LEI 18.5	p. 83
	FI 01 -FI 20.3	p. 84
	PE 01-PE 21.1	p. 85-86
	PR 01 -PR 23.7	p. 87
	INF 01 -INF 23.1	p. 88-89
	SAM 01.1-SAM 16.4	p. 85-86, p.90-92

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2013 DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Exercice clos le 31 décembre 2013

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations et à la suite de la demande qui nous a été faite par la Caisse des Dépôts qui a choisi de présenter dans son Rapport de responsabilité sociétale 2013 les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 (ci-après les « Informations RSE »), par référence à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur ces Informations RSE.

Responsabilité de la société

Il appartient au Département de la stratégie de la Caisse des Dépôts de préparer un Rapport de responsabilité sociétale qui, dans le cadre de la démarche volontaire de la Caisse des Dépôts, comprend les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble du Protocole de reporting social 2013 et du Protocole de reporting environnemental, sociétal et de gouvernance 2013 du groupe Caisse des dépôts (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le Rapport de responsabilité sociétale sous l'intitulé « Méthodologie 2013 » et disponible sur demande auprès du Département de la Stratégie de la Caisse des dépôts.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE mentionnées à l'article R.225-105-1 du Code de commerce sont présentes dans le Rapport de responsabilité sociétale 2013 ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication tel que prévu au troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 9 personnes entre le 16 janvier 2014 et le 25 juillet 2014 pour une durée d'environ 9 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des entités concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Rapport de responsabilité sociétale 2013 de la Caisse des Dépôts avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code du commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies tel que prévu par les dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre « Méthodologie 2013 » du Rapport de responsabilité sociétale 2013 de la Caisse des Dépôts.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le Rapport de responsabilité sociétale 2013 des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des entités en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante (Établissement public Caisse des Dépôts), nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité², de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 47 % des effectifs et de 14 à 53 % de la contribution aux informations environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

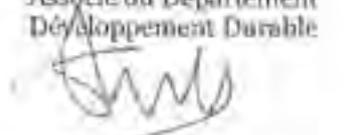
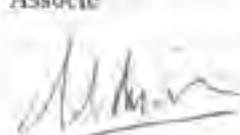
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Patrice Morot Associé	Sylvain Lambert Associé du Département Développement Durable	Charles de Boisrion Associé	Emmanuelle Rigaudias Associée du Département RSE & Développement Durable
			

¹ Les informations RSE les plus importantes sont listées en annexe du présent rapport (p. 134)

² Les entités sélectionnées pour la vérification sont les suivantes : Bpifrance, Caisse des Dépôts, CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, SCET, Transdev

Annexe : Informations importantes sélectionnées pour la vérification**Informations sociales quantitatives**

- effectif total ventilé par sexe, âge et statut (cadre/non cadre)
- embauches et départs dont licenciements
- rémunération moyenne annuelle
- nombre total d'heures de formation
- répartition hommes femmes selon les statuts : non cadre/cadre/cadre dirigeant
- nombre d'accidents du travail

Informations sociales qualitatives

- bonnes pratiques en matière de santé et sécurité

Informations environnementales quantitatives

- consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales
- consommation de papier
- consommation d'énergie (fonctionnement interne)

Informations sociétales

- création d'emploi local
- politique achats responsables
- indicateurs de déploiement investissement responsable - intégration des critères ESG
- actions engagées pour prévenir la corruption

Rapport de responsabilité sociétale 2013
56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
 @CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

